

Des Bêtes de l'Hôtel-Dieu

(1er Article)



N octobre 1659, exactement le 17 ou le 18, la naissante colonie de Ville-Marie, qui ne comptait alors que cinquante familles environ, voyait arriver sur les rives de son large fleuve et aux pieds de son royal mont les trois premières Hospitalières que nous ayons eues. Les soeurs Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet, sur demande de Jeanne Mance et avec les bénédictions de leur fondateur, M. de la Dauversière, s'en venaient de La Flèche en Anjou à Montréal, se vouer chez nous à l'oeuvre de miséricorde par excellence qu'est l'hôpital catholique—le si bien nommé Hôtel-Dieu. Il existait déjà, l'Hôtel-Dieu de Montréal. Dix-sept ans auparavant, Jeanne Mance toute seule l'avait établi, au moment même de la fondation de la colonie. Mais notre Jeanne avait compris qu'il lui fallait des coadjutrices de choix. Elle les avait cherchées et elle les avait trouvées au cher et beau pays d'Anjou.

Il y a de cela, ce mois-ci, deux cent cinquante ans écoulés. On a voulu célébrer cet anniversaire, et les célébrations ont eu lieu aux trois premiers jours de septembre. Cette date se prêtait mieux d'abord, en nos climats, aux manifestations de réjouissances publiques, et d'ailleurs, à la mi-octobre, plusieurs des personnages officiels sur lesquels il fallait compter auraient été vraisemblablement retenus à Québec au premier concile plénier du Canada qui s'ouvrait en septembre, et dont les sessions durent encore.

C'est de ces belles fêtes—car elles furent très belles—que nous voulons rendre compte à nos lecteurs. Nous le devons, ou mieux encore la REVUE CANADIENNE se le doit à elle-même autant qu'à ses amis. Depuis près d'un demi siècle qu'elle existe, notre REVUE n'a été étrangère, en effet, à aucun des graves événements qui ont surgi dans l'histoire de notre Canada français, depuis le mouvement des zouaves de 1867-1868 jusqu'à la tenue du premier concile plénier du Canada. C'est son rôle et c'est sa mission, en tout cas, d'enregistrer dans ses pages les faits qui comptent et les dates qui doivent rester. Or, les fêtes de l'Hôtel-Dieu constituent l'un de ces faits et marquent l'une de ces dates.

Elles ont duré trois jours : les 1, 2 et 3 septembre. Ce furent, pour la glorification des pieux souvenirs et pour l'honneur de l'histoire que nous vivons, de bien beaux jours, des jours pleins —*pleni dies*. Le vaste édifice que forment les locaux de l'Hôtel-Dieu avait pris partout des airs de fête : dans ses salles, dans ses corridors, dans ses bureaux et jusque dans ses cours et dans ses jardins. Ce n'était que drapeaux, fleurs, bannières et verdure, et c'était ravissant sous ce beau soleil de septembre canadien dont nous avons été tout le temps gratifiés. En deux endroits surtout s'étaient centralisées les décorations et les armoiries parlantes : la cour d'honneur, à l'angle de l'avenue des Pins et de la rue Saint-Urbain, où se dressait déjà sur son piédestal la statue voilée de Jeanne Mance qu'on allait inaugurer—ou plus justement dévoiler—le deuxième jour, et la chapelle, qui fait face à la rue Sainte-Famille, et où se célébraient les trois messes solennelles du triduum.

La chapelle, modeste mais si pieuse toujours, avait comme de juste revêtu sa plus riche parure. Dans le sanctuaire et dans la nef, de longues guirlandes de sapin et d'herbes courantes, entremêlées de lys, s'entrecroisaient sous les voûtes et au haut des colonnes. Huit bannières, portant chacune sa devise avec son motif de décoration, et huit écussons surmontés de petits drapeaux en faisceaux aux couleurs du Pape et du Carillon, s'espaçaient le long des colonnades de la grande nef. Sur chaque écusson se lisait l'une des Béatitudes. Sur chaque ban-

nière une sentence appropriée au sujet; en voici l'éloquente énumération :

- 1° Encensoir.—*Nos actions de grâces montent vers Dieu comme un encens.*
- 2° Pélican.—*O divin pélican, ta chair est notre pain quotidien.*
- 3° Agneau triomphant.—*A lui appartiennent la gloire et la reconnaissance.*
- 4° Agneau immolé.—*Célébrons l'Agneau, il est notre rançon.*
- 5° Sacré-Coeur.—*Coeur sacré de Jésus, j'ai confiance en vous.*
- 6° Calice avec hostie.—*Que votre règne eucharistique arrive.*
- 7° Figure de la Vierge avec couronne de lys.
- 8° Figure de saint Joseph avec lys.

Des guirlandes de lys et des palmes dorées s'enroulaient au fût des colonnes, cependant qu'un MAGNIFICAT avec lettres en roses blanches s'inscrivait au fond de la nef, sous le jubé de l'orgue, entre deux larges bannières dont le rouge très vif faisait ressortir le blanc cantique de Marie.

A l'avant-nef, deux gracieux étendards portaient sur satin jaune et blanc les armoiries de Mgr l'archevêque et celles de Saint-Sulpice.

Le sanctuaire, cela s'entend, n'était pas moins orné et décoré. Des bannières en soie, avec des anges adorateurs, des drapeaux encore, les armes de Mgr Sbarretti et celles de Mgr Bruchési, toute une profusion de lys à l'autel, et des candélabres, et des lustres, et des couronnes, que dessinent en tracés lumineux les ampoules électriques, avec une croix—la foi— et une ancre—l'espérance—également en lettres de feu, avec aussi le mot *Sanctus* trois fois répété, en roses blanches, sur draperies blanches et jaunes, et, tout en haut, brillant et fulgurant, le symbolique 250, lui aussi en lettres incandescentes! Voilà ce que l'on voit. De la lumière, des fleurs, des roses blanches, des lys—surtout des lys!—des drapeaux, des draperies, des guirlandes, de pieuses sentences... tout cela célèbre le 250e que l'on fête. Et chacun se fait tout bas cette réflexion que les lys conviennent admirablement!

Dans la cour d'honneur, à l'extérieur, on s'est aussi mis en frais. Notons d'abord que les anciens murs qui masquaient

L'entrée de l'hôpital ont été abattus—l'angle Saint-Urbain et des Pins est maintenant à jour—tandis que pour le reste de l'enclos des terrains de l'Hôtel-Dieu les murs sont toujours debout. En face de la résidence des chapelains et de l'entrée principale de l'hôpital, qui voient en se coupant à angle droit, bien au centre de la place, autour de laquelle s'élèvent aujourd'hui des estrades pour la cérémonie du dévoilement demain, le groupe de Philippe Hébert est là sur son socle. En attendant qu'il nous soit possible de contempler les traits de l'héroïne encore voilés, faisons comme tout le monde et lisons les trois inscriptions en lettres d'or gravées sur trois faces du superbe bloc de granit au haut duquel Jeanne va revivre dans le bronze pour jamais, cependant que les drapeaux, comme il convient à pareil jour, claquent à la brise partout au-dessus de nos têtes.

Sur la face principale du granit, voici la dédicace :

Jeanne Mance

1606-1673

Avec l'aide généreuse de Madame de Bullion

Elle fonda cet Hôtel-Dieu

Asile des pauvres malades

Et lui donna

Sa tendre charité

Son inlassable dévouement

Toute l'énergie de son âme d'élite

Sur la face de droite, celle qui regarde la rue Saint-Urbain, sont inscrites les paroles de M. de la Dauversière à la fondatrice des Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche en Anjou ; c'est la vocation même de cet Institut auquel nous devons deux siècles et demi de bienfaits :

“Dieu veut se servir de nous pour l'établissement d'une nouvelle congrégation dédiée à la sainte famille sous le nom de Saint-Joseph et qui fasse voeu de servir les pauvres. Il nous faut travailler à cette oeuvre.”

(Paroles de M. de la Dauversière
à Mlle de la Ferre).

Enfin sur la face de gauche, vis-à-vis l'entrée de l'hôpital, on a gravé l'inscription qui gardera le souvenir de la fête actuelle :

Erigé en 1909
250ième anniversaire de l'arrivée
à Montréal
Des premières religieuses de cet hôpital
Les Mères Moreau de Brésoles
Macé et Maillet
Venues de La Flèche en Anjou.

* * *

Le premier jour avait été réservé aux joies du cloître. C'était la fête intime—doux et calme prélude aux éclatantes démonstrations de demain. Seules les communautés-soeurs avaient été invitées à s'unir aux jubilantes.

Toutes les communautés de Montréal et beaucoup de l'étranger avaient là leurs représentantes. Les maisons-filles de l'Hôtel-Dieu en particulier — toutes cloîtrées qu'elles sont — avaient envoyé des déléguées. Au lendemain des fêtes, on en rencontrait, en visite dans la cathédrale, devant les beaux tableaux historiques de Georges Delfosse, celui de Jeanne Mance les attirait naturellement!

Au cours de l'après-midi de ce premier jour, les Dames de Charité de l'Hôtel-Dieu, des femmes du monde, celles-là, pour la plupart épouses des médecins de l'Institution, eurent accès dans les salles et auprès des malades qu'elles fêtèrent et comblèrent de leur mieux. C'était bien dans la note des Hospitalières. Du reste, en plus d'un sens, les Dames de Charité ne sont-elles pas leurs dignes soeurs?

A la messe solennelle du matin, Mgr Hugh Gauthier, archevêque de Kingston, officia pontificalement, ayant le Très Révérend Père Coloman, des Franciscains, comme prêtre assistant, le Père Jodoin, des Oblats, et M. l'abbé O'Reilly, ancien chapelain, comme diacres d'honneur, et MM. H. Leclair et Henri Rolland, séminaristes, comme diacre et sous-diacre d'office. Nos Seigneurs Bruchési, Langevin, Emard, LaRocque, Racicot, Mgr Dugal, vicaire général de Chatham, de nombreux prêtres, religieux et

religieuses et quelques laïques de distinction assistaient à l'office. Une messe en musique—la messe de Riga—fut chantée par le chœur de Saint-Jean-Baptiste, sous la direction de Maître J.-A. Boucher. Dans la soirée, Mgr Dugal présidait au salut solennel, assisté de MM. Girod et Volbart, de Saint-Sulpice. Les Novices de la Congrégation Notre-Dame firent avec succès les frais du chant.

A la messe pontificale de ce premier jour, c'est le vénéré M. Lecoq, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal qui prêcha. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici qu'un pâle résumé de cette allocution paternelle. M. le supérieur parlait d'abondance comme à l'ordinaire, et ce n'est pas une tâche aisée que de condenser cette parole si nourrie de moëlle scripturaire et si forte de sens pratique. Les anciens du séminaire de la montagne se seraient cru volontiers en *lecture spirituelle*. C'était la même abondance et la même aisance qu'autrefois.

L'orateur prit pour texte ce verset de saint Paul: "Ce qui vaut dans le Christ Jésus, c'est la foi, la foi agissant par la charité" (Gal. v, 6).

Demain, une voix autorisée et éloquente ⁽¹⁾ célébrera comme il convient le grand jour du 250e anniversaire de l'Hôtel-Dieu. M. le supérieur prétend n'apporter, ce matin, qu'un très modeste mais bien sincère hommage—celui de MM. de Saint-Sulpice—aux soeurs Hospitalières de Saint-Joseph de la Nouvelle-France. Il veut exposer simplement le triple symbolisme du monument qu'on dévoilera demain.

Le groupe qu'a sculpté l'habile ciseau de Philippe Hébert, c'est d'abord un groupe bien humain, ou plutôt c'est le groupe humain par excellence: la rencontre de la compassion avec la douleur, et cela constitue un premier symbole. Mais cette rencontre, elle s'est en fait personnifiée dans Jeanne Mance, et c'est là un autre symbole. Enfin, Jeanne Mance elle-même se continue, et se perpétue, à Montréal, dans l'Hospitalière de Saint-Joseph, c'est le troisième symbole.

Qu'est-ce donc, se demande le prédicateur, que cette rencon-

(1) Celle de M. le chanoine Gauthier, curé de la cathédrale.

tre de la compassion avec la douleur? Au sens chrétien, c'est l'acte par excellence, l'acte de la foi agissant par la charité. Et M. Lecoq redit la touchante parabole du Bon Samaritain. Cette femme qui se penche vers un colon blessé—continue-t-il—c'est, dans un seul geste, toute la civilisation. Non pas la civilisation antique, qui pour avoir accumulé tant de fastes et tant de gloires sur les voies romaines, n'avait cependant pas su y construire un seul hôpital... Non pas, non plus, la civilisation de l'Islam, dure et brutale à tout ce qui n'était pas la force... Mais la civilisation chrétienne, la vraie. Cette civilisation-là méritait d'avoir sa statue à Montréal qui lui doit tant, à Montréal, la ville des institutions charitables et des hôpitaux.

Au surplus, cette statue n'est pas une simple allégorie. Son personnage a vécu. Jeanne Mance, en effet, est une figure historique. Sans doute son attitude dans le groupe sculpté réalise le grand geste chrétien qu'est la charité de tous les temps, mais c'est aussi le geste de toute sa vie à elle. Et M. Lecoq raconte comment la première fois qu'il vit la maquette du groupe d'Hébert, n'étant nullement prévenu, il fut tout près de s'écrier: "Saint Charles soignant les pestiférés de Milan", et comment il se ravisa en constatant qu'il s'agissait d'une femme. "Et pourtant — ajoute-t-il — était-ce vraiment une erreur? Borromée à Milan, Jeanne Mance à Montréal, n'est-ce pas toujours le Bon Samaritain?" Et M. le supérieur explique, d'après Origène qui le tenait d'un ancien, le sens de la parabole évangélique. Le voyageur sur la route de Jérusalem à Jéricho, c'est Adam. Les voleurs, ce sont les forces adverses: le démon et le péché. Ce sont elles qui dépouillent l'homme. Le sacerdoce lévitique passe inutilement, parce qu'il est infidèle à sa mission. Jésus vient. C'est le Bon Samaritain. Il conduit le blessé—le fils d'Adam, l'homme—à l'hôtellerie, c'est-à-dire à l'Eglise. Il le confie à l'hôte, c'est-à-dire à celui qui a autorité dans l'Eglise, au vrai prêtre de Jésus, c'est-à-dire encore, par extension, à la bonne soeur qui assiste le prêtre dans les oeuvres de charité.

Passant alors à l'application que Jeanne Mance a faite de cet exemple dans sa vie, M. le supérieur proposerait, s'il fallait une autre inscription sur le socle de son monument, en y changeant un

seul mot, je ne sais quel dystique de saint Bernard, dont voici le sens: "Si la piété charitable voulait donner d'elle-même un portrait qui lui ressemblât parfaitement, elle n'aurait, ô Jeanne, qu'à prendre le tien". Car Jeanne Mance, c'est la femme forte capable de prêcher aux anges—ainsi qu'on a dit du Père de Condren; Jeanne Mance, à Montréal, c'est l'initiatrice de tout ce qui s'est fait de grand au début de la colonie—ainsi que le note l'érudit auteur des *Chants Séculaires* (2); Jeanne Mance, devant l'histoire, c'est la femme devenue chef — *Dux foemina facta!*

Mais Jeanne Mance, poursuit le prédicateur, n'allait pas durer autant que son oeuvre; mortelle, elle devait mourir! Ainsi l'aiguille ne fait que passer dans l'étoffe, mais le fil qu'elle y introduit demeure. Jeanne a laissé après elle pour les siècles—au moins pour deux siècles et demi maintenant écoulés—l'Hospitallerie de Saint-Joseph, et c'est la troisième figure que le groupe d'Hébert symbolise. Or, l'Hospitallerie qu'est-elle, ou plutôt qu'a-t-elle été pour nous à Montréal? Et M. le supérieur s'attarde avec bonheur à nous redire ses mérites. Quels tableaux réels et vivants il nous peint! Son âme d'apôtre comprend les âmes d'apôtres. Oh! comme nous sommes loin des conventions banales que la courtoisie commande!

L'Hospitallerie, explique-t-il, c'est la civilisation venant au secours des pauvres humains qui souffrent. Civilisation universelle, qui ne fait aucune acception des personnes et ne distingue ni entre les nationalités, ni entre les dispositions du cœur. On soigne, à l'Hôtel-Dieu, les étrangers aussi bien que les gens du pays, les gens mal disposés comme les autres. Il est facile de le prouver par des faits. La soeur Moreau n'a-t-elle pas failli être étouffée par un Sauvage qu'elle avait soigné et guéri? Civilisation amie du progrès aussi, et qui est moderne dans le bon sens du mot. Avant même la parole de Pie X voulant que les soeurs soient "excellentes infirmières autant que bonnes religieuses", les Hospitallières apprenaient ici à être des

(2) Long poème, riche en données historiques, par le Père Valentin Breton, des Franciscains, composé pour la circonstance du 250e de l'Hôtel-Dieu.

gardes-malades entendues et renseignées. C'est donc la civilisation dans ce qu'elle a de meilleur que l'Hospitalière personifie. Et cela c'est vrai surtout, parce que l'Hospitalière avant tout vit de religion. Vos salles des malades — s'écrie l'orateur—ce sont sans doute, mes soeurs, des dortoirs aux lits bien blancs, où l'on se soigne, où l'on se repose, où l'on se guérit? Mais ce sont aussi des oratoires. J'y vois des crucifix, des images, des bénitiers. De temps en temps quelque religieux, un novice jésuite par exemple, y vient faire la lecture sainte, l'exhortation pieuse. Un jour de fête, disons au jour de la Saint-Joseph, on y chante des cantiques. La toux des malades alors se fait moins aigüe, l'oppression moins accablée, la douleur moins pressante. C'est *la vieille chanson* qui apaise et console, et dont parlent les incrédules eux-mêmes.

Et encore, poursuit l'orateur, ce n'est là que la paix extérieure. Que n'y aurait-il pas à dire de cette paix autrement précieuse qui s'infiltré à l'intérieur, de cette paix qui fait qu'on meurt content? Et il raconte comment, au lendemain de Wagram, un officier mourant se trouvait illuminé et comme transfiguré à la seule vue de l'empereur, qui le visitait. Qu'est-ce que le regard d'un homme, pourtant, si grand soit-il, en comparaison du regard divin, que le pauvre et cher malade de l'Hôtel-Dieu sent briller derrière le sourire très pur et si surnaturellement engageant de l'Hospitalière? Et M. le supérieur cite une autre anecdote, celle si touchante de ce soldat mourant, qui, après avoir répondu à l'aumônier qu'il croyait à Dieu, au Dieu créateur, au Dieu rédempteur, ajoutait, pour abréger: "Je crois tout ce que croit la bonne soeur qui est là!"

Et puis les Hospitalières sont des cloîtrées. Elles font très large la part de Marie, en même temps qu'elles ne négligent pas celle de Marthe. "Béthanie est ici à demeure", dit M. Lecoq. "Les prières s'élèvent du fond de ce cloître comme un encens d'agréable odeur.—Et l'hôpital en garde le parfum par toutes ses salles, jusque dans ses coins et recoins. Ailleurs on peut trouver des bons soins, de la science, du dévouement. A l'hôpital catholique seul, on trouve le parfum de la prière des soeurs." Et M. le supérieur rappelle quelques noms de ces hôtes de Béthanie, qu'il garde dans la mémoire de son coeur,

“depuis soeur Robert, il y a 33 ans, jusqu’à l’humble soeur Philomène et d’autres encore”. Il se défend bien d’avoir fait l’éloge des dévouées religieuses; mais cet éloge s’imposait à lui qui les connaît et les voit à l’oeuvre depuis si longtemps.

Et déjà le charme de la causerie du vénéré supérieur va se rompre. Il termine par une anecdote encore, cette fois c’est une anecdote sulpicienne. M. Bayle, un ancien supérieur de Montréal, n’avait conservé dans sa mémoire, sur la fin de sa vie, que quelques traits de sa jeunesse. Entre autres il aimait à redire celui-ci. Son frère qui avait fait les campagnes de l’Empire, racontait souvent que lorsqu’à la guerre on dirigeait vers une ville nouvelle un convoi de blessés, ceux-ci demandaient toujours: “Y a-t-il des soeurs?”; et quand on pouvait leur répondre oui, ils étaient à moitié consolés.—Heureuse Montréal, depuis 250 ans, d’avoir eu son hôpital et ses Hospitalières! Car, rien ne vaut pour faire bien accepter la douleur aux pauvres humains comme ce ministère de compassion délicate et tendre qu’on trouve à l’Hôtel-Dieu!

* * *

C’est le deuxième jour du triduum que devait avoir lieu l’inauguration du monument de Jeanne Mance, dont M. Lecoq avait si magnifiquement expliqué le triple symbolisme. C’était donc le grand jour, le jour où les représentants de l’Etat se joindraient à ceux de l’Eglise, le jour où ces messieurs des Facultés allaient payer à Jeanne Mance leur tribut d’honneur, le jour où le peuple enfin serait admis à l’apothéose de l’héroïne. Nous nous réservons de raconter dans un article subséquent la cérémonie même de l’inauguration du monument. Nous ne parlerons, dans cet article, que des offices religieux du matin et de l’après-midi.

La chapelle, toute brillante et toute pavoisée ainsi qu’il a été dit, vit, ce matin-là, une affluence considérable de prélats, de personnages officiels et de personnalités en vue, un très nombreux clergé, tant séculier que régulier, et autant de fidèles qu’elle en pouvait contenir. La messe *Fons Bonitatis*, en plainchant grégorien, fut superbement et pieusement rendue, par le

choeur des Soeurs Grises et par celui des Soeurs de l'Hôtel-Dieu, qui alternaient. Quelle expressive et touchante harmonie! et que nous aurions aimé voir là tous ceux qui médisent du plain-chant, parce que, sans doute, ils n'en ont jamais goûté la véritable exécution. Les plus obstinés auraient été vite confondus.

Son Excellence le délégué apostolique, Mgr Sbarretti, célébra l'office pontifical, avec M. le chanoine Martin, archidiacre du diocèse, comme prêtre assistant, M. le curé Lamarche et M. E. Girod p.s.s., anciens chapelains, comme diacres d'honneur, et MM. Leclair, Rolland et Perrin, séminaristes, comme diacre et sous-diacres. Aux évêques présents la veille s'étaient joints Mgr Archambeault, évêque de Joliette, puis M. le chanoine Campeau, de l'archevêché d'Ottawa, M. le chanoine Sénécal, de l'évêché de Saint-Hyacinthe, et plusieurs prélats et prêtres spécialement délégués. Aux premiers rangs, dans la nef, on distinguait Son Excellence Sir Alphonse Pelletier, lieutenant gouverneur de la Province, l'honorable M. Devlin, du cabinet provincial, les médecins de l'Hôtel-Dieu, et grand nombre de citoyens marquants de Montréal et d'ailleurs.

Dans la soirée, M. Saint-Jean, p.s.s., ancien aumônier, présida à la bénédiction du Saint Sacrement, assisté par M. Volbart, p.s.s., et par M. l'abbé Larue, tous deux aumôniers actuels. Le choeur des Soeurs Grises exécuta en musique les motets et les hymnes.

Le sermon, à la messe du jour, fut donné par M. le chanoine Georges Gauthier, curé de la cathédrale de Montréal. Nous avons sous les yeux le texte même du discours de l'éloquent curé, et, vraiment, nous nous résignons mal à le défigurer en l'analysant. Il le faut pourtant, car le cadre de notre article, déjà long, ne nous permet pas de le donner *in-extenso*.

“Il y a deux cent cinquante ans—commence M. le chanoine—que les Hospitalières de La Flèche, dont nos soeurs de l'Hôtel-Dieu sont les filles et les héritières légitimes, ont posé le pied sur le sol de Ville-Marie. Elles venaient à l'appel de Dieu prendre rang dans cette avant-garde de héros et de saints avec laquelle s'est fondée notre ville...” Et le prédicateur raconte ce que furent nos pionniers missionnaires, “ces semeurs de Dieu”.

Il spécifie quelle fut la part de l'Hôtel-Dieu, "faire revivre saint Joseph dans le service des pauvres et des malades". Il salue Mme de Bullion, Jeanne Mance, M. de la Dauversière, dont il fait un brillant éloge, puis il ajoute: "C'est de cette pensée et de ce coeur, mes soeurs, que sont nés vos mères. Elles sont au nombre de trois: Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet. Qu'est-ce donc, je vous prie, qui les amène vers ces terres nouvelles? Elles arrivent après une navigation qui a duré deux mois et demi, et qui a été marquée par les épreuves les plus accablantes à leur délicate nature, menacée par les tempêtes de la mer, attristée par la contagion de la peste. A Québec, elles sont retardées un long mois, parce qu'on veut les fondre dans la communauté des Hospitalières de Saint-Augustin. Elles partent enfin pour une nouvelle navigation qui va durer seize jours, sur ce fleuve géant qui tour à tour soulève ou berce leur légère embarcation. Dix-sept ans plus tôt, M. de Maisonneuve et ses premiers colons l'avaient eux aussi remonté, ce large fleuve. Mais c'était au mois de mai, à l'époque où le printemps, retardé dans sa floraison par les derniers froids, s'épanouit en cette végétation rapide qui est l'un des charmes de notre nature. Elles, c'est en octobre qu'elles le remontent. Les feuilles des interminables forêts qui bordent les deux rives, prennent déjà les teintes de l'automne, et les pensées des pieuses voyageuses durent s'imprégner de cette mélancolie que l'automne jette ici sur toutes choses."

Elles étaient bien pourtant, chez elles, dans leur beau pays, ces trois vierges de France. Qu'est-ce donc qui les attire ici? "C'est ce quelque chose d'unique, et qui, entendu comme il l'entend, et pratiqué au degré où il le pratique, reste la gloire incomparable du catholicisme, c'est l'apostolat! Elles venaient, ces filles intrépides se joindre à la lignée des Pierre et des Paul... Elles venaient chercher des âmes!" Et que trouvent-elles à Ville-Marie, en 1659? Deux cent soixante personnes, dont cinquante chefs de familles, une quarantaine de maisons, un "fort", un moulin. Mais il y avait là déjà la vraie force de notre peuple: le colon, le laboureur. Et M. le prédicateur fait un superbe portrait du premier colon canadien et de sa vie. Puis, il trace

celui de l'Hospitалиère qui venait se faire ici l'émule en vaillance du soldat-défricheur, nous citons encore : "C'est en toute saison et à toutes les époques un métier sublime que celui de l'Hospitалиère! Se détourner de l'amour humain pour s'attacher à la douleur des autres, quitter la vie qui pourrait rester facile et saine, et s'enfermer dans un hôpital, en respirer l'odeur âcre et l'air vicié, choisir les travaux et les soins les plus répugnants, garder l'égal et surnaturel dévouement qui fait que l'inconnu qui souffre devient tout de suite un frère et qu'on met comme instinctivement quelque chose d'attendri dans le regard que l'on pose sur la douleur, dans les mains dont on la touche, dans les paroles dont on la console; se dire que l'on est là pour toujours, sans autre horizon que celui d'une salle de malades, sans autre distraction que celle de leurs plaintes monotones, et que, de cette faction que l'on monte au lit de la souffrance, la mort seule relèvera—oui, en vérité, c'est une tâche sublime, l'une des merveilles de la grâce, et l'une des plus héroïques réalités de cette terre..."

A cette tâche essentielle d'ailleurs—continue M. le chanoine—les Hospitалиères de Montréal ajoutaient d'autres préoccupations. Elles se multipliaient pour assister nos pionniers et nos soldats. Puis, elles se donnaient à la vie parfaite, et c'est bien là, comme il dit, un autre champ de bataille. Elles étaient pauvres aussi, et ce qu'elles eurent à souffrir pendant vingt-huit ans ne se raconte pas. Et pourtant, quelles femmes admirables elles savent être! Et le prédicateur s'abandonne à la joie de nous tracer des fondatrices ces trois portraits, qui resteront.

"Marie Maillet est le type de l'Hospitалиère, celle qui a les attentions charmantes pour ses malades, parce que sa foi très vive lui fait voir en eux Jésus-Christ souffrant. Dieu la conduit d'ailleurs par une voie d'oraison sublime et d'attention habituelle à sa présence, dont les soucis de l'administration temporelle qu'elle dirige pendant de longues années ne réussissent pas à la distraire."

"Judith de Brésoles n'a rien oublié des leçons de chimie reçues autrefois.... Elle est une pharmacienne experte... Les Sauvages l'ont appelée *le soleil qui luit!* Elle est d'une endurance et d'une piété extraordinaires. Sa journée est aux malades, ses nuits à Dieu. Dans la cloison qui sépare sa cellule

de la chapelle, elle a fait percer une petite fenêtre...”

“Catherine Macé est pauvre comme ses soeurs, mais elle met à pratiquer la pauvreté des raffinements qui seraient ridicules s'ils n'étaient un hommage au Seigneur... Pendant trente ans, elle est chargée de tout le gros travail de la maison... elle se dit la moins chargée. Elle a, selon le mot de Faber, *l'art des interprétations charitables*: elle n'est pas si naïve de croire que le mal n'existe pas, mais elle a vite fait de trouver l'explication indulgente, derrière laquelle se dissimulent une humilité profonde et une exquise charité.”

“Remerciez Dieu, mes soeurs—termine M. le chanoine—de vous avoir donné vos fondatrices. Si le dévouement chrétien, l'amour de la pauvreté et l'austérité véritable sont en honneur chez vous, c'est à elles que vous le devez, à l'empreinte profonde dont elles ont marqué leur oeuvre.” — “Gardez l'esprit de vos fondatrices—dit-il encore—car le monde a besoin de pareilles âmes, elles sont le levain qui l'empêche de mourir. Dans l'universelle incroyance, gardez la foi. Dans l'universelle sensualité, perpétuez la mortification personnelle. Dans l'universel égoïsme, restez détachées et renoncées. Dans l'universelle dissipation, ne vous laissez pas d'être recueillies, et ajustez votre vie à l'éternel idéal, Jésus.”

* * *

C'est à la suite de ce substantiel et éloquent discours, que la parole si chaude et si vibrante de M. le chanoine Gauthier fit pénétrer bien avant dans les coeurs, ou mieux, c'est à l'issue de la messe pontificale au cours de laquelle il fut donné qu'eut lieu, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-Dieu, la cérémonie d'inauguration du monument de Jeanne Mance dont nous parlerons dans un prochain article, ainsi que nous l'avons déjà dit. Nous passons immédiatement au récit des célébrations du troisième jour.

Le troisième jour, c'était le jour des défunts. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient justement estimé que leurs fêtes ne seraient complètes que si elles y mêlaient d'une façon spéciale et solennelle le souvenir de toutes leurs soeurs disparues, comme

aussi celui de leurs malades, des quatre cent mille malades qu'elles ont soignées depuis deux siècles et demi. "Elles ne voulaient s'arrêter—comme allait le dire excellemment le prédicateur du jour—que dans l'épanouissement complet de leur bonheur dans les joies suprêmes du ciel."

Mgr Brunault, évêque de Nicolet, chanta un service solennel pour toutes les défuntes et tous les défunts de l'Hôtel-Dieu, en présence de Mgr l'archevêque de Montréal, de plusieurs prélats, de nombreux prêtres et d'une foule sympathique de fidèles. Sa Grandeur avait à ses côtés, comme prêtre assistant, M. le chanoine Décarie, comme diacres d'honneur, M. le curé J.-A. Bélanger et M. Saint-Jean p.s.s., avec MM. Leclair et Rolland, comme diacre et sous-diacre d'office. Les Novices de la Congrégation Notre-Dame chantèrent la messe de Requiem selon la méthode de Solesmes, avec une douceur et une perfection qui convenaient absolument. Marguerite Bourgeoys et Jeanne Mance du haut du ciel ont dû se pencher ravies vers le cher Hôtel-Dieu jadis si petit, aujourd'hui si magnifique et si vibrant!

A l'évangile, le Père Louis Lalande, des Jésuites, prêcha. C'était encore admirablement dans la note, ce que d'ailleurs l'éloquent et sympathique religieux eut l'art de signaler avec à propos. Après avoir parlé des puissantes prières que les évêques et le clergé présents venaient joindre à celles des soeurs pour leurs chers défuntes et défunts, le Père disait en effet: "Permettez, mes révérendes Mères, que je joigne mes prières aux leurs et vous offre d'abord les souhaits et les hommages reconnaissants de la Compagnie de Jésus, dont je suis en ce moment l'humble interprète. Depuis les jours lointains où les Pères Lallemand et Saint-Jure guidaient la vocation de Jeanne Mance; depuis les missionnaires jésuites qui la reçurent au berceau de Ville-Marie. . . jusqu'à ceux qui s'édifient encore aujourd'hui à la vue de vos travaux, elles ont été nombreuses les relations entre vos Hospitalières et la Compagnie. . . ."

Cette cérémonie, qui associe les morts aux fêtes du 250e, le Père prédicateur proclame avec raison qu'elle marque le trait distinctif de l'oeuvre des Hospitalières, qui est de dominer les oeuvres de pure philanthropie "de tout l'espace qu'il y a entre le ciel et la terre". L'oeuvre de l'Hôtel-Dieu, c'est "plus et

mieux qu'une grande aumône, plus et mieux qu'un bienfait national, plus et mieux qu'une oeuvre de guérison et de vie corporelle—c'est une oeuvre divine de salut!"

Le geste que l'artiste a prêté à Jeanne Mance, qui est de soutenir un malade défaillant, dit beaucoup plus — ajoute le Père Lalande — que le seul labeur de l'infirmière. Il symbolise l'appui que Jeanne a, de fait, apporté à la colonie naissante. La Nouvelle-France était jeune et souffrante... Elle l'est encore, quoique peut-être d'une autre façon. L'oeuvre des Hospitalières, c'est avant tout de conserver au sein des populations, par la charité vécue, un foyer de vie divine, de foi et de pratique des oeuvres, sans quoi un peuple ne porte pas de bons fruits, pas plus qu'un arbre aux racines desséchées. Les Hospitalières, en effet, "ont commencé par pratiquer, dans l'humilité, les préceptes et les conseils de la foi, pour en répandre ensuite les rayons dans toutes les classes et dans toutes les souffrances. Celles-là n'ont pas besoin de crier au monde leur abnégation—fleur délicate qui se replie quand on la froisse—ou de livrer aux curieux les statistiques de leurs vertus cachées, pour que la lumière divine qui les illumine ait pu forcer l'indifférence à conclure que de pareilles oeuvres célestes doivent naître d'une foi céleste comme elles. Tant que cette lumière brille et se diffuse dans une ville ou dans un pays, la foi n'est pas près de s'y éteindre. Et c'est là un bienfait sans égal".

Certes, les Hospitalières font du bien au point de vue matériel, mais ce n'est pas le plus précieux. "Si la foi vécue dans la charité—explique le Révérend Père—brille comme une veilleuse au chevet des mourants, la vie du corps peut s'affaiblir... la foi permet d'en conquérir une autre qui ne s'affaiblira jamais!" "Tant qu'il y aura chez nous—ajoute-t-il éloquemment—des malades pour recevoir, et des témoins au coeur droit pour apprécier ces dons de vie immortelle distribués par des mains religieuses, nous aurons raison de croire qu'il reste en nous une puissance de vie inextinguible—comme on a raison d'ordinaire de croire d'un temple que Dieu y demeure, tant que brûle la lampe du sanctuaire."

Et l'orateur conclut que ça été là précisément l'oeuvre des Hospitalières depuis deux siècles passés; puis il vient à la deuxième partie de son discours.

“Aussi bien—dit-il—quand cette vie est achevée pour les vôtres, vous ne voulez pas que votre oeuvre s'achève.—A l'instar de l'Eglise, votre famille religieuse se partage en trois : la famille triomphante, avec laquelle nous nous sommes réjouis et avons triomphé, hier et avant-hier ; la famille souffrante—et j'y joins tous ceux qui ont été vos patients—pour laquelle prie en ce jour la famille militante. . . C'est que dans votre famille, comme dans l'Eglise, il y a solidarité entre tous les membres, et que cette solidarité invite à payer les uns pour les autres les dettes contractées.”

L'orateur explique alors que même pour celles qui ont identifié leurs intentions et leur vie avec la vie du Christ, et à plus forte raison pour ceux qui ne sont venus ici que pour souffrir et mourir, toutes les dettes contractées envers la justice divine n'ont peut-être pas été payées. Il faut les y aider par nos suffrages. “La famille militante de l'Hôtel-Dieu—dit-il—connaît la lacune ordinaire des trépassés, même chez les meilleurs. Et c'est pour la combler que les Hospitalières se font, après la mort des leurs, leurs soeurs suppliantes, et, pour leurs patients, bienfaitrices encore, j'allais dire gardes-malades des âmes.”

Le Révérend Père termine par une admirable prière qu'il met sur les lèvres des religieuses, et dans laquelle, en effet, s'expriment les nobles et beaux sentiments de piété fraternelle qui vivent dans leurs âmes et dont cette pieuse cérémonie du troisième jour est comme la magnifique résultante.

Nous raconterons dans un prochain article ce que fut, le deuxième jour du triduum, la cérémonie de l'inauguration de la statue de Jeanne Mance.

Elie. J. Auclair,

secrétaire de la Rédaction.

L'Âme Canadienne

D'après M. Arnould

(suite)



J'AI poursuivi cette petite étude en supposant qu'on aurait présent à l'esprit l'article de M. Arnould. Aussi l'ai-je sobrement cité, désireux de ne prendre pas trop de place dans les pages de la REVUE CANADIENNE. Ceux qui ne lisent pas le *Correspondant* auront parfois, j'en ai peur, l'impression de ces moitiés de conversation qu'on entend dans le voisinage d'un téléphone, et dont on saisit imparfaitement le lien avec ce que dit l'interlocuteur qui est à l'autre bout. Il y a un autre inconvénient plus grave. Comme j'ai laissé de côté les nombreux passages où M. Arnould se montre si cordial et si sympathique au Canada français, ma petite étude paraîtra plus critique qu'elle ne l'est dans ma pensée. Cette déclaration préliminaire peut servir de correctif et de réparation. J'y tiens; autrement je craindrais d'être peu loyal envers un gentilhomme aussi recommandable par l'éclat du talent que par le dévouement à tout ce que nous aimons, et je ne me le pardonnerais pas. Tout sera bien si je puis inspirer aux lecteurs canadiens le désir de se procurer le texte même de l'article du *Correspondant*.

* * *

M. Arnould s'est fait à lui-même trois grands casiers dans lesquels il a distribué ses observations: l'âme française, l'âme anglaise et l'âme américaine. Cela est commode mais un peu artificiel. L'analyse est bien impuissante à saisir les éléments

divers qui se sont fondus dans l'âme nationale. Aussi arrive-t-il çà et là qu'une petite note se trompe de casier : par exemple l'intempérance rattachée à tort, je crois, à l'influence anglaise. En outre l'étude prend ainsi facilement un air de thèse, avec l'inconvénient du genre qui est de trop appuyer le crayon en maints endroits. En dépouillant l'article du *Correspondant* j'ai mis à part quatre ou cinq points que je veux traiter brièvement.

Ce qui a d'abord frappé M. Arnould, quand il est arrivé à Montréal, c'est la cordialité des Canadiens français : "Ce mot, dit-il, s'il n'existait pas, devrait être inventé pour eux. Là-bas, la personne à qui vous êtes présenté pour la première fois, ne profère pas notre habituelle formule si souvent démentie par la glace du ton : "enchanté de faire votre connaissance"; mais cet enchantement se marque réellement sur la figure".—Au Canada il me semble que tout le monde dit : "Heureux de faire votre connaissance". La nuance était assez faible pour ne mériter pas d'être relevée. M. Arnould ajoute que nous avons l'hospitalité prompte et franche : "La table d'une famille canadienne devient dès l'abord votre table. Pour peu que vous ne résistiez pas l'on vous fait pénétrer dans cinquante maisons. L'on croirait que les Canadiens, malgré leur amour de la poésie, n'effeuillent jamais la marguerite pour savoir s'ils aiment un nouveau venu un peu, beaucoup, passablement, passionnément, pas du tout". Il y a ici un trait de caractère que je ne songe pas du tout à nier, mais M. Arnould le grossit. Pour les procédés, comme d'ailleurs pour les formules de politesse, les races démocratiques n'ont pas une gamme aussi étendue que les habitants des villes où subsiste une civilisation raffinée, comme Paris, Florence ou Vienne. Mais cet art de nuancer dont parle M. Arnould, est-ce qu'aujourd'hui il n'est pas atteint un peu partout? Tout le monde a lu l'amusante anecdote de Talleyrand offrant d'un même plat à douze convives, mais en proportionnant sa politesse à la qualité des personnes. C'est ce que Gortschakoff, qui était présent, appelait plus tard la "leçon du boeuf". Le prince commençait par choisir le morceau le plus délicat et il l'offrait à un duc en employant les formules les plus obséquieuses et les plus amplement déployées. Puis le

ton baissait insensiblement et Talleyrand finissait par dire au douzième convive, en montrant le plat de la pointe de son couteau: "Boeuf?". Où est aujourd'hui l'amphitryon qui saurait graduer avec cette virtuosité savante? Si le prince de Bénévent revenait au monde, en voyant ce qu'ont maintenant de sommaire la plupart des relations sociales, il redirait sans doute avec plus de mélancolie son mot fameux: "Celui qui n'a pas vécu avant 89 ne connaît pas la douceur de vivre".

Mais cette question de l'hospitalité canadienne vaut d'être regardée d'un peu plus près. M. Arnould écrit: "Vous vous apercevez vite que cette chaleur d'accueil le Canadien la réserve surtout aux Français". Voilà déjà une constatation qui a quelque chose de touchant et qui devrait arrêter l'ironie sur les lèvres. Dans la facilité avec laquelle un Canadien admet parfois un Français à son foyer il y a de la piété fraternelle, mêlée d'un peu de fierté quand ce parent d'outre-mer est distingué: cela enlève à l'empressement l'air de badauderie qu'il aurait sans cela. Mais observez de plus près encore. Un professeur catholique comme M. Arnould a été choisi en France par des hommes en qui nous avons la plus absolue confiance, il est orné des plus belles qualités de l'esprit, c'est un ferme croyant, nous le voyons s'agenouiller à côté de nous dans les églises: il sera le bienvenu partout. Mais le Canadien sait tourmenter la marguerite, oh oui! et assez souvent le dernier pétale qui lui restera entre les doigts dira: "Pas du tout". Est-ce que précisément lors des fêtes de Québec on ne s'est pas étonné un peu de nos frayeurs devant certain bloc enfariné? Est-ce qu'on n'a pas blâmé la rapidité avec laquelle nous nous détournons de tout homme sur qui plane un soupçon de déloyauté envers l'Eglise? Quoi qu'il en soit, il a semblé que si la naïveté de l'accueil dans la famille canadienne devait être raillée, d'une manière aussi voilée d'ailleurs et aussi douce que possible, ce n'était pas par ceux qui en sont les hôtes heureux et choyés.

A cet ordre de choses se rattache l'empressement chaleureux des Canadiens auprès des orateurs qui leur viennent des rives de France. On a parfois, à ce propos, prononcé le mot de "gobeurs"; non pas M. Arnould dont la langue toujours courtoise et bien tenue n'admet pas de ces vivacités. Et cependant

ici encore on a parlé un peu vite. De septembre à mai Montréal est visité par des artistes qui ont en Europe une grande réputation. Il n'y a rien à dire sur l'enthousiasme avec lequel on se porte à leurs auditions; c'est ici comme à Boston, à Grenade ou à Budapest. Cela ne ressemble pas du tout au frémissement électrique qui se déclare dans la salle de l'Université Laval ou du Monument National, lorsque paraît un orateur de France. Comment ne voit-on pas qu'il y a là tout autre chose que la naïveté du gobeur? Après une séparation d'un siècle et demi, et dans un état de civilisation qui aurait dû tellement altérer le tempérament national, c'est la vieille âme française qui se réveille toute vivante.

* * *

Je ne reviendrai pas sur ce que M. Arnould dit du manque de critique chez les Canadiens. Mais il a écrit à ce sujet une phrase qui a amené chez plus d'un lecteur un petit froncement de sourcil: "Le dogmatisme de leur formation religieuse les a habitués, comme il arrive, à juger aussi des choses humaines par autrui, et ils ne réaliseront de sérieux progrès intellectuels que le jour où sans rien abandonner de leur foi, l'éducation de leur esprit se fera plus personnelle". Ce n'est qu'une insinuation, à peine indiquée, mais elle a éveillé tout un groupe d'idées. On s'est souvenu que dans le livre de M. Siegfried, si clair et si bien composé, au sens spécial du mot, la partie qui appelle les plus graves réserves est celle qu'il a consacrée à l'action de l'Eglise au Canada. Les dissentiments de doctrine ne nous rendent pas injustes envers le talent. Nous avons été surpris de voir un étranger comme M. Siegfried, dont l'activité s'est d'ailleurs portée sur des objets divers, entrer si vite et si à fond dans notre état social. Evidemment il y a là un savant, habitué à manier les choses d'ethnographie, et qui en mettant le pied sur une terre étrangère n'est pas lent à trouver ses points de repère. Reprendre les premiers chapitres de son livre pour mettre à part ce qui est d'une observation juste et ce qui est empreint d'esprit sectaire est une tâche qui pourrait tenter un canoniste lettré comme M. l'abbé Perrier. Peut-être y a-t-il pour tout

peuple catholique une première période qu'on pourrait appeler patriarcale: c'est celle où il voit avec confiance ses pasteurs intervenir dans tout ce qui intéresse la morale, sans rechercher quelles sont les limites extrêmes du pouvoir ecclésiastique, comme pour monter là une garde jalouse. On sort de cette période heureuse du jour où l'Eglise et l'Etat commencent à s'observer avec défiance. Ici le bon peuple est tranquille encore: il ne prête qu'une oreille distraite aux économistes qui lui prêchent un affranchissement plus complet de l'influence religieuse. L'idéal lui paraît si peu séduisant des sociétés où ces principes ont été appliqués! Aussi, à la réflexion, je ne sais si c'est bien la peine de reprendre les questions irritantes traitées par M. Siegfried, j'entends pour la partie historique. La passion politique est la plus aveugle de toutes et parfois, sous prétexte d'enseignement théorique, on la réveille juste au moment où elle s'assoupissait.

Ici peut se placer la comparaison que M. Arnould fait des deux Frances au point de vue de l'esprit politique. Il trouve que l'électeur canadien est bien vénal et voit même là le vice national par excellence; par comparaison la politique française lui paraît "idéaliste". Je crois qu'il a dû écrire le mot en souriant; mais il y est. Un examen plus attentif de la question eût ménagé des surprises à M. Arnould. Il faut d'abord écarter les équivoques qui se présentent sous le mot "vénal". Un écrivain qui à la revue de l'Université McGill semble chargé de la partie politique, M. Andrew Macphail, fait cette remarque au cours d'un article intitulé *Why the Conservatives failed*: "En somme, dans une élection générale, si l'on considère ce qui se passe d'un bout à l'autre du Canada, l'achat des votes est un facteur assez insignifiant". Il veut dire l'achat précis et au sens du mot le plus vulgaire. A la vérité il y a dans le pays une masse flottante, prête à se tourner vers le parti où se déclare la victoire, parce qu'elle en attend des avantages matériels; ce n'est déjà plus tout à fait la même chose. Soutenir un gouvernement parce qu'on en attend une place c'est un peu vendre son vote. Appelons cela, si vous le voulez, l'achat au second degré. Mais la tyrannie du fonctionnarisme qu'est-ce autre chose? Je veux ici me bien surveiller. Les épreuves de la

France sont les nôtres, et le tact nous avertit que la meilleure manière de les respecter serait de n'en pas parler du tout. Mais je trouve la question devant moi : un contraste entre l'esprit politique de mon pays qui serait mercenaire (pis que cela), et celui de la France qui serait idéaliste. Commençons par rappeler ce qu'a de cruel et de faux la parole souvent répétée : on a toujours le gouvernement qu'on mérite. Les circonstances forment parfois des réseaux où les plus héroïques vouloirs demeurent captifs et incapables de se dégager. En Amérique, lorsque le patriotisme français a été longtemps blessé, il a fini quelque fois par se retourner et dire : "Si vous étiez sous le coup de la même persécution sauriez-vous faire les mêmes sacrifices pour votre foi?". En effet c'est une question. On parle trop légèrement de luttes qu'on ne comprend pas parce qu'elles répondent à un état social trop différent. Mais après cela, d'analyse en analyse, il faut pourtant bien en venir toujours à la même constatation qu'on n'évite pas : ce qui fait qu'au jour du vote on ne peut pas renverser un gouvernement inique c'est qu'un peuple immense lui maintient son allégeance moyennant salaire, et cela n'est pas très idéaliste. Au Canada on peut retourner l'opinion. On le fait parfois, lorsque certaines convenances morales ont été violées, avec une rapidité et un ensemble qui sont une leçon pour les gouvernants. Pour prendre la même question par une autre face, ce calme de nos séances parlementaires, qui paraît un peu plat à l'auditeur français, est fait surtout de l'absence de passions sectaires : il ne faut donc pas trop nous en plaindre. On éprouverait un pur plaisir de dilettante à voir se dérouler une séance du Palais-Bourbon, avec la chaude éloquence des discours, la netteté tranchante des répliques, le feu croisé des interruptions, etc., mais on sent bientôt tant de haine dans l'atmosphère embrasée de la Chambre que le cœur se serre. Pendant ce temps-là, lentement, sans relâche, le cercle de la persécution se resserre et la dette augmente. Politique idéaliste!

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

Sur la politique canadienne on peut citer des témoignages

très pessimistes : il faut les accepter avec réserve. En tout pays il y a une certaine vantardise du vice que les étrangers ont tort de prendre à la lettre. C'est de quoi on ne se plaint nulle part aussi haut qu'en France.

* * *

La politesse n'est peut-être qu'une demi-vertu : un homme d'une probité parfaite et d'un coeur généreux peut en être dépourvu. Et cependant il n'est aucune matière où la critique soit aussi difficile à faire accepter. Il doit y avoir en notre âme un fond païen qui résiste à tout puisque nous préférons être trouvés en défaut partout ailleurs plutôt que là : le vice élégant plutôt que l'honnêteté sans manières ! M. Arnould a délicatement voilé sa critique en disant qu'à un Français les jeunes Canadiens "ne paraissent pas" polis. C'était insinuer que les usages n'ont pas absolument la même signification selon les pays. La précaution oratoire est faible et M. Arnould n'y tient guère, comme on le voit bientôt à la verve sans merci avec laquelle il entasse les critiques. La politesse française est proverbiale par le monde et les proverbes n'ont jamais tort. Par comparaison la manière américaine paraîtra leste et un peu cavalière. C'est l'esprit démocratique qui pénètre de plus en plus la vie sociale : il fera son tour du monde, sans épargner la belle France. Là-bas, sur le fond plébéien, on distingue déjà les personnes "d'ancien régime" : elles se font rares. Un charmant écrivain, Gustave Droz, a consacré un de ses plus beaux livres à étudier, finement, et avec une tristesse non résignée, le phénomène de cette transformation.

On voit par ce qui précède, que je passe condamnation. Je me borne à quelques légères remarques pour atténuer un peu le réquisitoire de M. Arnould. Un conférencier ayant prononcé un discours a désiré en perpétuer la mémoire. Il l'a fait imprimer sur beau papier et l'a envoyé avec sa carte de visite à une centaine de personnes. Puis il a attendu, le coeur un peu ému . . . Il n'a reçu que deux accusés de réception ! Ce n'est pas assez et il y a ici quatre-vingt-dix-huit personnes qui ont manqué de politesse. Mais ce petit malheur ne serait pas inutile si les conférenciers

voulaient comprendre qu'il ne faut pas céder trop vite à la tentation de faire imprimer un discours. Il se produit si facilement, au soir de la séance, une petite griserie qui fait illusion sur la valeur de l'oeuvre. Nous sommes inondés chaque jour d'imprimés qui s'en vont au panier sans que parfois la bande même soit déchirée. Je puis au moins affirmer que si la publication dont parle M. Arnould eût été très désirée elle n'eût pas été accueillie avec la glace dont il se plaint. D'une part retenons la leçon de politesse, mais ensuite continuons à taire le nom du conférencier malheureux.

Un des points où M. Arnould trouve l'éducation canadienne le plus en défaut c'est le chapitre des visites. On ne fait même pas celles qui sont strictement exigées par le code de politesse ! Peut-être faut-il appeler de nos vœux le jour où ce code en demandera moins, dans une vie déjà si disputée par les plus pressants devoirs. Il y a dans le journal intime de Donoso Cortès un joli passage dont on ne sait s'il est permis de l'accueillir en souriant, tant il est sérieux de fond : "O mon Dieu, comment me jugerez-vous lorsque vous me demanderez à quoi j'ai employé ma vie, et que je vous répondrai : "Seigneur, j'ai fait des visites" ? M. Arnould termine ainsi ses remarques sur ce point : "Il court au Canada un dicton justifié : Il n'y a que les Français qui font des visites. D'où il résulte que nos compatriotes revenant de la Nouvelle-France ont vu fatalement beaucoup plus de Canadiennes que de Canadiens". Cette fatalité, qui n'a d'ailleurs rien de sombre, semble avoir pesé plus sur M. Arnould que sur la majorité de ses compatriotes.

Dans l'étude sur l'âme canadienne il y a une victime : c'est l'élève de l'Université. En se retrouvant, par la pensée, devant ces jeunes gens, M. Arnould oublie toutes ses aménités littéraires, et il leur dit durement leur fait. Je voudrais demander ici un peu d'indulgence pour cette brillante jeunesse. En tout pays les étudiants en médecine ou en droit, comme à Paris les polytechniciens et les élèves de Saint-Cyr, forment une gaie corporation. Dans la famille, l'étudiant est assez bon enfant ; dans le monde il est plutôt réservé et ne s'engage que timidement ; mais quand il est avec ses camarades il se signale volontiers par un peu de diable au corps. Certaines gravures vague-

ment entrevues, où l'on aperçoit des étudiants qui exécutent un monôme, m'avaient donné à entendre que là-bas les polytechniciens ont leurs heures de détente. Et les jeunes peintres quand ils se réunissent dans un atelier improvisent des amusements qui sont une surprise pour le bon bourgeois. Ce n'est pas à cette minute-là qu'on les saisit pour en faire le portrait moral. Il est d'ailleurs d'autres carrières où l'on voit le même homme jouer deux personnages très différents selon les circonstances : tel colonel qui jure et fait claquer les portes à la caserne redevient dans un salon un parfait gentilhomme.

Où je trouve que M. Arnould a eu la main particulièrement malheureuse c'est quand il choisit, comme trait de moeurs, la tenue des étudiants à leur concert annuel. Il y a en divers pays des jours où, l'espace d'un quart d'heure, les conventions sociales sont un peu soulevées, et où la Folie agite ses grelots. Je ne saurais jamais exactement ce qui se passe au carnaval de Nice, non plus qu'au bal masqué de l'Opéra, mais je suis sûr que si on jugeait les figurants d'après leur conduite à cette minute-là on se tromperait gravement. Au concert annuel des étudiants l'université jette un peu son bonnet par-dessus les moulins. Il y a quelque sévérité à se poster justement là pour apprécier les moeurs de nos jeunes gens.

Sur la question qui nous occupe ici il est échappé à la plume de M. Arnould, je ne sais comment, une phrase qui fait remonter le blâme très haut. Je cite sans juger. A propos du manque de politesse : "Si on marque quelque surprise aux débonnaires *administrateurs* ils répondent sérieusement que les étudiants sont chez eux et que c'est aux professeurs à passer, chapeau bas."

* * *

Il y a un point auquel M. Arnould a réservé une grande place dans son étude : c'est le goût du Canadien français pour ce qu'il y a de moins noble dans les jeux athlétiques. Il nous donne à entendre que c'est là un trait de moeurs même dans la haute société, ce qui n'est pas juste du tout. Il écrit : "Nous avons dit que le plaisir de choix là-bas semble être la conférence litté-

raire; nous voulions surtout parler des Canadiennes. Celui des Canadiens est évidemment le spectacle de la lutte, et cette différence caractérise bien le très sensible écart de culture qui se marque entre les deux sexes chez nos cousins transatlantiques". L'artifice de la phrase est tel ici qu'en imagination vous voyez, le soir, les deux moitiés de la famille se séparer, les dames allant à l'Université Laval entendre M. Arnould, pendant que leurs époux et leurs frères s'acheminent vers le Parc Sohmer pour y assister à une lutte gréco-romaine. . . . M. Arnould donne de ces tournois une description très minutieuse et où dans son désir de réalisme il renonce à la belle tenue de style qu'on attend d'un professeur universitaire. Sur la manière dont les choses s'y passent ses lecteurs le croiront sur parole. Eux pour la plupart n'y sont jamais allés voir. Et les journaux mêmes sur ce point ne les ont pas renseignés, car il y a un instinct d'abeille qui porte tout homme à n'aller chercher dans une lecture que les choses pour lesquelles il a de l'affinité. On s'est souvent moqué des étrangers qui, sous prétexte d'étude de moeurs, apprennent à connaître les petits dessous de Paris mieux que les Parisiens eux-mêmes. Il en est ainsi dans toutes les grandes villes.

Les moeurs du journalisme en France et en Amérique sont bien différentes. Là-bas la partie d'information est sobre et régulièrement disposée. En Amérique on est avide de détails menus sur les choses de la chronique courante; mais d'ailleurs l'oeil n'est pas exigeant sur la manière nette ou encombrée dont se présente la page à lire. Ici encore c'est l'Amérique qui s'imposera. Je voyais récemment dans un ouvrage sur Waterloo la reproduction photographique du numéro du *Times* où a été annoncée la grande bataille, avec le bulletin officiel de Wellington. La feuille a une apparence placide et morne, un air de tous les jours. Le rapport du duc, en petits caractères, est encadré d'annonces familières. Vous croiriez que rien n'est arrivé. Songez un peu à ce que serait aujourd'hui un numéro du *Figaro* ou du *Gaulois* à la première nouvelle d'une pareille bataille!

La question de la réclame dans les journaux est délicate. Je regrette qu'on l'ait posée dans l'article du *Correspondant*. Même quand des artistes comme Paderewski, Sarah Bernhardt

ou Patti, passés à l'état de fétiches, doivent aller dans une ville, il faut qu'un travail savamment conduit prépare l'opinion. Il n'y a pas ici à faire la mène. Les impresarii de ces tournées ne sont pas des naïfs et l'on peut s'en rapporter à leur savoir-faire. Assurément l'arrivée dans une ville d'un conférencier littéraire veut plus de modestie. Mais le plus fier d'entre eux, le plus jaloux de sa dignité, le plus étranger au cabotinage n'aimerait pourtant pas faire son ouverture de cours dans une salle presque vide. Si, malgré son mérite, il est complètement inconnu dans son nouveau milieu, il faut qu'il soit présenté; et dans un public sollicité de tant de côtés, si l'on veut un franc succès d'assistance, il n'est pas mal que le cor d'argent répète sa sonnerie deux ou trois fois. Après cela si l'orateur veut remettre sa fortune au seul prestige de son talent rien de plus simple. On ne viole l'intimité que de ceux qui s'y prêtent; et c'est là le mot essentiel qu'il y avait à dire ici. Il ne manque pas pour en faire foi d'hommes éminents, dans l'art ou dans la science, qui poursuivent à l'abri des indiscrets un ministère respecté. Au reste qui cherché-je ici à persuader? Plus d'une fois les orateurs ont désiré s'assurer à l'avance un bon lancement, quelques-uns fournissant eux-mêmes le dossier d'éloges. *Je le sais*, comme dit quelque part un grand écrivain, enfermant sous ces trois syllabes beaucoup de sens intelligible aux initiés.

Je suis embarrassé devant la page que M. Arnould consacre à la susceptibilité des Canadiens. Si j'avais affaire à de maîtres ironistes comme Anatole France ou Jules Lemaître je ne serais pas dupe un instant. Mais je ne connais pas assez les habitudes d'esprit de M. Arnould pour savoir jusqu'à quel point il est ici sérieux. Les exemples qu'il nous donne de la susceptibilité canadienne sont tellement extraordinaires! Il en pourrait, dit-il, fournir dix; il en choisit deux. Alors que le Canada est, à tous égards, un pays à l'européenne, on affecte quelquefois de prendre les Canadiens pour de purs Indiens (excusez du peu): ils ne sont pas contents! Une publication qui fait loi en France pour des millions de badauds représente le Canada comme une plaine de neige où ne circulent que des ours et des Sauvages: les Canadiens ne sont pas contents! Il serait curieux de savoir si les huit autres exemples sont de ce genre-là. L'arti-

fice par lequel M. Arnould clôt ce paragraphe me rappelle ces dilemmes amusants qu'on nous proposait au collège et dont chaque branche se tourne contre vous. Alors qu'il nous raille un peu cruellement de notre susceptibilité si nous ne trouvons rien à répondre nous consentons; si nous répliquons c'est encore pis: "Eh bien, qu'est-ce que je vous disais!" En effet, en portant ainsi tour à tour contre nous les deux pointes de son arme, M. Arnould nous tient à merci.

* * *

Je veux finir sur quelque chose de plus large et de plus généreux, l'amour du Canadien pour la France. Ce n'est pas un mot, c'est un amour profond et qui résiste à tout. Il peut y avoir parfois, comme entre frères qui ont suivi une fortune diverse, un peu de morgue d'un côté, un peu de pique de l'autre; et puis, l'Anglais est là qui offre une charte de libertés très amples et qu'on accepte; mais dès que l'image de la France se présente bien en face tout est oublié! Le vieux Normand ou le vieux Poitevin qui est en nous se réveille tout entier comme au jour où son ancêtre foula pour la première fois la rive du Saint-Laurent. Il y a beaucoup de rêve dans l'alchimie savante de M. Arnould recherchant ce que peut donner la combinaison des trois âmes française, anglaise et américaine. Au fond nous avons si peu changé! Prenez un paysan de la Beauce ou de l'Anjou, transportez-le par enchantement chez un fermier de Saint-Hubert ou de Sainte-Julie, et après un quart-d'heure de conversation sur le pas de la porte les deux bonshommes diront: "Mais pardi! il me semble que nous nous sommes toujours connus". M. Arnould cite un Canadien qui, en mettant pied à Calais, s'est agenouillé sur le sol pour le baiser. Ce n'est pas un personnage de légende. Je ne sais si un Européen comprend ce qui se passe en nous lorsque, nous montrant du bateau une petite ligne grise qui commence à paraître, on nous dit: "C'est la France!" En Amérique d'abord tout est neuf. Nous nous attendrissons déjà devant une muraille qui remonte à cent ans comme si elle était contemporaine des pyramides. Mais en voyant cette vieille terre historique, qui est celle de nos pères, et

où se sont accomplies toutes les choses dont depuis l'enfance on a nourri notre imagination et notre âme, nous éprouvons tous un grand trouble. Une pudeur nous empêche de nous agenouiller comme le personnage dont parle M. Arnould, mais notre sentiment n'en est pas moins intense.

Les hommes d'Etat sont obligés de prévoir certaines situations extrêmes et qui comportent une solution brutale; il faut laisser cela dans le mystère des chancelleries. Pourquoi inquiéter le patriotisme en citant des cas que les jeux de la politique n'amèneront sans doute jamais? M. Bourassa a dit deux choses très simples: si une guerre éclatait entre l'Angleterre et la France nous nous abstiendrions, malgré que nous soyons sujets anglais; si la France attaquait notre côte nous nous défendrions. Je ne comprends pas ici la sonnerie d'alarme de M. Arnould. Si Bordeaux attaquait Marseille? "Eh! mon bon, Marseille se défendrait". Glissons vite. C'est le cas de dire avec le Pyrrhus de Racine:

Je ne sais point prévoir les malheurs de si loin.

Ici une toute petite plainte très douce et qui ne vise personne en particulier. Il nous a parfois semblé que le touriste français qui passe ici, trop sensible d'abord aux choses délicates qui lui manquent, ne vibrait pas assez au contact de ses frères retrouvés. Sans doute notre province ne peut avoir l'intérêt d'une terre mille fois pétrie par l'histoire, comme la mère-patrie. Mais cependant le spectacle est beau de cette poignée de Français, oubliés autrefois dans les neiges, pressés aujourd'hui entre cent millions d'Anglais, et qui s'obstinent à garder toujours la pensée et la langue de la France, comme une sentinelle qu'on n'a pas relevée. On a parfois la perception de ces choses, mais comme dans un éclair. Un jour j'avais conduit Mgr Rozier à Lachine. C'était au coeur de l'hiver. Nous étions aux portes de la ville, mais à regarder devant nous la plaine glacée, absolument déserte, nous aurions pu nous croire au Labrador. Arrive une enfant de dix ou douze ans, petit chaperon rouge aventuré sur la route. Mgr Rozier lui dit: "Vous n'avez pas peur du loup, ainsi toute seule?"—"Non, *on* n'a pas peur". L'enfant partie, Mgr Rozier resta un moment songeur, puis il dit avec

une pointe d'attendrissement: "Ce que c'est tout de même... si loin de son pays, et retrouver la langue de France, et avec la saveur des mots de province!"—Voilà la note vraie qui jamais ne nous trouve ingrats. Nous la distinguons tout de suite de l'émotion purement artificielle qui orne les discours d'apparat.

Hector Filatrault.

P. S.—J'ai eu l'humiliation d'être obligé d'expliquer la phrase qui ouvrait mon précédent article: "faire long feu", semblable à ces peintres maladroits des temps primitifs qui, après avoir fait une toile, devaient y ajouter une banderolle explicative: "Ceci est une forêt"—Aujourd'hui j'ai peur d'avoir mal compris une phrase de M. Arnould. Je lui fais dire que les jeunes femmes se promènent dans les rues à cinq heures du matin. Si c'est cinq heures de l'après-midi, encore que je puisse plaider l'équivoque de la phrase, voilà pour moi une seconde humiliation. Ce ne sera pas la dernière.

H. F.

Pages D'Histoire

VI

Au château Saint-Louis.—Premiers actes officiels du nouveau gouverneur.—Voyage à Montréal.—La Huronie saccagée par les Iroquois.—Dispersi-
et exode des Hurons.—Trois tribus descendent à Québec.—Les Huron
à l'île d'Orléans.—Exécution capitale.—Charité de Madame d'Ailleboust.
—Incendie du Monastère des Ursulines.—Louis d'Ailleboust architecte.

M. d'Ailleboust s'installa dans la nouvelle résidence du fort Saint-Louis—le château—dont la construction avait été commencée l'année précédente. Madame d'Ailleboust et Mademoiselle de Boullongne, descendues à Québec après un séjour ininterrompu de cinq années à Villemarié, furent les premières dames de céans en la demeure officielle du représentant de Sa Majesté Très Chrétienne au Canada ⁽¹⁾.

En vertu des décrets de 1647 et 1648, le gouverneur et ses conseillers pouvaient décider de la paix ou de la guerre; mais ils pouvaient aussi exercer des fonctions d'une plus modeste portée, et les simples règlements de police étaient dans leurs attributions. C'est bien ainsi qu'il en devait être pour une communauté naissante. "On conçoit, dit l'abbé Ferland, que, dans les premiers temps de la colonie française, l'autorité de ces fonctionnaires devait être fort étendue et s'exercer d'une manière paternelle, sans qu'on s'attachât trop scrupuleusement aux formes suivies alors dans les parlements de France." ⁽²⁾

⁽¹⁾ Mademoiselle de Boullongne n'y demeura que quelques semaines. Elle passa bientôt du château au cloître, où elle mourut dix-neuf ans plus tard. (*Annales des Ursulines de Québec.*)

⁽²⁾ "Parmi les actes officiels du nouveau conseil, on en trouve un, en date du 19 septembre 1648, par lequel Jacques Boidon est établi hôtelier (à Québec), à l'exclusion de tout autre. "Il se logera, y est-il dit, sur la grande

Le plus important des premiers actes administratifs du nouveau gouverneur fut l'organisation du "camp volant" dont la création était ordonnée par le décret du 5 mars 1648. Il en confia le commandement à son neveu M. Charles d'Ailleboust des Musseaux ⁽¹⁾, qui se mit en campagne dès le printemps de 1649. Ce corps militaire d'un nouveau genre, formé de quarante hommes, fut jugé d'une telle utilité que, deux ans plus tard, le gouverneur n'hésita pas, devant les agressions de plus en plus audacieuses des Iroquois, à en porter l'effectif à soixante-dix hommes.

Le nouveau gouverneur se rendit à Villemarie vers la fin de mai 1649, accompagné des douze soldats de son escorte ordinaire. Il y fut reçu avec une joie facile à comprendre, et y régla plusieurs affaires importantes. Il annonça à M. de Maisonneuve que la Compagnie des Cent-Associés ajoutait six hommes à sa garnison particulière et portait son traitement à 4000 livres au lieu de 3000. C'était une première dérogation aux dispositions de l'arrêt du 5 mars 1648. Il y en eut bien d'autres par la suite.

Ce fut pendant ce court voyage à Villemarie que M. d'Ailleboust mit les RR. PP. Jésuites en possession de leur seigneurie de la Prairie de la Magdeleine.

La tranquillité régnait à Québec; mais un voile de sang couvrait l'horizon du côté des Grands Lacs. La nation huronne, alliée des Français, allait être anéantie, écrasée ou dispersée, par les cruels Iroquois des cinq cantons ⁽²⁾. Le pillage, les meurtres, les incendies allaient se multipliant. Toute la pénin-

"place, près de l'église, afin que tous puissent aller se chauffer chez lui...
 "Il ne gardera personne pendant la grand'messe, le sermon, le catéchisme
 "et les vêpres." Cet acte est signé par M. d'Ailleboust, gouverneur, le P.
 Jérôme Lalemant et les sieurs Chavigny, Godefroy et Giffard." (J.-B.-A.
 Ferland.—*Cours d'Histoire du Canada*, volume II, page 365).

⁽¹⁾ Charles d'Ailleboust des Musseaux était fils de Nicolas d'Ailleboust, sieur de Coulange, et de Dame Dorothee de Mantet d'Argentenay, une des dames d'honneur de la duchesse de Vendôme.

⁽²⁾ Les Agniers, les Onnéyouts, les Goyogouins, les Tsonnontouans et les Onnontagués.

sule huronne fut bientôt livrée aux horreurs de massacres épouvantables. Le Père Daniel tombe sous les flèches et les balles d'une bande furieuse; les héroïques Pères de Brébeuf et Gabriel Lalemant expirent dans d'indicibles tortures; le Père Garnier et le Père Chabanel cueillent à leur tour les palmes du martyre.

Les sanguinaires ennemis des Français étant tout à leur oeuvre de carnage dans les régions lointaines, les établissements de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal jouissaient d'une paix au moins relative. M. d'Ailleboust se garda bien toutefois d'oublier les missionnaires de l'ouest et leurs auxiliaires séculiers dont la situation était si périlleuse, non plus que les tribus huronnes elles-mêmes; mais il ne put que leur envoyer une soixantaine d'hommes et une certaine quantité de munitions pour tout secours. Quelle résistance ce faible appoint pouvait-il opposer aux masses de féroces Iroquois qui surgissaient de toutes parts?

Presque toutes les bourgades huronnes furent mises à feu et à sang. La mission centrale de Sainte-Marie fut abandonnée, et ses occupants se transportèrent à l'île Saint-Joseph; mais là encore les sauvages chrétiens furent traqués par la haine iroquoise.

La famine venant ajouter ses horreurs à tant de maux, les Hurons de la nouvelle bourgade de Saint-Joseph supplièrent les missionnaires de les conduire auprès des établissements français des bords du Saint-Laurent, afin de s'y fixer et d'y vivre de la vie chrétienne loin de leurs ennemis. "En quelque endroit que nous jetions notre vue, écrivait le Père Ragueneau, nous étions convaincus que la famine, d'un côté, et la guerre, de l'autre, achèveraient d'exterminer le peu qui restait de Hurons chrétiens; et ce fut un sentiment si général de nos Pères que je ne pus y résister. Le dessein en ayant été arrêté, l'exécution devait en être prompte, de crainte que les Iroquois, entendant ces nouvelles, n'allassent nous tendre des embûches pour nous arrêter en chemin."

Plus de trois cents Hurons descendirent à Québec avec le Père Ragueneau. Ils y arrivèrent le 28 juillet et furent secourus et nourris par le gouverneur, les Jésuites, les Hospitalières,

les Ursulines et quelques autres personnes pendant l'hiver de 1650 à 1651. Au printemps de cette dernière année, ils allèrent se fixer à l'île d'Orléans, d'où leurs perfides et tenaces ennemis les obligèrent de s'éloigner quelques années après,—M. d'Ailleboust, qui les avait accueillis tout d'abord, se faisant alors et de nouveau le protecteur de ceux qui ne voulurent pas quitter Québec, comme il sera dit plus loin ⁽¹⁾.

Les Français n'intervenaient pas d'ordinaire dans les rapports des sauvages entre eux : ils se contentaient d'interdire la guerre en temps de paix dans la colonie proprement dite. Plusieurs faits indiquent qu'ils permettaient ou toléraient les exécutions capitales, même au sein de leurs établissements, après jugements rendus par ces indigènes contre des gens de leur race en leurs assemblées constituées en tribunaux. Le 3 avril 1696, quatre Iroquois furent torturés et mis à mort par des sauvages ennemis en plein Montréal, sur le terrain qui sépare aujourd'hui le palais de justice de l'hôtel-de-ville, en face de la colonne de Nelson ⁽²⁾, et nous voyons par le *Journal des Jésuites* qu'une

⁽¹⁾ Les seules tribus huronnes de l'Ours, du Rocher et de la Corde furent conduites à Québec par le Père Ragueneau en 1650. Les familles des deux premières durent quitter l'île d'Orléans, traîtreusement assaillies, puis emmenées en captivité et maltraitées en route par leurs ennemis traditionnels. Plus heureuse, la tribu de la Corde (ou Attignénonghac) put se réfugier à Québec même, près du fort Saint-Louis, grâce à la protection de M. d'Ailleboust. Ce sont les descendants de cette tribu qui habitent le village de Lorette, dans le comté de Québec.

La nation huronne toute entière se dispersa par petites bandes : une d'elles se retira dans l'île d'Ekaentoton (Manitoualin), une autre alla se réfugier dans l'île de Michillimakinac. Un groupe assez nombreux se rendit dans les montagnes de la nation du Pétun; ceux qui le composaient furent poursuivis et massacrés impitoyablement,—le Père Garnier partageant leur sort. Quelques familles furent adoptées par les Eriés ou Chats des bords du lac Erié, et périrent avec eux peu de temps après.

La Huronie offrait l'aspect d'un vaste champ de carnage : partout on y trouvait des traces de la cruauté iroquoise. Les habitants des deux villages de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Michel implorèrent la pitié des Tsonnontouans, qui les adoptèrent. Ceux-là, du moins, ne furent plus inquiétés. Quelques-uns étaient chrétiens, et surent conserver leur foi malgré les vicissitudes de leur vie passée au sein d'une tribu infidèle.

⁽²⁾ On leur infligea le supplice du feu. "On les fit mourir, raconte un témoin oculaire, dans des supplices dont ils sont eux-mêmes les inventeurs... On m'assura que ce que je voyais n'était qu'un faible échantillon de ce qu'ils nous font souffrir quand ils nous font prisonniers". (Tanguay.—A travers les registres, page 80.)

autre exécution capitale, mais celle-là non accompagnée de tortures, eut lieu à Québec même dès l'année 1650, sous le gouvernement de M. d'Ailleboust, après jugement rendu par un tribunal formé d'Algonquins et de Hurons. Les Français n'intervinrent que pour procurer au condamné la grâce du saint baptême.

Le nouveau chrétien—un Huron—fut tué de deux coups de hache, et ce furent "Madame la Gouvernante" et Madame de Monceaux (1) qui l'ensevelirent.

Madame d'Ailleboust, si "avantagée de talents naturels, tant du corps que de l'esprit", comme écrivait la soeur Morin, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal (2), possédait cette force de caractère qui sait surmonter les impressions pénibles. Elle et son amie Madame de Monceaux auraient pu s'éloigner de la scène qui s'offrait à leurs regards : leur charité parla plus haut que leurs répugnances ; les deux nobles dames donnèrent ce jour-là un exemple qui dut toucher bien des cœurs.

Cette année 1650 devait être féconde en événements dramatiques à Québec. Le 30 décembre au soir, au milieu de la nuit, les sinistres lueurs d'un incendie vinrent soudain réveiller les habitants du Château et de tout le voisinage. Le ciel était empourpré, et l'air, très vif, rempli d'étincelles jaillissantes. Le monastère des Ursulines était en feu.

En moins de temps qu'il n'en faut pour dire un *Miserere*, comme parlent les anciennes annales du cloître, les flammes

(1) Anne Gasnier, veuve de Jehan du Clément du Vuault, seigneur de Monceaux, en son vivant chevalier de Saint-Louis, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de cheveu-léger. Madame de Monceaux épousa, en secondes noces, le célèbre Jean Bourdon, ingénieur, homme de loi et explorateur, qui était chargé d'une nombreuse famille. Le mariage se fit dans la chapelle du château Saint-Louis, le 21 août 1655. "Cette dame, dit la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, est un exemple de piété et de charité dans tout le pays. Elle et Madame d'Ailleboust sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels et les porter même en terre sur un brancard... Elle a élevé tous les enfants de M. Bourdon avec une débonnairété non pareille". (*Histoire des Ursulines de Québec*, vol. I, pages 278 et 279).

(2) Soeur Marie Morin naquit à Québec, le 19 mars 1649, et eut pour parrain M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France.

avaient envahi toutes les parties de l'édifice. On vit bientôt les pauvres religieuses et leurs élèves, françaises et indigènes, sortir, les unes après les autres, du bâtiment embrasé. Elles se rassemblèrent sur le chemin, navrées, grelottantes, à peine vêtues, serrées les unes contre les autres, quelques-unes à genoux sur la neige blanche. Madame de la Peltrie, chassée elle aussi de son appartement par l'incendie, se tenait "pieds nus sur la neige, n'ayant qu'une petite tunique avec laquelle elle s'était sauvée".

Dix religieuses de choeur et deux soeurs converses furent ainsi jetées hors de leur demeure par une nuit très froide; parmi les premières se trouvaient la vénérable Mère Marie Guyart de l'Incarnation, la Mère Marie de la Troche de Saint-Joseph, alors malade, et deux de nos connaissances de Villemarie: la Mère Charlotte Barré de Saint-Ignace et la Mère Philippe-Gertrude de Boullongne de Saint-Dominique.

Le gouverneur, l'abbé de Saint-Sauveur, les RR. PP. Jésuites, MM. de Repentigny, Giffard, Menoil, de Saint-Denis, Couillard, de More, Guyon, Marsolet, de la Ferté et autres, ainsi que plusieurs femmes et un grand nombre de Hurons se trouvèrent bientôt sur les lieux. Voyant tout ce monde réuni, dit l'annaliste des Ursulines, "le Révérend Père Supérieur fit transporter nos enfants partie dans l'habitation de nos domestiques, partie dans la maison d'un de nos voisins". Les religieuses furent conduites tout auprès, chez les Jésuites, "dans la salle où l'on parle aux séculiers".

"Le Révérend Père, continue l'annaliste, donna des chaussures à toutes celles qui n'en avaient point; car, de nous toutes, il n'y en avait que trois qui en eussent, parce qu'elles s'étaient ainsi couchées le soir pour mieux résister au froid." (1)

Mises au courant de ce qui se passait, les bonnes religieuses de l'Hôtel-Dieu, émues du malheur qui venait de frapper leurs

(1) Il faut noter ici qu'on ne commença à se servir de poêles pour chauffer le couvent des Ursulines, à Québec, qu'en 1668. Dans le couvent incendié en 1650, on s'était servi de quatre cheminées pour se procurer une chaleur très insuffisante, tout en dépensant beaucoup de combustible,—175 cordes de "gros bois" pour un seul hiver!

soeurs ursulines, les envoyèrent aussitôt "quérir" pour les "loger en leur maison",—proposition qui fut acceptée avec reconnaissance.

"Si quelque chose était capable de faire oublier à nos Mères le dépouillement universel qu'elles venaient de subir—dit l'historienne moderne des Ursulines—c'eût été la charité extrême dont on usa à leur égard à l'Hôtel-Dieu."

Les filles de sainte Ursule reçurent de toutes parts des témoignages de sympathie, et, trois semaines après la nuit fatale, elles purent s'installer, bien que très à l'étroit, dans la maison de Madame de la Peltrie.

Monsieur et Madame d'Ailleboust prirent un intérêt particulier à la reconstruction du monastère incendié. Le gouverneur y contribua de diverses manières; au témoignage de la Mère Marie de l'Incarnation "*il en voulut lui-même faire le dessin*, et, comme Père temporel de la communauté, avoir la vue sur le gros de l'entreprise, nous y assistant non seulement par charité, mais encore par inclination; car, lorsque notre accident arriva, il n'y avait pas un mois que la soeur de Madame d'Ailleboust, sa femme, avait fait profession religieuse dans notre communauté".

Ce travail d'architecte dont parle la Mère Marie de l'Incarnation, était chose facile pour le gouverneur. Plus difficile était la tâche politique dont son souverain l'avait chargé.

VII

Protection insuffisante de la colonie.—Nouvelles fortifications aux Trois-Rivières.—Projet d'alliance offensive et défensive avec les colons de la Nouvelle-Angleterre.—Echec diplomatique.—La terre de Coulonge.—M. de Lauzon gouverneur-général.—Louis d'Ailleboust dans la vie privée.—Chez les Ursulines.—Cruelle situation des colons des Trois-Rivières et de Villemarie.—Jeanne Mance.

Tant que dura la suzeraineté de la Compagnie des Cent-Associés, la France n'accorda qu'une protection insuffisante à sa colonie de l'Amérique du Nord. Alors qu'il eût fallu aller porter la guerre dans les cantons iroquois—comme le fit plus tard M. de Tracy—le gouverneur devait se contenter de se tenir sur la défensive, à cause de l'insuffisance des moyens dont il

pouvait disposer, puis de recourir aux ressources de la diplomatie pour ne rien perdre de la situation acquise et empêcher les pires excès du mal.

Vers la fin de l'année 1650, M. d'Ailleboust fit commencer aux Trois-Rivières de nouvelles fortifications qui sauvèrent le bourg d'une destruction complète lors de l'investissement de 1653 par cinq cents Agniers. A Monsieur Pierre Boucher, chargé du commandement de la place, il adressa les instructions très précises que nous transcrivons ici :

6 juin 1651.—Louis d'Ailleboust, gouverneur.

Ordre au sieur Boucher, capitaine dans le bourg des Trois-Rivières.

Il fera faire exercice le plus souvent qu'il pourra, soit pour tirer au blanc ou autrement et aura soin que chacun tienne ses armes en bon état et bien chargées de postes ou de balles.

Il fera pour cet effet quelquefois visiter par les maisons afin d'empêcher que personne ne se défasse de ses armes sans congé exprès du gouverneur.

Il excitera souvent ceux qui vont au travail de se tenir sur leurs gardes, surtout aura l'oeil que leurs armes soient bien chargées et non pour tirer sur des (*illisible*) qu'il leur défendra de ma part.

La palissade et les deux redoutes achevées, il divisera le bourg en trois escouades ou quatre, s'il y a assez d'hommes, dont une entrera tous les soirs en garde dans la redoute qui regarde les champs. Dans un corps de garde il y aura toujours une personne qui veillera, et celui qui devrait être en sentinelle fera ronde tout autour du dedans de la palissade et aura l'oreille souvent au guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par l'ennemi, ni du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

Il fera son possible pour presser (la construction de) la palissade et fera mémoire des journées qui seront données, par qui, à quoi et combien.

S'il arrivait quelque réfractaire au commandement ou qui manquassent aux gardes, il le condamnera à l'amende tel qu'il jugera à propos, ou s'il arrivait quelque refus d'obéir, il en fera son rapport au gouverneur pour en faire le châtement.

Fait et expédié au fort des Trois-Rivières, ce six, de juin, mil six cent cinquante-et-un.

(Signé) D'AILLEBOUST. (1)

D'autre part, le gouverneur et son conseil tentèrent de donner une suite favorable à des pourparlers entamés par les colonies

(1) Cité par L.-A. Hugué-Latour dans son *Annuaire de Ville-Marie*, année 1867.

de la Nouvelle-Angleterre avec le gouvernement du Canada dès l'année 1647, sous l'administration de M. de Montmagny. Les négociants de Boston, de Plymouth, du Connecticut et de New-Haven, ou du moins un certain nombre d'entre eux, désiraient l'adoption d'un traité décrétant la réciprocité commerciale et le libre échange entre les colonies française et anglaise. Un semblable traité eût favorisé les colons anglais en leur ouvrant la route du Saint-Laurent pour pénétrer dans l'intérieur du continent, y écouler leurs produits et se mettre directement en communication avec les chasseurs indiens des pays du castor. Il eût aussi offert des avantages aux colons français en leur facilitant l'accès aux comptoirs de la Nouvelle-Angleterre; mais ces avantages seraient restés illusoires pour les trafiquants du Canada tant que la route aurait été barrée par des sauvages ennemis. La première chose à faire était d'assagir les Iroquois.

M. d'Ailleboust jugea qu'il convenait de reprendre les négociations interrompues, mais à la condition que l'union commerciale proposée eût pour corollaire une union offensive et défensive contre les Iroquois.

D'abord assez favorablement accueillies par trois des quatre colonies anglaises, les propositions de M. d'Ailleboust et de ses conseillers furent ensuite unanimement repoussées. Des flots de sang versé et des misères sans nombre, dont nos voisins eurent comme nous à souffrir, furent les conséquences de ce refus des autorités de la Nouvelle-Angleterre ⁽¹⁾. Les hostilités se poursuivirent ardentes, les Abénaquis, amis des Français, prenant part à la lutte.

Les trois années d'administration de M. d'Ailleboust allaient bientôt expirer. Le décret royal du 5 mars 1648 permettait bien le renouvellement de ce mandat triennal, mais comme la règle venait d'être posée, il n'y avait pas lieu de croire que l'on débu-

(1) On comptait tellement sur une issue différente de ces négociations qu'un vaisseau anglais, chargé de marchandises, était déjà entré dans le Saint-Laurent lorsqu'elles furent rompues.—Voir les lettres de M. d'Ailleboust et de ses conseillers ainsi qu'un extrait des délibérations de l'ancien conseil de la Nouvelle-France portant la date du 20 juin 1651, aux archives historiques du département du registraire de la province de Québec, vol. I, première série.

terait par une exception. D'ailleurs la Compagnie des Cent-Associés avait dans ses rangs un homme de mérite en qui elle avait confiance et qui avait déjà pris une part importante dans la régie de ses affaires: c'était M. Jean de Lauzon. Accepté par le roi après présentation par la Compagnie ⁽¹⁾, il fut nommé gouverneur-général du Canada le 17 janvier 1651, et, lorsque le temps fut venu, son prédécesseur s'effaça devant lui de bonne grâce.

Notons ici que l'année qui précéda l'expiration de son terme d'office, Louis d'Ailleboust s'occupa de la question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages et donna des ordres sévères pour faire cesser ce pernicieux trafic au poste de Tadoussac.

Dans les derniers mois de son administration, M. d'Ailleboust visita Montréal et les Trois-Rivières avec son escorte ordinaire de douze soldats. Les bandes iroquoises infestaient le pays, et l'on ne comptait plus les agressions dont les colons français, isolés ou par petits groupes, étaient l'objet de la part d'ennemis toujours nombreux disséminés dans la campagne. ⁽²⁾ La flotte de France était en retard; les provisions allaient manquer. Que pouvait faire le gouverneur avec une autorité expirante et des ressources exceptionnellement limitées?

Québec cependant en imposait toujours par sa situation, si admirablement choisie, et aussi par ses moyens de défense. Le gouverneur s'appliqua à en tenir l'accès toujours difficile.

Ce sont moins les hommes qui font les circonstances que les circonstances qui font les hommes. Il fut au moins donné à M. d'Ailleboust de prouver qu'il ne manquait pas d'initiative et que les vicissitudes de la vie coloniale ne l'effrayaient pas. Dès l'année 1649, il semble avoir résolu de se fixer à Québec pour y donner carrière à son activité même après sa retraite de la vie officielle. Le 17 octobre de cette même année, il acheta

⁽¹⁾ La Compagnie présenta trois noms: ceux de Jean de Lauzon, de Duplessis-Bochart et de Robineau-Bécancour.

⁽²⁾ "On a vu plusieurs fois, dit la Soeur Morin, dix hommes de Villemarie, et moins que cela, faire tête à cinquante et quatre-vingts Iroquois." Les *Montréalistes*, comme on disait alors, avaient une grande réputation de bravoure.

de Nicolas Gaudry dit Bourbonnière une propriété de cinquante arpents située à une lieue du Château Saint-Louis, propriété à laquelle il donna le nom de Coulonge, et qui devint plus tard Powell Place, puis Spencer Wood.

Cette terre de Coulonge, dont le nouveau propriétaire devait faire sa demeure, fut agrandie en 1652 et 1653, par diverses concessions et acquisitions.

Le nom de Coulonge était un nom de terre et un nom de famille: Louis d'Ailleboust lui-même est appelé "sieur de Coulonge" dans un acte passé en 1643, immédiatement avant son premier départ de France pour le Canada,—acte conservé aux archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Louis d'Ailleboust a pu donner ce nom de Coulonge à sa propriété en souvenir de son frère Nicolas d'Ailleboust, sieur de Coulonge, de même qu'il donna le nom d'Argentenay à son fief de l'île d'Orléans en l'honneur de sa belle-soeur Madame Nicolas d'Ailleboust, née Dorothée de Mantet d'Argentenay. ⁽¹⁾

Le 13 octobre 1651, M. de Lauzon, le nouveau gouverneur-général, mit pied à terre à Québec sur les huit heures du matin. Le *Journal des Jésuites* raconte sommairement cette arrivée: "Il alla droit au fort, où, ayant présenté sa commission, on lui remit les clefs, et entra dans le fort. De là il vint à l'église, où je le reçus *more ecclesiastico, aspergendo eum aquâ benedictâ* à l'entrée de la porte, et lui disant quelque huit ou dix lignes pour sa réception. Ensuite le R. P. Lalemant dit la messe." ⁽²⁾

Le gouverneur était accompagné de ses deux fils Jean et

(1) Le fief d'Argentenay, petite portion de la paroisse actuelle de Saint-François de l'île d'Orléans, fut concédé à M. Louis d'Ailleboust par son successeur M. de Lauzon, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, le 23 juillet 1652. "Argentenay, dit M. Pierre-Georges Roy, est le nom d'un petit village de Champagne. M. d'Ailleboust, originaire de cette province, voulait, en nommant ainsi ce fief, faire revivre un nom qui lui était cher".—*Les noms géographiques de la Province de Québec*.

(2) Cinq jours plus tard "les escoliers reçurent M. le Gouverneur... Les Sauvages dansèrent".

Louis de Lauzon. Un autre fils, Charles, arriva à Québec l'année suivante. ⁽¹⁾

Madame de Monceaux, de retour d'un voyage en France, et M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, qui devait jouer un rôle important dans la société canadienne, arrivèrent à Québec en même temps que M. de Lauzon.

Le nouveau gouverneur était chargé de réorganiser l'administration de la justice. "La compagnie de la Nouvelle-France avait décidé que la justice ordinaire aurait pour chef un grand sénéchal, institué pour tout le pays; qu'on nommerait un lieutenant général civil et criminel au siège de Québec, et un lieutenant particulier civil et criminel pour y rendre justice en première instance; les appels ressortissaient devant le gouverneur général, qui avait pouvoir de Sa Majesté de juger souverainement et en dernier ressort. Ce fut M. de Lauzon lui-même qui installa les officiers. "La charge de grand sénéchal accordée au "fils du gouverneur—observe M. de La Tour—n'était qu'un "titre d'honneur, comme elle l'est aujourd'hui dans les provinces de la France." La justice était administrée au nom du sénéchal par les officiers de la sénéchaussée, c'est-à-dire par le lieutenant général, le lieutenant particulier et le procureur fiscal. Les appels de ce tribunal étaient portés devant le gou-

(1) A son fils Jean, un militaire de distinction nommé "grand sénéchal de la Nouvelle-France", M. de Lauzon fit cession de la seigneurie de Lauzon; à son fils Louis il accorda les seigneuries de la Cité et de Gaudarville. Son fils Charles reçut le titre de "grand maître des eaux et forêts" et la seigneurie de Charny, dans l'île d'Orléans.

Jean de Lauzon, fils, s'allia à une famille importante de la colonie: il épousa Anne Després le 23 octobre 1651, dix jours seulement après être débarqué sur la terre canadienne avec son père. Il était déjà venu dans la colonie en 1644. Il fut tué par les Iroquois le 22 juin 1661.

Charles de Lauzon (de Charny) épousa Marie-Louise Giffard, fille du seigneur Robert Giffard, l'année suivante, le 12 août 1652, deux mois après son arrivée à Québec. Devenu veuf en 1657, il embrassa l'état ecclésiastique.

Louis de Lauzon (de la Cité) épousa, le 5 octobre 1655, Catherine Nau de Fossembault, envoyée de France par la duchesse d'Aiguillon pour se faire religieuse hospitalière à Québec, mais qui, rendue à destination, changea soudain de résolution et se décida à s'engager dans les liens du mariage. Louis de Lauzon étant mort en 1659, Catherine Nau épousa, peu de temps après, Jean-Baptiste Peuvret, sieur du Menu, greffier de la sénéchaussée et plus tard greffier du Conseil Souverain.

Il n'existe plus au Canada aucun descendant de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France.

verneur, comme le prouvent quelques jugements rendus par M. de Lauzon père." (1)

Louis d'Ailleboust est le seul des gouverneurs de la Nouvelle-France qui soit resté dans la colonie après l'expiration de son terme d'office. Monsieur et Madame d'Ailleboust demeuraient "en leur maison de Coulonge, paroisse de Québec," le 30 octobre 1652, date du "don mutuel" qu'ils se firent de leurs biens.

Devenu simple habitant de la colonie, l'ancien gouverneur accepte de remplir les modestes fonctions qui lui sont confiées par ses concitoyens. Il est élu syndic de Québec et marguillier de la paroisse en 1653. (2) De concert avec quelques associés, il établit, cette même année, un poste de pêche à Percé, et y envoie un vaisseau avec instruction de transporter "les produits du voyage" à Saint-Christophe, dans les Antilles.

Il n'oublie pas cependant l'établissement si cher de Montréal, dont il est un des fondateurs, et on le voit, après l'arrivée de M. de Lauzon, tantôt à Québec, tantôt à Villemarie, jusqu'à son

(1) J.-B.-A. Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, vol. I, page 402.

(2) Le curieux document qui suit porte la signature de M. d'Ailleboust marguillier:

"Nous, soussignés, curé et marguilliers de la paroisse de Québec en la Nouvelle-France, déclarons que sur le différend survenu entre la dite paroisse et les Révérendes Mères Ursulines, touchant les places des anguilles du Cap aux Diamants, nous avons cédé et cédon pour toujours aux susdites Révérendes Mères Ursulines, les dites places et Cap aux Diamants, jusqu'à la concession de Maître J. Maheu qui constitue les bornes de la concession de la paroisse de ce côté-là; et ce moyennant une barrique d'anguille fraîche pour reconnaissance annuelle; laquelle reconnaissance annuelle les dites Révérendes Mères pourront racheter toutes et quantes fois qu'il leur plaira par un présent fait à la paroisse. Et pour la cabane de planches érigée sur la dite place aux dépens de la paroisse, elle demeurera en propriété aux dites Révérendes Mères moyennant la somme de cent francs une fois payée.

"Fait à Québec, en l'assemblée des marguilliers, ce 29ème octobre 1653. (Signé) Jérôme Lalemant, Louis d'Ailleboust, Jean Bourdon, Jean Goderooy."

Au revers est écrit: "Nous, soussignés, curé et marguilliers de la paroisse de Québec, déclarons que nous serons contents pour le rachat de la susdite reconnaissance si les Révérendes Mères donnent à la paroisse une chasuble blanche honnête pour servir aux grandes fêtes de l'année."

Plus bas est écrit: "Je, soussigné, Jérôme Lalemant, faisant fonction de curé de cette paroisse, déclare avoir reçu la dite chasuble belle et bien conditionnée. Fait à Québec, ce 12 novembre 1654.—J. Lalemant."

départ pour un deuxième et dernier voyage en France, vers la fin de l'année 1655.

Lorsque M. d'Ailleboust se trouvait à Villemarie, il se retirait dans sa propre maison, à l'intérieur du fort; lorsqu'il était à Québec, il habitait sa résidence de Coulonge.

Madame d'Ailleboust ne retourna jamais dans son pays natal, qu'elle n'avait quitté qu'en se faisant violence à elle-même. Elle paraissait jouir tout particulièrement de son séjour à Québec, où demeurait sa soeur. Nous la retrouvons chez les Ursulines le 9 décembre 1652, à la prise d'habit de la première novice ursuline canadienne, mademoiselle Geneviève Bourdon, belle-fille de son amie Madame Bourdon (Anne Gasnier, autrefois Madame de Monceaux). Le Père Ragueneau officia en cette circonstance; le Père Jérôme Lalemant dit la messe, le Père Chastelain prêcha. M. de Lauzon, M. d'Ailleboust, M. Bourdon et quelques prêtres séculiers étaient aussi présents à la cérémonie.

Il y eut collation pour les dames chez les Ursulines. M. Bourdon fit les frais d'un dîner donné chez les Jésuites; l'ancien et le nouveau gouverneur, qui s'y rencontrèrent, vivaient en bonne intelligence et avaient déjà eu l'occasion de se donner des témoignages d'une estime réciproque.

On avait mieux à faire, en ces jours d'épreuve, que se livrer à des dissensions: l'ennemi était plus audacieux que jamais; le Père Buteux avait été massacré quelques mois auparavant (mai 1652); M. Duplessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, et quinze habitants de ce bourg venaient d'être tués par les Iroquois (19 août 1652); Montréal était dans de constantes alarmes. Le gouverneur-général avait eu la malheureuse pensée de supprimer le camp volant cette année même, 1652; les événements lui firent voir qu'il s'était trompé: il le rétablit l'année suivante.

M. de Maisonneuve était alors en France. Lui, l'intrépide, le vaillant, le persévérant, il s'était senti pris de désespérance et avait parlé d'abandonner Villemarie s'il ne pouvait obtenir une nouvelle et abondante recrue. La noble Jeanne Mance était là, heureusement, pour relever le courage du lutteur accablé. "Rien n'est beau, dit un biographe de M. de Maisonneuve, comme le

spectacle de cette femme si frêle, si délicate, apportant l'étonnante efficacité de son concours à cet homme si courageux et si fort." (1)

En quittant Montréal à l'automne de 1651, M. de Maisonneuve avait confié le commandement de la place à M. Charles d'Ailleboust des Musseaux, et non, comme on l'a dit erronément, à M. Louis d'Ailleboust, qui demeurait alors à Québec.

(A continuer)

Ernest Gagnon.

(1) H.-J.-J.-B. Chouinard, *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve.*

Foi Catholique et Foi des Démon

SOMMAIRE.—Science et foi.—Base de la foi: le témoignage; ce que la foi laisse d'obscur et ce qu'elle contient d'évident.—Double forme de l'évidence extrinsèque de la foi: l'évidence d'attestation et l'évidence de crédibilité, auxquelles correspondent deux sortes de foi.—Le témoignage divin, les preuves et l'évidence d'attestation: foi des démons et des intellectuels (!)—La Révélation et l'évidence de crédibilité: foi catholique.—Foi catholique: ses qualités.—Conclusion.

Toute vérité que s'exprime notre intelligence est contenue dans un jugement pouvant se ramener toujours à trois termes: le *sujet*, l'*attribut*, et le verbe *être* qui marque le rapport d'inclusion ou d'exclusion qu'il y a entre le sujet et l'attribut.

Le jugement est *affirmatif*, s'il contient un rapport d'inclusion: *l'âme humaine est spirituelle*; pour qu'il soit vrai il est absolument requis que l'attribut se trouve réellement dans le sujet. Il est *négatif*, s'il présente un rapport d'exclusion; sa vérité consiste en ce que le sujet ne contienne réellement pas l'attribut: *l'homme n'est pas un pur esprit*.

Ce rapport d'inclusion ou d'exclusion, si je ne le saisis pas moi-même, mais s'il m'est attesté par un autre qui l'a vu, est pour moi d'une évidence *extrinsèque*, et l'adhésion de mon esprit est un acte de *foi*; si mon intelligence le perçoit elle-même, il est pour moi d'une évidence *intrinsèque* et mon assentiment est un acte de *science*.

Par opposition à la foi, la science se définit un acte de l'esprit par lequel nous adhérons à une vérité qui nous est manifestée soit en elle-même soit dans les raisons intimes qui nous l'expliquent et nous la prouvent.

La foi est un acte de l'esprit par lequel nous tenons une vérité qui ne nous est évidente ni en elle-même ni dans les principes qui la démontrent; aussi l'assentiment de notre intelligence à cette vérité n'est-il déterminé que par l'intermédiaire d'un principe extrinsèque, à savoir le témoignage de la personne qui a vu elle-même le rapport.

Le soleil est brillant, L'âme humaine est immortelle, sont des vérités de science. *Rome est entourée de murs, Dieu est en trois personnes*, sont des vérités de foi, la première pour ceux qui n'ont pas vu Rome, la seconde pour toute intelligence non admise au bonheur de la vision béatifique.

* * *

Le *témoin* est la personne qui atteste la vérité qu'elle a vue elle-même ou qu'elle a reçue d'un autre témoin. L'acte de l'attestation s'appelle le *témoignage*. Celui-ci est humain, quand il origine d'une intelligence humaine; divin, s'il vient de Dieu. Il est historique, lorsqu'il a pour objet un fait; dogmatique, si son objet est une vérité abstraite ou déduite par la réflexion. Selon la lettre, un fait est une réalité produite: *la fondation de Rome*; mais l'esprit permet d'appeler *fait* toute réalité, par cela seul qu'elle existe et en tant qu'elle existe, même si elle n'a pas été produite, comme *la vocation de tous les anges et de tous les hommes* à une fin dernière surnaturelle (1).

Le témoignage est *immédiat*, quand l'intelligence qui voit l'atteste elle-même à l'intelligence qui croit; si d'autres intelligences interviennent pour transmettre la vision, le témoignage est *médiat*. Mais dans l'un et l'autre cas, et quelque longue que soit la chaîne des témoins, le témoignage doit nécessairement revêtir deux conditions: la *science* et la *véracité*. L'intelligence d'où part le témoignage doit avoir bien vu le rapport d'inclusion ou d'exclusion; s'il y a chaîne de témoins, l'intelligence de chacun doit avoir bien compris les termes du témoignage. De plus, chaque témoin doit dire fidèlement ce qu'il sait. La réa-

(1) Les ennemis de la foi catholique ne veulent entendre que le sens littéral; quelques-uns même, tels les positivistes, les matérialistes, restreignent encore ce sens et regardent comme chimérique tout ce qui n'est pas *fait sensible*. "Nous ne savons pas *scientifiquement*, écrit M. Bayet dans son *Manuel de Morale*, s'il existe un Dieu, ou si, au contraire, il n'y a pas de Dieu (p. 93.) L'immortalité de l'âme n'est pas un fait." (p. 3) Le même écrit dans la préface de ses *Leçons de morale*: "L'autorité des lois morales étant fondée sur des faits, nous avons supprimé les chapitres relatifs à l'existence de Dieu et aux devoirs de l'homme envers Dieu." Cité dans les *Questions Actuelles*. T. 102, p. 17.

lisation de ces deux conditions produit l'évidence du témoignage, qui est nécessairement extrinsèque.

Croire c'est donc accepter une vérité dont nous ne voyons pas nous-mêmes l'évidence. Toutefois, l'acte de foi n'est pas de tout point aveugle. Au contraire, l'intelligence qui croit possède aussi et par là-même la science, quoique sa science ne porte pas sur le même objet que celui de l'intelligence qui voit. Elle comprend par elle-même les termes qui expriment dans le jugement la vérité qu'elle croit ; elle se rend compte par elle-même qu'une autre intelligence a vu le rapport d'inclusion ou d'exclusion de ces termes, qu'il y a donc raison d'en reconnaître la réalité, même que ce ne serait pas raisonnable de ne pas l'admettre. Quand je vois moi-même un rapport réel entre les termes d'un jugement et que je l'atteste à qui ne le voit pas, l'obscurité qui voile ce rapport aux yeux de ce dernier ne change rien à sa réalité ni n'obscurcit l'éclat dont il brille pour moi. Les choses se passent de la même façon, quand les rôles sont intervertis, quand c'est une autre intelligence qui voit et que c'est la mienne qui reçoit son attestation. Me refuser alors à croire, c'est admettre qu'il y a raison de ne pas croire, quand c'est moi qui atteste, et cela, quoique je prouve évidemment la vérité de mon témoignage ; c'est même me contredire manifestement, puisque l'intelligence a la même nature dans les autres hommes que chez moi. En résumé, d'une part, *un seul point est obscur dans la foi, c'est le rapport lui-même des termes du jugement* ; d'autre part, dans la foi comme dans la science, c'est l'évidence qui est la condition suprême de l'assentiment de l'esprit à la vérité. Toute la différence repose en ceci, que dans la science l'évidence est intrinsèque à la vérité que l'on sait, tandis que dans la foi elle est extrinsèque à la vérité que l'on croit.

* * *

Or, cette évidence extrinsèque du témoignage qui atteste un objet de foi peut apparaître de deux manières à l'esprit. Nous acceptons le rapport d'inclusion ou d'exclusion des termes du jugement, ou bien sur les seules preuves que le témoin nous apporte de l'exactitude de son témoignage actuel, ou bien, passant

outré et cessant de regarder à ces preuves, sur la seule autorité de sa parole.

Quelqu'un que nous savons habituellement menteur nous atteste un fait. Nous ne le croyons pas sur parole, nous exigeons des preuves; et, si nous agréons son attestation, c'est exclusivement à cause du lien logique que nous saisissons entre son affirmation actuelle et les arguments qui l'appuient. Au contraire, un témoin, que nous savons habituellement prudent et véridique, nous offre de prouver la vérité de son dire. Nous récusons par civilité toute preuve et nous accueillons avec empressement son affirmation, uniquement parce que c'est *lui* qui nous l'atteste (1).

Dans ce second cas, les preuves et la conformité de l'attestation à la vérité qu'elle exprime sont bien préalablement requises. Elles peuvent même *accompagner* l'attestation et l'éclairer d'une évidence *parfaite*; mais le critère qui produit l'assentiment est *l'évidence de crédibilité*. Nous voyons que le témoin a droit à être cru sur sa seule parole, chaque fois qu'il parle. Quand il nous atteste une vérité, nous croyons cette vérité, uniquement parce qu'il nous l'atteste. Et nous honorons de la sorte le témoin, nous proclamons ses *qualités* de science et de véracité, nous soumettons notre esprit au sien, nous devenons un intellectuellement avec lui, quoique nous ne voyons pas tout ce qu'il voit lui-même.

Dans le premier cas, le motif qui détermine l'assentiment est *l'évidence de l'attestation*. Nous voyons que le témoin ne se trompe pas ni ne nous trompe dans tel témoignage en particulier. Et nous ne rendons aucun hommage au témoin. Notre insistance à n'accepter sa parole que sur preuves lui est plutôt

(1) Cette double attitude à l'égard de témoins différents, nous la prenons spontanément en face d'un même témoin à des époques diverses de sa vie. Jeanne d'Arc, en 1429, se présente à Charles VII, à Chinon, se disant revêtue d'une mission céleste et lui offrant ses services pour chasser l'Anglais hors de France: la prudence commandait au roi de s'assurer qu'elle disait vrai. En signe qu'elle ne trompait pas, Jeanne "découvrit au roi un grand secret, dont Charles VII lui-même dit que Dieu seul et lui pouvaient avoir connaissance"; puis elle délivra les villes d'Orléans et de Patay. Plus tard, Charles VII n'attendait plus de signes; même, après son sacre à Reims, il ne lui permit point de "retourner avec son père". Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, livre 82e.

injurieuse : c'est lui dire que, si nous sommes forcés d'admettre qu'il a raison cette fois, nous refusons d'avouer qu'il est toujours prudent et véridique. Ce n'est pas à la vérité intellectuelle que notre intelligence adhère, c'est à la seule vérité des preuves de son témoignage ⁽¹⁾.

Dans la foi à cette dernière évidence, c'est la volonté sans doute qui incline l'intelligence à l'assentiment, puisque le rapport d'inclusion des termes du jugement demeure caché : seule l'évidence intrinsèque a le don de ravir naturellement l'esprit. Mais c'est la volonté comme nature. C'est toujours un bien de se rendre à une évidence, nous y trouvons une parcelle de vérité au moins ; il n'y en a aucun à nous détourner de l'évidence d'une attestation. Il n'y a place pour une intervention de la liberté que par accident, par exemple, pour écarter un doute sans cesse renaissant et pourtant dénué de fondement. C'est ce qui arrive quand l'évidence de l'attestation n'est pas parfaite. Nous pouvons sans doute nous distraire d'une preuve solide de la vérité d'un témoignage. Mais, si nous y prêtons attention, l'assentiment est *nécessaire*. La volonté alors, en laissant l'intelligence y tendre, donne libre cours à ses énergies naturelles, sans avoir pour cela à se renoncer.

Au contraire, c'est *librement* que l'intelligence s'incline devant la volonté quand elle prête son assentiment à l'évidence de crédibilité. Nous pourrions exiger une preuve pour chaque vérité que le témoin nous atteste, ou n'adhérer à son témoignage qu'à cause de la preuve qu'il en a déjà fournie. Si nous faisons abstraction de la preuve, c'est que nous renonçons à notre propre lumière pour ne regarder que par les yeux du témoin ; nous aimons le bien intellectuel du témoin lui-même plus que le nôtre, ou plutôt nous identifions le bien de notre intelligence avec celui de la sienne propre. "Dès lors, nous acceptons la vérité *en nous fiant* au plus haut degré possible, comme si nous

(1) L'évidence de l'attestation résulte de la science et de la véracité *actuelles* du témoin ; l'évidence de crédibilité, de sa science et de sa véracité *habituelles*, qui fondent *l'autorité* du témoin, ou *son droit à être cru sur parole*. Mais ces évidences diffèrent plus que formellement l'une de l'autre, puisque l'une peut exister sans l'autre, chez le menteur.

commettions entre les mains d'un autre notre assentiment" (1). La volonté intervient donc davantage dans la foi à l'évidence de crédibilité; elle mérite par conséquent plus que l'autre son nom, elle est la foi au sens le plus strict (2).

Il y a donc *deux manières de croire* une vérité attestée par un homme, et par suite deux sortes de foi par lesquelles on accepte une vérité dont une autre intelligence humaine peut être seule à saisir l'évidence intrinsèque (3).

(1) Billot, S.J. *De Virtutibus infusis*, Rome, 1901, p. 207.

(2) L'historien qui compulse les archives s'en rapporte uniquement aux preuves qui rendent évidents les témoignages qu'il y trouve. C'est par là que l'histoire atteint à la dignité d'une science spéciale avec un objet formel, des principes et une méthode bien à elle. Au contraire, entre amis vrais et intimes, chacun affirme sans offrir de preuves et écoute sans en attendre.

(3) Le lecteur remarquera que le mot *foi* est employé, ici, dans le sens propre d'un assentiment certain à une vérité, pour le seul motif d'une évidence extrinsèque. Au sens *dérivé*, *croire* reçoit plusieurs autres acceptions fort différentes. 1. La faculté de *raisonner* est propre à l'homme et le *raisonnement* est une oeuvre d'art de notre intelligence utilisant les ressources que la nature met à sa disposition. Au contraire, la connaissance des principes nous est commune avec les anges et Dieu, et elle s'impose *spontanément* à notre intelligence avant toute réflexion. A cause de cela, on réservera le terme de *science* à la seule connaissance *démontrée*, et on appellera *foi* la connaissance des *principes* elle-même. 2. Seule l'évidence parfaite apporte à notre esprit un plein repos dans la possession d'une vérité. L'évidence imparfaite nous protège sûrement contre le doute prudent et réfléchi; mais elle nous laisse en butte au doute spontané et imprudent, et celui-ci, la volonté devra intervenir pour l'écarter. En conséquence, la foi sera souvent la connaissance des vérités dont l'évidence n'est pas parfaite, et nous parlerons de *croissance à l'existence de Dieu*. 3. Pour la même raison, foi s'entend encore au sens d'*opinion*. Dans l'opinion, la vérité manque d'évidence. L'esprit ne voit pas d'argument concluant, mais de chaque côté des motifs d'égale force ou à peu près. C'est la volonté qui tranche en inclinant l'intelligence à adhérer à un parti de préférence à l'autre. 4. La volonté s'attache au bien qu'elle choisit. Elle cherche en lui le perfectionnement de tout l'être, de l'intelligence comme des autres facultés; et elle a confiance que ce bien ne la decevra point. Pour ce motif, le mot foi servira à désigner la *confiance*, qui est un acte de la volonté, et nous dirons *avoir foi en ses amis*. 5. La volonté ne peut vouloir que le bien connu par l'intelligence, et elle ne peut le vouloir que selon que l'intelligence le connaît. De là ce premier devoir imposé par la nature des choses à la volonté, devoir le plus impérieux de tous: celui d'agir suivant sa conscience sous peine de forfaire à la vérité. Cette dépendance essentielle de la volonté à l'égard de la vérité nous autorisera à appeler foi la *conscience* elle-même. L'Écriture Sainte dit: "Tout ce qui ne se fait point selon la foi est un péché." *Omne quod non est ex fide, peccatum est* (Rom. XIV, 23).

Si on compare les unes aux autres toutes les significations du mot "foi",

* * *

De même en est-il à l'égard de Dieu.

D'une part, nous voyons par nous-même notre dépendance absolue d'une cause extérieure à nous, l'existence nécessaire d'une cause première que nous appelons Dieu, plusieurs des perfections qui conviennent à ce Dieu en sa qualité de cause première et absolument indépendante, en particulier sa science infinie, sa sainteté essentielle, son souverain domaine sur toute la création. Nous voyons encore l'obligation stricte qui nous incombe de reconnaître les droits de Dieu sur nous, de l'aimer plus que tout autre bien, de lui obéir et de ne vivre que pour lui et en lui, s'il nous impose une loi positive et s'il veut devenir lui-même et par lui-même notre fin dernière surnaturelle. Nous voyons enfin qu'il peut s'envelopper de mystères ⁽¹⁾ dont l'existence même dépasse les limites de toute certitude créée et na-

on voit d'abord qu'il n'existe qu'une analogie entre elles, ensuite que chacune enveloppe un rapport de la volonté à la vérité, soit de la volonté au sens de *nature*, dans les deux acceptions de la foi à l'évidence de l'attestation et de la foi comme connaissance des principes, soit de la volonté au sens de *libre arbitre*, dans les autres acceptions: c'est la volonté qui engendre la foi. Seule l'évidence parfaite de la vérité démontrée répugne à l'appellation de foi: aussi bien produit-elle l'assentiment de science dans sa signification la plus stricte.

Après cela, il n'est pas étonnant que Brunetière ait intuité une de ses conférences *Le Besoin de croire* (rééditée dans *Discours de combat*, 1ère série, p. 295-340) et qu'il déclare ce besoin *essentiel* à notre nature humaine (p. 296.)

(1) L'Eglise catholique, dit le concile du Vatican, s'est toujours accordée à admettre qu'il y a deux ordres de connaissance distincts, non seulement par leur principe, mais encore par leur objet: par leur principe, parce que nous connaissons dans l'un au moyen de la raison naturelle, dans l'autre au moyen de la foi divine; par leur objet, parce que, outre les vérités auxquelles la raison naturelle peut atteindre, l'Eglise propose à notre foi des mystères cachés en Dieu, qui ne peuvent être connus que par la Révélation divine. Const. *Dei Filius*, c. IV.—Et le concile (IV, can. 1) déclare "Anathème à qui dirait que la Révélation divine ne renferme à proprement parler aucun mystère véritable, mais qu'une raison convenablement cultivée peut, par ses principes naturels, comprendre et démontrer tous les dogmes de la foi".—Dans ces textes du concile du Vatican, le mot foi est pris au sens le plus strict d'un assentiment à l'évidence de crédibilité du témoignage divin.

turelle, parce qu'il est infini, mais qu'il peut nous révéler ces mystères de façon à nous en rendre certains, comme un homme peut, par son témoignage, faire connaître avec certitude à un autre homme des vérités qu'il serait seul à comprendre.

D'autre part, remontant par l'étude de l'histoire le cours des âges, nous rencontrons un personnage qui domine tous les êtres, Jésus-Christ. En même temps qu'il se montrait parfaitement homme, il s'est dit Dieu. Il a enseigné comme homme au nom de Dieu et fondé une religion positive. Il a prouvé la vérité de son témoignage et l'authenticité de sa mission par des miracles, c'est-à-dire par des oeuvres sensibles et extérieures dont Dieu seul peut être la cause principale. Il produisait comme Dieu ces miracles et les implorait comme homme de Dieu—il le déclarait explicitement—pour convaincre ses disciples ⁽¹⁾.

A côté de Jésus-Christ et faisant groupe avec lui, l'histoire nous signale d'autres hommes : les uns l'ont précédé, préparant sa venue ; les autres ont été ses contemporains, choisis et formés par lui-même en personne. Quelques-uns ont écrit ; la plupart n'ont enseigné que de vive voix. Tous se sont dits les associés du Maître et ont prouvé leur mission par les mêmes divins moyens par lesquels le Maître avait établi la sienne.

(1) Voici, à titre d'exemple, un miracle de Jésus-Christ, très frappant et très probant, quoique de second ordre. Le lien logique du fait miraculeux avec la vérité du témoignage s'y montre à l'évidence. Nous voulons parler de la résurrection de Lazare.

Jésus-Christ était ami intime de la famille Lazare, composée alors d'un frère et de deux soeurs, Marthe et Marie-Madeleine. Lazare tombe malade. Les soeurs envoient dire à Jésus : *"Celui que vous aimez est malade"*. Jésus répond par le même messager : *"Cette maladie n'est point à la mort, mais elle est pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu soit glorifié par elle"*. Et il demeure deux jours encore en Pérée. Ce temps écoulé, il annonce à ses disciples son retour en Judée : *"Lazare, notre ami, dort ; mais je vais le réveiller"*. Comme ses disciples n'avaient pas compris, il s'explique : *"Lazare est mort ; et je me réjouis, à cause de vous, de ce que je n'étais pas là, afin que vous croyiez. Mais allons auprès de lui"*. Arrivé à Béthanie, il se rend au sépulchre. *"C'était une grotte, et une pierre était placée par-dessus"*. Jésus commande d'ôter la pierre. *"Seigneur, dit Marthe, il t'en a déjà mauvais, car il y a quatre jours qu'il est là."* Jésus réplique : *"Ne t'ai-je pas dit que, si tu crois, tu verras la gloire de Dieu. Ils enlevèrent donc la pierre. Et Jésus, levant les yeux au ciel, dit : "Père, je vous rends grâce de ce que vous m'avez écouté. Pour moi, je savais que vous m'écoutez toujours ; mais je parle ainsi à cause du peuple qui m'entoure, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé"*. Ayant dit cela, il cria d'une voix forte : *"Lazare, viens dehors"*. Et aussitôt le mort sortit.—(Joan. XI, 1-44.)

Nous sommes de la sorte en face d'un fait historique certain : celui d'une Révélation divine, contenue dans deux sources différentes, l'Écriture sainte et la Tradition. Elles sont considérées, à ce point initial de la démonstration de la foi catholique ⁽¹⁾, comme sources humaines de renseignements historiques. Et ces sources sont aussi sûres, sous cet aspect, à part le caractère sacré dont Dieu les a marquées également, que les livres exclusivement humains, dont l'authenticité et l'intégrité sont les plus universellement reçues, et que les traditions nationales les plus fondées.

Les autres témoins : prophètes, apôtres, écrivains inspirés, et leurs successeurs ou leurs interprètes autorisés, papes, évêques et prêtres en communion avec le Pape, ces témoins, qui composent la chaîne depuis Dieu jusqu'à chacun de nous, sont des témoins médiats.

Jésus-Christ est un témoin immédiat : comme Dieu, il *voit* toutes les vérités qu'il y a en Dieu, et, comme homme, il nous les atteste. Son témoignage est en partie *historique* : il nous apprend l'existence de trois personnes en Dieu, la vocation des anges et des hommes par le Père, le Fils et le Saint-Esprit à la vision béatifique, l'Incarnation, la Rédemption, l'existence et les occupations des anges, l'institution de l'Église catholique et de sept sacrements, la résurrection générale à la fin du monde. Il est en partie *dogmatique* : il nous enseigne les perfections divines, la nature des anges, l'état de bonheur ou de malheur

(1) Un autre moyen de démontrer, au point de vue apologétique, les fondements de la foi catholique, est l'étude immédiate de l'Église romaine. Car, comme s'exprime le concile du Vatican, "afin que nous puissions satisfaire à notre devoir d'embrasser la vraie foi et d'y persévérer constamment, Dieu par son Fils unique a fondé une Église et l'a revêtue des signes manifestes de son institution, afin qu'elle puisse être reconnue de tous comme la gardienne et la maîtresse de la parole révélée. Car c'est à l'Église catholique seule qu'appartiennent toutes ces notes si nombreuses et si frappantes par lesquelles Dieu a rendu évidente la crédibilité de la foi chrétienne. Bien plus, à cause de son admirable propagation, de sa sainteté éminente et de son inépuisable fécondité en toute espèce de biens, à cause de son unité catholique et de son invincible stabilité, l'Église est par elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité, en même temps qu'un témoignage irréfutable de sa mission divine. Il en résulte que, comme un étendard levé sous les yeux des nations, elle appelle à elle ceux qui n'ont pas encore cru et elle donne à ses enfants une assurance plus certaine que la foi qu'ils professent repose sur un très ferme fondement."—Const. *Dei Filius*, c. III.

qui nous attend après la vie présente, les qualités des corps ressuscités et glorifiés au ciel.

La notion d'un Dieu, capable de révéler et ayant droit à être cru sur parole, s'il révèle, et la preuve historique du fait de la Révélation divine, constituent, dans la langue théologique, les *motifs de crédibilité* de la foi catholique. Ces motifs manifestent, comme évidemment croyable sur la seule autorité de Dieu révélateur, le contenu de la Révélation divine.

* * *

Or, il est possible de n'accepter les vérités révélées par Dieu que sur l'évidence des preuves de son témoignage, sur *l'évidence de son attestation seule*.

Ainsi croient les démons. Pour eux, comme pour nous, les vérités de l'ordre surnaturel sont des mystères proprement dits : ils n'en peuvent saisir par eux-mêmes avec certitude ni la nature ni l'existence. Cependant, comme nous et mieux que nous, parce que leur intelligence est naturellement supérieure à la nôtre, ils voient que Dieu existe, qu'il possède à un degré infini la science et la véracité qui rendent un témoignage digne de foi. Mêlés à l'histoire humaine pour avoir constamment tenté l'homme depuis sa création, ce n'est pas par un assentiment de foi historique, comme nous, qu'ils admettent le fait de la Révélation divine, mais par un assentiment de science expérimentale. C'est naturellement, mieux encore que nous, qu'ils comprennent le lien logique du contenu de la Révélation avec les preuves que Dieu a données au genre humain de la vérité de son témoignage. D'ailleurs, ils ont eu eux aussi, à l'époque de leur épreuve, leurs motifs de crédibilité et l'évidence du témoignage divin ne pourrait être que parfaite pour leur intelligence lumineuse (1).

(1) Les démons ont pu hésiter sur des vérités *particulières* de la Révélation et pour un temps, par exemple sur l'origine humaine et la divinité de Jésus-Christ. D'un côté, en effet, les démons ne suivent pas sans cesse chacun des hommes et ne sont pas témoins de chacune de leurs actions; d'un autre côté, le mariage de la Sainte Vierge laissait entendre qu'elle avait pu concevoir de saint Joseph, et donc que son fils Jésus n'avait que la nature

Ils croient donc, et nécessairement; mais le critère de leur foi est la seule évidence de l'attestation divine. C'est purement une énergie naturelle qu'ils déploient en adhérant aux vérités révélées. Rejetés de Dieu par suite de leur révolte, ils sont pour toujours privés de toute grâce surnaturelle. Ils continuent de s'aimer eux-mêmes et pour eux-mêmes. Aussi leur foi ne les rapproche-t-elle aucunement de Dieu. Au contraire, elle les en éloigne: la volonté rebelle à Dieu prend pour des motifs de haïr plus son Créateur les raisons de l'aimer davantage que l'intelligence lui présente. L'Écriture sainte dit d'eux: *Daemones credunt, et contremiscunt: les démons croient, et ils tremblent* (Jac. II, 19).

Telle est la *foi des démons*, que l'orgueil empêcha autrefois d'aller par delà l'évidence de l'attestation divine, jusqu'à l'évidence de crédibilité et l'adoration du Créateur.

L'homme érudit ou philosophe qui connaît les vérités de la Révélation pour avoir étudié l'histoire et les chefs-d'oeuvre littéraires, qui en parle éloquemment, qui les expose nettement dans un style admirable, mais qui ne soumet pas son esprit à Dieu et ne l'adore pas, a, lui aussi, la *foi des démons*. C'est l'esprit de *celui qui a été homicide dès le commencement* (Joan VIII, 44), qui le retient: *le principe de tout péché, c'est l'orgueil* (Eccli. X, 15).

La foi ne demeure *foi des démons* que par un refus de la volonté de se soumettre à Dieu: *Le commencement de l'orgueil de l'homme, c'est de se détourner de Dieu, parce que son coeur se retire de celui qui l'a créé* (Eccli. X, 14-15).

Par là s'expliqueraient peut-être plusieurs faits de l'histoire

humaine. Quand Jésus se retira au désert pour son jeûne de 40 jours, le démon crut avoir une occasion favorable et voulut s'assurer, en le tentant, s'il était vraiment le *Fils de Dieu* annoncé par les prophètes (Matth. IV). Mais, quand le fait de la Révélation eut reçu son dernier accomplissement à la mort du dernier des apôtres et que les mystères de la foi commencèrent d'être tous publiquement enseignés et pratiqués dans l'Église catholique, le doute ne fut plus possible pour les démons sur l'authenticité divine tant de chaque vérité révélée que de la Révélation en général telle que faite même aux hommes. Le lecteur sait sans doute que nos pensées et nos sentiments, aussi longtemps que nous les gardons pour nous seuls, dans notre for intérieur, sans les exprimer sensiblement, constituent un domaine fermé aux démons.

contemporaine, ce fait entre autres qu'un écrivain célèbre ait pu longtemps parler et écrire en apologiste de la religion catholique et qu'il ait cependant vu venir la mort et l'ait acceptée après une longue maladie sans se faire baptiser ⁽¹⁾.

* * *

Assurément, il est nécessaire de faire attention à l'évidence des preuves de la Révélation. Il est contre la raison de croire sans raison et l'homme ne doit jamais abdiquer son jugement : il est, vers la vérité, et donc vers le bien, vers le bonheur, le seul guide immédiat de sa volonté. "L'homme ne croirait pas, dit en toutes lettres saint Thomas d'Aquin, s'il ne voyait pas qu'il faut croire" (2-2. q. 1. a. 4. ad 2). "Il appartient à la raison, explique Monsabré ⁽¹⁾, d'établir, par une démonstration, je ne dis pas les vérités de la foi, car il y en a qu'elle ne comprend pas et qui, par conséquent, sont indémonstrables, mais ce qu'on appelle, en théologie, la vérité de la foi. C'est la raison qui répond aux questions de la raison, alors qu'elle s'approche pour s'unir à la parole de Dieu, par l'assentiment."

L'enseignement officiel de l'Eglise est peut-être plus explicite. Pie IX écrit dans son encyclique *Noscitis*—du 9 nov. 1846 : "Il faut que la raison s'informe diligemment du fait de la révélation, afin qu'elle soit certaine que Dieu a parlé, et qu'ainsi elle puisse lui offrir une *soumission raisonnable*, comme l'enseigne très sagement l'apôtre" (Denz. n. 1498). En 1855, il approuve un décret de la congrégation de l'Index, obligeant Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, accusé de traditionalisme, à signer la proposition suivante : "L'u-

(1) Brunetière, l. c. p. 338, se demande pourquoi Auguste Comte, le chef des positivistes contemporains, n'a pas suivi jusqu'au bout la vérité et il se répond : "Il lui a manqué un peu d'humilité. Manquer d'humilité, vous le savez, hélas ! c'est ce qu'on pourrait appeler la grande hérésie des temps modernes ; et, si toutes les hérésies ne sont, à vrai dire, que l'épanouissement doctrinal d'un vice premier de la nature humaine, notre grand vice à nous dans notre siècle, ou même depuis quatre ou cinq cents ans, c'est l'orgueil. Nous n'avons retenu de la *Genèse* que le mot du serpent : *Et eritis sicut Dei*".

(2) *Introduction au dogme catholique*, Paris, 1866, t. I, p. 58.

sage de la raison précède la foi et conduit l'homme à la foi avec le secours de la révélation et de la grâce" (Denz. n. 1507). Le concile du Vatican, dans la constitution *Dei Filius*, enseigne: "Afin que l'hommage de notre foi fût d'accord avec la raison, aux secours internes du Saint-Esprit Dieu a voulu joindre des preuves extérieures de sa révélation, savoir des faits divins, et surtout des miracles et des prophéties, qui, en montrant abondamment la toute-puissance et la science infinie de Dieu, font connaître la révélation divine, dont ils sont les signes très certains et appropriés à l'intelligence de tous." Et encore: "Non seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être en désaccord, mais elles se prêtent un mutuel secours; la droite raison démontre les fondements de la foi, et, éclairée par sa lumière, développe la science des choses divines; la foi délivre la raison d'erreurs et la met en garde contre elles; elle l'enrichit en outre de diverses connaissances". (Denz. n. 1639 et 1646).

Mais, les preuves de la vérité de la Révélation admises, il est non moins nécessaire de les dépasser et de n'en accepter plus le contenu que sur l'autorité de Dieu révélateur. C'est que, s'il nous est naturel de croire à la parole d'un autre homme, il est plus logique encore de croire en Dieu. L'homme doit à Dieu l'hommage de son intelligence comme de ses autres facultés. Or, il ne lui rendrait pas cet hommage, s'il ne croyait les vérités révélées que sur l'évidence d'attestation de son témoignage; il croirait aux preuves fournies par Dieu, il ne croirait pas en Dieu. Dieu est la fin dernière absolue, et toute connaissance de la créature intelligente n'est qu'un moyen pour elle de tendre et de s'unir à Dieu par l'amour. Or, dans la foi à l'évidence d'attestation de la Révélation divine, le motif de l'assentiment est une vérité créée, il n'est pas Dieu lui-même; l'intelligence se défie de Dieu, elle ne s'attache pas à Dieu. Dans une machine à vapeur, un conduit ouvre la voie à la vapeur jusqu'au piston; mais c'est la vapeur qui meut le piston. De même, les preuves du témoignage montrent à l'intelligence l'autorité du témoin, mais c'est l'autorité du témoin qui doit motiver l'acceptation de son témoignage.

Dieu pouvait ne rien nous révéler, ou, se décidant à révéler, ne nous attester que des vérités d'ordre naturel. De fait, il nous

a donné une révélation pour nous découvrir des vérités d'ordre surnaturel et parce qu'il nous destinait à une fin surnaturelle : il a voulu nous admettre à le voir lui-même et par lui-même toute l'éternité, à le posséder lui-même et à jouir de lui-même par un amour de très intime amitié. Comme toute fin exige des moyens proportionnés, cette vocation suppose nécessairement que nous recevions en notre âme sur la terre des activités nouvelles et supérieures, que nous commençons maintenant dans nos facultés d'intelligence et de volonté à vivre une vie entita-tivement surnaturelle qui s'épanouira, au ciel, par la vision béatifique. Or, seule la foi en Dieu est capable d'inaugurer cette vie surnaturelle en nous : n'est-elle pas un don de notre esprit à Dieu? La foi aux preuves seulement que Dieu nous a données de la vérité de son témoignage est incompatible avec la vie de la grâce, parce qu'elle n'est qu'un déploiement d'activités purement naturelles et qu'elle implique un refus délibéré de se fier à Dieu.

Tel est aussi l'enseignement du concile du Vatican : "Cette foi, qui est le commencement du salut de l'homme, l'Eglise catholique professe que c'est une vertu surnaturelle par laquelle, prévenus et aidés de la grâce de Dieu, nous croyons vraies les choses qu'il a révélées, non pas à cause de leur vérité intrinsèque perçue à la lumière naturelle de la raison, mais à cause de l'autorité de Dieu même qui révèle et qui ne saurait être ni trompé ni trompeur" (Denz. n. 1638).

Ainsi la foi intégrale doit être un assentiment actuel où habituel de l'intelligence, sur la seule autorité de Dieu, aux vérités contenues dans la Révélation.

L'homme de bonne volonté (Luc. II, 14) ne s'arrêtera donc pas en route. Quand une fois il aura vu les raisons de croire en Dieu, il croira sur la seule autorité de Dieu. L'évidence d'attestation de la Révélation divine sera en même temps pour lui, comme elle l'est en réalité, évidence de crédibilité. Et sa foi sera *divine* : c'est la foi sur l'autorité du témoin qui se divise en foi humaine et en foi divine, selon que le témoin est un homme ou Dieu ; la foi qui s'appuie sur les seules preuves de la vérité du témoignage, reçoit de ces preuves son caractère spécifique. Et sa foi divine s'appellera *catholique*, en tant que, les vérités

révélées par Dieu, il les apprend par l'Eglise et les croit sous la direction de l'Eglise catholique romaine, interprète authentique et infaillible de la Révélation divine ⁽¹⁾.

* * *

Cette foi catholique, elle est nécessairement *théologale*. Son objet formel est Dieu lui-même, c'est l'autorité divine résultant de la science infinie et de la sainteté essentielle de Dieu. Dans la *nature* divine, il n'y a pas distinction réelle d'accidents, d'actions, de qualités; tout est essentiellement un. Il n'existe en Lui de distinction réelle qu'entre les trois personnes seulement, qui sont des *relations* subsistantes: c'est le mystère de la très sainte Trinité. Or, l'autorité en Dieu appartient à la nature.

De fait, par suite de notre destination à la vision béatifique, cette foi est toujours *entitativement surnaturelle* ⁽²⁾. C'est la grâce, "commencement du salut" en notre âme, comme dit le concile du Vatican, qui, prévenant toute attention de notre in-

(1) Nos frères séparés aussi ont une foi, mais leur foi est un acte de volonté; c'est une *confiance* que Dieu ne les punira point malgré leurs fautes. Ils prétendent même honorer d'autant plus Dieu par cette confiance que leurs péchés sont plus nombreux et plus graves. Ainsi s'explique cette parole de Luther: "Crede fortiter et pecca fortius—crois fermement et pèche davantage." Pour eux, la chute originelle n'entraîne pas seulement une privation de dons surajoutés, elle est une corruption de notre nature elle-même, et les fautes actuelles sont inévitables. Le protestantisme est une religion du dehors. Il n'apporte pas plus de vérité à l'intelligence, il ne purifie pas la volonté, il ne sanctifie pas le coeur: l'âme demeure pécheresse, continuant d'aimer le mal et de suivre ses passions coupables. Le protestant conséquent avec ses principes ne cherche pas dans sa Bible des vérités qu'il vive intellectuellement et moralement, mais des motifs de se rassurer sur la conduite qu'il tient déjà. Les hommes qui, en dehors du *corps* de l'Eglise catholique, croient les vérités de la Révélation sur la seule autorité divine, qui sont de bonne foi dans leur religion et qui obéissent à leur conscience au moins dans les choses qu'ils jugent eux-mêmes graves, ces hommes-là possèdent la foi catholique, soit pour avoir été valablement baptisés, soit pour l'avoir reçue avec la grâce sanctifiante par un acte de contrition ou de charité parfaite et ils appartiennent à l'âme de l'Eglise catholique.

(2) Elle pourrait être *entitativement naturelle*, dans une autre économie de la Providence. Car, par soi, l'objet formel de la foi catholique n'appartient pas plus à l'ordre surnaturel qu'à l'ordre naturel. Cf. Billot, *De Virtutibus infusis*, p. 72.

telligence, nous invite et nous aide à croire en Dieu; c'est une grâce d'illumination et d'affection. Cette grâce est la grâce sanctifiante, si déjà nous possédons la foi *habituelle*, la vertu de foi: nous l'avons reçue avec le baptême dès notre première enfance. Elle est en plus une grâce actuelle, si, pour demeurer fidèles à notre foi et produire un *acte* de foi, nous avons une grave difficulté à vaincre ou un obstacle pénible à surmonter (1). Elle est une grâce actuelle seulement, si le croyant n'est pas en état de grâce et ne possède pas la vertu de foi. La vertu de foi ne s'acquiert une première fois qu'avec la grâce sanctifiante, mais se conserve sans elle. Elle se perd par le premier péché mortel qui consiste dans le refus délibéré d'accepter, sur la seule autorité de Dieu, soit directement, soit par l'intermédiaire du magistère enseignant de l'Eglise catholique, une vérité contenue dans la Révélation divine. Elle se recouvre par un acte de contrition parfaite avec le désir implicite de la confession sacramentelle ou par un acte d'attrition avec la réception actuelle du sacrement de pénitence.

Cette foi est *libre*. Seule la volonté peut commander à l'intelligence de faire abstraction des preuves qui rendent évident le témoignage divin pour ne croire que sur l'autorité de Dieu. Chez l'homme qui la possède, la *foi des démons* est nécessitée par l'évidence d'attestation de la Révélation divine, ou bien son intelligence n'a jamais regardé aux preuves que Dieu a données de la vérité de son témoignage; elle est strictement la conclusion rigoureuse d'une démonstration. La foi catholique a son principe dans notre bon vouloir excité et sanctifié par la grâce. C'est un axiome en théologie, que *Dieu ne refuse pas sa grâce à qui fait ce qui dépend de lui dans l'ordre du salut*. L'homme qui n'a pas la foi catholique ne peut donc s'en prendre qu'à son mauvais usage de sa liberté.

Et par suite, cette foi est *méritoire*. La certitude de la foi produite par la seule évidence des preuves du témoignage, divin ou humain, tient sa fermeté des preuves elles-mêmes que le témoin présente à l'appui de la vérité de sa parole. Elle est nécessairement proportionnée à la

(1) Cf. Billot, *De Gratia Christi*, Pars prima, Romae, 1908, c. V, p. 84.

qualité de ces preuves, tandis que l'adhésion de la foi catholique a pour appui le motif le plus parfait de certitude, la Vérité elle-même attirant à elle l'intelligence du croyant et par l'influence de son infinie autorité et par l'attrait de sa grâce toute-puissante. L'adhésion de la foi catholique est donc *plus ferme que toute autre certitude*; et cependant elle n'apporte pas encore à l'intelligence toute la satisfaction que l'esprit désire naturellement, à cause de l'obscurité qui enveloppe le rapport d'inclusion ou d'exclusion de la vérité révélée par Dieu. Dans la machine à vapeur, de quelque métal que soit fait le conduit, la vapeur exerce toujours la même pression sur le piston; de même, quelle que soit la qualité des intermédiaires dont Dieu se sert pour nous transmettre ses mystères, c'est toujours avec la même efficacité qu'il en convainc l'intelligence qui croit en Lui.

Enfin, la foi catholique est une *semence féconde de savoir*. Elle ne nous fait pas seulement certains des vérités de la Révélation que nous voyons en connexion logique avec les preuves de l'attestation divine, mais de toutes absolument, parce que l'autorité de Dieu les atteint toutes au même degré. Nous les connaissons toutes, implicitement au moins, par le premier acte de foi catholique; ensuite, nous les croyons explicitement, au fur et à mesure qu'elles nous sont transmises en détail par le magistère vivant de l'Eglise, ou que, sous la direction de l'Eglise, nous en comprenons nous-même les termes par l'étude personnelle des documents qui les renferment. Tel est le profit qu'elle apporte à l'intelligence dès la vie présente. Au ciel, elle nous en procurera un autre incomparablement plus précieux. Ce sera la récompense de notre soumission d'esprit sur la terre que de voir, avec d'ineffables délices, dans leur évidence intrinsèque, toutes les vérités que nous aurons acceptées ici-bas seulement en raison de leur évidence de crédibilité (1).

(1) Pour ne pas croire en Dieu, l'*intellectuel* doit logiquement, ou bien se contenter de la *foi des démons*, ou bien, s'il rejette même celle-ci, après avoir restreint arbitrairement la notion du *fait*, fausser encore la notion de la *science*. La *vraie science* est déduite de principes fournis à l'esprit par la *réalité objective*. L'*intellectuel* déduira ses conclusions de prémisses qui ne seront que conceptions purement *subjectives* de son esprit. C'est l'histoire du subjectivisme qui, de nos jours, comme le caméléon, revêt tant de formes diverses.

* * *

Cette série de considérations nous conduit à reconnaître la justesse de ces mots de Brunetière qui en constituent d'ailleurs la conclusion naturelle: "On ne se débarrasse pas du besoin de croire. Il est ancré dans le coeur de l'homme. La négation ne le détruit pas; elle ne réussit qu'à le dénaturer. On en peut bien quelque temps interrompre le cours; on ne saurait en dessécher la source. Si vous ne croyez pas à la parole de Dieu, vous croirez à celle de l'homme; si vous ne croyez pas au surnaturel, vous croirez au merveilleux; et si vous ne croyez pas à l'esprit, vous croirez à la matière—que d'ailleurs vous ne connaissez pas davantage—et aux esprits par-dessus le marché". (l. c. p. 309).

P. M.-J. Bencit, prêtre

L'Orphelinat de Notre-Dame de Montfort



NOTRE-DAME de Montfort est située à cinquante milles environ de Montréal, dans le comté d'Argenteuil, sur un embranchement du Canadien Nord qui se soude au Pacifique Canadien à Saint-Jérôme. Cette nouvelle voie, qui doit aller frapper le chemin de fer de la Gatineau à la hauteur de Gracefield, a son terminus actuel à Huberdeau, à quelque vingt milles à l'ouest de Montfort.

Dans cette région de nos Laurentides, parsemée de lacs et recouverte encore d'antiques forêts, régnait, il y a un quart de siècle, une profonde solitude. Aujourd'hui s'y échelonnent de coquets villages, des industries et des institutions florissantes. Les orphelinats de Montfort et d'Huberdeau, qui ne sont que deux parties d'une même oeuvre, solennisaient, dans les premiers jours du mois d'août dernier, le vingt-cinquième anniversaire de leur fondation. Nous croyons intéresser les lecteurs de la REVUE CANADIENNE, en mettant sous leurs yeux, dans un rapide aperçu, la genèse de cette oeuvre, sa croissance, son fonctionnement et ses résultats.

La première idée de l'établissement remonte à M. Victor Rousselot, p. s. s. (1823-1889), successivement curé de Notre-Dame et de Saint-Jacques de Montréal. En plus des travaux d'un laborieux ministère, le zélé sulpicien, avait déjà réussi à doter la ville de Montréal de plusieurs institutions charitables. Il possédait à un degré rare le secret d'obtenir d'abondantes ressources pour ses oeuvres. Il y consacrait le premier tout ce qu'il tirait de son patrimoine et des générosités de sa famille, vivait dans un esprit de pauvreté manifeste et se donnait ainsi le droit de solliciter sans honte et presque sans trêve la charité

de ses paroissiens. Il le faisait avec une humilité si profonde, une ténacité si charitable et des mouvements de bonhomie si imprévus que les cœurs et les bourses s'ouvraient : on s'étonnait d'être vaincu et de ne pouvoir s'en fâcher.

M. Rousselot s'était rendu compte depuis longtemps du bien que ferait un orphelinat destiné à recueillir les petits garçons et il en sentait de plus en plus l'urgence. Vers 1880, il crut le moment favorable de mettre à exécution ce projet qu'il n'avait ajourné que faute d'occasion et de moyens. Secondé par de vaillants laïques, tels que MM. Froidevaux, Sénécal, Montmarquet, Brouchoud, Lafleur, Grenier, Brunet, Raymond, Guimond, Chapleau, Lefebvre, Saint-Laurent, Pauzé, Hamelin et autres, il jeta les yeux sur le nord de Montréal où le curé Labelle donnait alors une si vigoureuse poussée à la colonisation.

Un nom, entre tous, mérite d'être associé ici à celui de M. Rousselot, c'est celui de M. F.-X. Froideveaux (1832-1906). Esprit entreprenant, volonté de fer, nature richement douée, il trouva le loisir, tout en faisant prospérer ses affaires, de se prodiguer dans les oeuvres de charité chrétienne. Pour Montfort il fut dès l'origine et demeura jusqu'à sa mort un des meilleurs soutiens : c'était pour lui comme une seconde famille à laquelle il se dévouait sans compter. Il recherchait et accueillait les orphelins, comme un père, ses enfants, en prenait soin et n'avait de cesse que lorsqu'il était parvenu à les placer.

L'un des premiers secours apporté à l'oeuvre lui vint d'une manière digne de mention. Un frère de M. Rousselot, banquier de Nantes, avait promis, durant l'incendie de sa maison, deux mille piastres à une bonne oeuvre, si son coffre-fort était épargné ; sa prière fut exaucée. Il envoya à son frère le curé canadien la somme promise afin qu'il en disposât lui-même. Et la somme fut affectée à la fondation de Montfort. Les voies de Dieu sont parfois bien simples !

Les fondateurs rencontrèrent sur leur chemin, des ennuis, des contrariétés, des objections et des craintes qui n'étaient pas toutes futiles, quelques défaillances même.

Néanmoins, dès 1881, on commençait la construction de la scierie qui fut bénite le 26 juillet suivant par M. Rousselot, accompagné de M. le curé Labelle, de M. l'abbé Nantel, supérieur

du séminaire de Sainte-Thérèse, et de la plupart des sociétaires qui s'intitulaient: *Les organisateurs provisoires laïques des orphelinats agricoles*. Le même jour, M. Rousselot fit planter la croix qui s'élève sur la colline voisine et il choisit le site de la première habitation qui se trouva terminée, moins d'un an après, en mai 1883.

Ce fut alors qu'on proposa la direction de cette oeuvre à ses débuts aux Pères de la Compagnie de Marie. Le 19 mai 1883, le Père Fleurance et le Frère Hugolin visitaient le champ d'action qui leur était offert. Il leur apparut hérissé d'obstacles. "Avant d'arriver sur les lieux, écrivait alors le Père Fleurance, je ne me faisais pas l'idée du terrain qu'on nous destinait, car je ne savais pas ce qu'étaient des forêts-vierges et des montagnes rocheuses. C'est beau et grandiose pour les artistes et les poètes, mais c'est terrible pour de pauvres colons qui devront demander à ces forêts et à ces rochers la nourriture et la vie." "Vous aurez un terrain difficile, leur avait avoué M. Rousselot, des rochers et des croix." Cette perspective n'était pas riante, mais en regard des difficultés, il y avait l'âme de nombreux enfants qui avaient besoin de soutien et de direction et du bien à faire aux habitants de ces montagnes. Mus principalement par ces vues surnaturelles, ils acceptèrent de tenter l'entreprise. Ce qu'écrivait alors le Père Fleurance à celui qui devait bientôt être son compagnon de labeur, reflète bien ces graves préoccupations. "Je crois que nous pourrons vivre, lui mandait-il, mais il faut se résigner à bien des sacrifices dans les premières années; aussi faut-il, en venant ici, être décidé à travailler avec persévérance en ne voyant que Dieu, les âmes et ses péchés. Si nous n'avons pas tout ce que la nature peut désirer, en commençant cette résidence, je crois cependant que nous ne serons pas malheureux. Nous nous aimerons bien, nous vivrons en religieux et nous serons forts."

Alors, à la suggestion de Mgr l'évêque de Montréal, le nom de Notre-Dame des Lacs fut changé pour celui de Notre-Dame de Montfort, choisi en mémoire du bienheureux Louis Marie Grignon de Montfort (1673-1716), fondateur des Pères de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse.

Le 20 août 1883, arrivaient cinq nouveaux Frères guidés par

le Père Bouchet. En septembre suivant entraient les trois premiers orphelins, "prémices, disait le Père Fleurance, de cette phalange qui viendra plus tard chercher, dans cet orphelinat, la protection et la direction dont le jeune âge a si grand besoin". Le 16 du même mois, Mgr Duhamel venait bénir l'oeuvre naissante et, dans sa réponse à l'adresse du Père Fleurance, Sa Grandeur disait: "J'ai une entière confiance dans l'oeuvre si utile et si patriotique des orphelinats agricoles".

Tout était à organiser loin des grands centres. Malgré les aumônes recueillies par les promoteurs de l'oeuvre, on eut à endurer la pauvreté jusqu'au dénuement. C'est alors qu'on vécut ce qui peut s'appeler sans exagération les temps héroïques de l'établissement. Pour n'en citer qu'un trait, on vit alors le même Père Bouchet qui, les années précédentes, initiait, dans un séminaire, les intelligences aux études philosophiques, s'adonner aux travaux manuels, faire la moisson et descendre au ruisseau laver, lui-même, les habits des orphelins.

Les Soeurs de la Sagesse ne vinrent, en effet, que l'année suivante prêter le concours de leur dévouement. Elles arrivaient avec le Père Joubert, au nombre de sept, le 24 septembre 1884. Elles eurent la charge de l'infirmerie, de la cuisine et du vestiaire, puis, on leur confia bientôt le soin de petits orphelins dont le plus jeune marchait à peine. Deux ans après, elles comptaient trente-sept enfants de quatre à douze ans, catégorie destinée à prévaloir dans la suite.

On ne fut pas long à s'apercevoir que le sol de Montfort, quoique de bonne qualité, était trop rocheux et peu favorable à une exploitation agricole. Aussi chercha-t-on promptement à y remédier. On jeta les yeux sur une ferme située dans la vallée de la Rouge, à Arundel, que le curé Labelle appelait le "paradis du Nord". Cet emplacement avait déjà été proposé à l'oeuvre dès le début. Mais où puiser les ressources pour un tel achat?

Le Père Fleurance, venant prendre la direction des orphelinats, avait lié connaissance, pendant la traversée, avec M. l'abbé Gédéon Huberdeau (1823-1887), prêtre distingué du diocèse de Montréal, qui exerçait le saint ministère à Albany. Mis au courant de l'entreprise, celui-ci avait promis d'y contribuer. Durant l'été de 1887, il venait visiter Montfort en compagnie de Mgr

Labelle qui, de tout temps, aida et favorisa l'oeuvre de sa puissante influence. La vue du bien qui s'y faisait et des nécessités de l'institution gagna ses sympathies. "Voilà l'oeuvre de Dieu, disait-il, ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni les facilités de la vie qui ont présidé à cette grande fondation destinée à porter tant de fruits, et pour le pays et pour la religion." Et il donna généreusement dix mille piastres pour faire l'acquisition projetée. C'était la meilleure part d'épargnes qu'il devait à l'austère simplicité de sa vie et aux soins d'une intelligente économie. Le village qui s'élève aujourd'hui sur les bords de la Rouge, aussi bien que l'orphelinat, rédit, par reconnaissance, le nom béni de l'insigne bienfaiteur que fut M. Huberdeau.

En septembre 1887, le Père Joubert, avec trois Frères et six grands orphelins, allait inaugurer cette nouvelle maison, succursale de Montfort dont elle est le complément agricole. Là, les machines peuvent être employées partout et toute une catégorie d'enfants de quinze à vingt-et-un ans se forment aux travaux multiples de l'agriculture. Le sol y est de bonne qualité, composé, en général, de terre légère, avec un sous-sol argileux, facile à cultiver et bien appropriée aux jeunes bras destinés à la travailler.

A Montfort même, en dépit des apparences, la culture est plus rémunératrice qu'on pourrait le croire; mais, il faut le reconnaître, il en coûte bien davantage aux bons Frères agricoles qui doivent faire tout l'ouvrage à la main. "Le moins de culture possible à la charrue et à la herse — disait le Père Bouchet à un congrès d'agriculture — juste ce qu'il faut de céréales pour l'hivernement de nos bestiaux, des paturages gras, bien trefflés et rendus parfaits par l'excellente eau qu'on y trouve, des prairies traitées avec le plus grand soin, autant de légumes fourragers et autres que possible, des vaches, du lait, du beurre, du fromage, voilà le secret de toute notre culture dès ses premiers débuts et c'est le seul capable de réussite dans nos montagnes." Et de fait, les paturages et les récoltes de foin permettent d'entretenir, à l'année, six chevaux et un troupeau de quarante-cinq vaches laitières.

A la fin de l'année 1887, l'obéissance appelait le Père Fleurance à d'autres travaux et confiait au Père Bouchet la direction des orphelinats qu'il conserva pendant plus de vingt ans.

Vers ce temps, l'oeuvre eut à traverser une série de difficultés qui la mirent à deux doigts de sa perte. Il fallait un double personnel, il y avait à bâtir à Montfort et à Huberdeau, et, tandis que les besoins se faisaient plus pressants, les ressources diminuaient. On se demanda si, les moyens semblant faire défaut, ce n'était pas un signe que Dieu ne voulait pas la continuation de l'oeuvre. Le Père Bouchet plaida énergiquement près de ses supérieurs la cause des orphelinats. On demanda même à Dieu, comme marque de sa volonté, la guérison d'un malade désespéré et elle fut obtenue.

Des appels réitérés à la charité furent faits et entendus. L'oeuvre put envisager l'avenir, sinon comme assuré, certainement avec moins d'inquiétude, et, à partir de ce moment, elle prit de continuel accroissements.

A Montfort, on dut d'abord construire la chapelle qui demande aujourd'hui à être agrandie, puis, l'ancienne habitation fit place à l'édifice actuel beaucoup plus spacieux et plus confortable. Des amis de l'oeuvre donnèrent la dynamo qui fournit l'électricité et le joli carillon qui, de ses cinq voix aériennes, anime harmonieusement le paysage.

A Huberdeau, on construisit successivement une beurrerie outillée de tous les instruments les plus améliorés, de vastes granges, des étables qui abritent douze chevaux et une cinquantaine de bêtes à cornes, la maison éclairée au gaz acétylène et qui peut loger à peu près le même personnel que celle de Montfort, enfin, une chapelle non encore terminée. Comme Montfort, Huberdeau a une scierie hydraulique, la maison est pourvue d'un système de chauffage à l'eau et un aqueduc conduit, à tous les étages et jusque dans les dépendances, l'eau des sources voisines, abondante et pure.

Au début, les moyens de communication étaient difficiles; il fallait aller prendre le train à Saint-Jérôme, y chercher les enfants, les objets d'ameublement et toutes les provisions. Ces voyages par monts et par eaux étaient nombreux, longs et pénibles. Durant la première année, le chemin était carrossable seulement jusqu'au bas du lac au Chevreuil. A cet endroit, on dételait la voiture, on en vidait la charge dans une embarcation, on y mettait la voiture elle-même après l'avoir démontée.

C'est en cet équipage que le Père Fleurance traversa maintes fois le lac à force de rames, ce pendant que le cheval docile suivait seul, sous bois, l'étroit sentier qui le menait à l'écurie.

Aujourd'hui les moyens de transport, s'ils n'ont pas encore atteint les sommets de la perfection, se sont améliorés d'une manière satisfaisante, et, sans être privés de notre solitude, nous pouvons nous dire aux portes de Montréal, avec laquelle d'ailleurs nous relie le téléphone aussi bien que la voie ferrée.

De cet éloignement de la ville, voulu par M. le curé Rousselot et ses collaborateurs, il ne nous reste plus que les avantages. La proximité des forêts, l'altitude de seize cents pieds au-dessus du niveau de la mer, qui nous donne un air pur et frais, sont autant d'éléments de santé. Aussi de nombreux étrangers viennent chercher dans nos montagnes un regain de forces et les médecins qui nous ont visités, enviaient ce site pour un sanatorium. Les figures rondelettes des enfants, leur teint vigoureusement coloré sont un signe non équivoque de la salubrité du climat non moins que de la qualité de leur nourriture que nous voulons surtout abondante et saine.

C'est pourquoi nous bénissons Dieu qui laisse vides nos infirmeries la plus grande partie de l'année et ne se hâte pas de peupler nos cimetières. Malgré le jeune âge et la complexion débile de beaucoup d'enfants qui nous sont confiés, sur près de deux mille cinq cents qui ont passé par la maison, une quarantaine seulement nous ont quittés pour l'autre vie. Notons encore qu'un certain nombre sont entrés avec des maladies qui ne pardonnent pas; de plus, en 1891, un enfant étant arrivé malade de la diphtérie, vingt-et-un autres furent atteints de la contagion et cinq moururent.

Le côté de l'éducation morale n'est ni moins favorisé ni moins soigné. Loin de la grande cité, ces enfants ne sont point troublés dans leurs imaginations mobiles par la vue d'un luxe souvent précaire mais attrayant, ni par des visites de gens qui ne comprennent rien à leur condition, ni par quantité d'autres exemples pernicieux. Cet éloignement des obstacles est déjà un bienfait précieux pour la formation morale. Avec les religieux et religieuses chargés de leur conduite, nos enfants ont sans cesse, sous les yeux, l'exemple d'une vie humble, laborieuse, dé-

vouée et, j'ajouterai, heureuse par l'accomplissement de tous les devoirs de son état.

Voilà pour l'entraînement vers le bien. Le tout est corroboré par un enseignement fondé sur la parole de Dieu.

Nos enfants reçoivent une instruction conforme à leur âge et à leur intelligence. Destinés à gagner leur vie par le travail, ils y sont appliqués peu à peu, mais dans une mesure qui ne dépasse nullement leurs forces.

La double maison de Montfort et d'Huberdeau contient actuellement quatre cent quatre-vingts enfants; une quarantaine sont âgés de quinze à vingt-et-un ans; les autres ont de quatre à quatorze ans. A leur service, il y a six prêtres, une vingtaine de frères et soixante-huit religieuses.

Les enfants n'étant pas envoyés ici pour expier des méfaits ne sauraient être traités en coupables. Ils vivent en liberté, non pas à l'ombre de barrières infranchissables, et ils ne sont soumis qu'à la discipline exigée par le bon ordre et la bonne éducation.

Jusqu'à douze ou treize ans, les jeunes enfants vont aux classes toute l'année, à part deux mois de vacances. Dans chacune des maisons, ils sont répartis en cinq catégories, et, vu l'assiduité aux classes, ils peuvent sortir avec une instruction élémentaire, française et anglaise, que nous ne craignons pas d'appeler soignée. Désirant faire plus encore pour préparer l'avenir, nous avons décidé de former une nouvelle division des mieux doués auxquels on enseignera les éléments de la tenue des livres, de la sténographie, du dessin et de la clavigraphie.

Vers l'âge de treize ou quatorze ans, les enfants sont appliqués au travail manuel et ne vont qu'aux classes du soir. Les uns sont employés aux deux scieries. D'autres apprennent la boulangerie, la forge, la peinture. Chaque maison possède un atelier de cordonnerie, de menuiserie et de couture. Il en est même qui font de la reliure et de l'imprimerie. Soixante-dix élèves sont employés comme apprentis dans ces divers métiers, sans compter ceux qui, au nombre de trente-cinq, s'adonnent aux travaux de la ferme.

Trop souvent des parents qui ont été incapables de pourvoir à l'entretien de leurs enfants les réclament aussitôt qu'ils

croient pouvoir en tirer quelques services. C'est un de nos regrets que beaucoup d'enfants ne puissent rester jusqu'à un âge un peu plus avancé : ils sortiraient déjà initiés à un métier. Ceux-là, nous l'avons maintes fois constaté et les intéressés nous en ont rendu témoignage, ont pour ainsi dire découvert leur gagne-pain ; ils n'ont pas de peine, en nous quittant, quoique n'étant pas encore ouvriers proprement dits, à trouver de bons maîtres ou patrons.

Les enfants totalement privés de leur famille sont, autant que possible, placés, devenus grands, chez de braves cultivateurs qui assurent leur avenir, et nous sommes loin de pouvoir satisfaire à toutes les demandes qui nous sont adressées.

Aujourd'hui nous rencontrons des "anciens" de Montfort dans presque toutes les branches de l'activité humaine. Plusieurs ont fait un cours classique. Une douzaine se préparent au sacerdoce, dont l'un d'entre eux est déjà revêtu. Si nous nous réjouissons de les voir faire honneur à leurs affaires, ce nous est encore plus agréable—c'est là surtout notre récompense—d'apprendre qu'ils demeurent fidèles aux principes chrétiens qu'ils ont puisés ici.

Soulager la misère, soustraire des enfants sans tutelle aux dangers de la rue et, par là, écarter ce qui pourrait devenir une plaie hideuse pour la société, préparer, au lieu de malfaiteurs, des citoyens honnêtes et utiles, en faire soit des agriculteurs soit des artisans, tel est le but de cette institution. Il ne se peut rien de plus élevé et de plus salutaire. Ainsi l'ont compris ces hommes au cœur noble et d'esprit prévoyant, qui ont voulu coopérer à l'oeuvre et l'aider de leurs charités.

Privés de cette assistance, comment des enfants sans parents, sans direction, sans asile et, par conséquent, sans appui moral, pourraient-ils se soustraire à la misère, résister surtout à la contagion du vice, alors que les plus favorisés et les mieux protégés en subissent souvent quelque atteinte ? Rien ne remplace entièrement, il est vrai, les caresses et l'éducation de la famille. Du moins ceux qui en sont privés, retrouvent ici une famille. Les Pères qui les dirigent et les Frères qui les forment au travail les aiment comme des enfants. Les chères Soeurs, chargées de leur première éducation, ont pour eux des cœurs de mères.

Aussi ceux qui y passent quelques années s'attachent à l'orphelinat comme à la maison paternelle. C'est souvent en pleurant qu'ils quittent le toit qui les a protégés et ils aiment à y revenir comme à leur *chez eux*.

En rendant des actions de grâces à Dieu pour les bénédictions qu'il a répandues sur notre oeuvre, nous ne saurions oublier de reporter le respectueux tribut de notre louange et de notre gratitude sur ceux qui en ont été les initiateurs et les infatigables ouvriers, sur tous ceux qui l'ont aidée de leurs conseils, de leurs encouragements, de leurs deniers. Pour ne parler que des disparus, mentionnons quelques noms chers à Montfort : le vénéré Mgr Duhamel, M. Rousselot surnommé "l'apôtre de la charité", les Pères Fleurance et Bouchet, Mgr Labelle, M. Froideveaux "le père des orphelins", M. Huberdeau, M. Auger, le Père Joubert, le Frère Hugolin, ainsi que ces religieuses de la Sagesse si méritantes, les Aimée du Calvaire, les Augustin de la Miséricorde, les Ave, les Vindiciane et leurs compagnes qui ont dépensé leur vie au service des petits délaissés.

L'oeuvre a toujours besoin de la protection divine et des secours de la charité pour se soutenir, se développer et faire du bien à un plus grand nombre encore. Elle souhaite vivement n'être pas indigne de son passé et voudrait poursuivre, dans son humble sphère, un travail de plus en plus utile pour le bien de la société, de la religion et des jeunes orphelins.

Un Père de Marie.

En Chemin de Fer ⁽¹⁾



ÈLE-MÈLE de hangars informes, de taudis sales et d'immondices — nous partons de Québec — des aperçus répugnants sur des ruelles boueuses et des cours pleines de détritüs; des monceaux de neige ou de fumier dans les dépotoirs—à cette saison délétante on ne distingue plus la neige d'avec le fumier—; des cours à charbon, des quais éventrés, des voies de garage, des "chars" à marchandise, des manoeuvres piquant et pelletant dans les immondices.

Sur toutes choses une suie épaisse; bouchant les vides inoccupés par toutes ces horreurs, une buée grasse. Et c'est nauséabond.... ⁽²⁾.

Comme les yeux se fatiguent à subir ce spectacle! Et qu'ils disent ouf! quand, passé tout cela, ils se reposent sur la campagne pure et large, et qu'ils lorgnent le bleu du ciel!

* * *

Dans mon "char", sur la seconde banquette en avant de la mienne, une montagne de paquets, de sacs et de boîtes à chapeaux, libellés: Mme E. Belhumeur, modiste, 2448, rue Notre-Dame, Montréal, et l'inévitable Z. Paquet, rue Saint-Joseph, Québec. Emergeant de cet amas, une tempête de plumes au-dessus d'un buste de femme. C'est mon horizon immédiat et

⁽¹⁾ De Québec à Montréal—par la route du Pacifique Canadien, train de deux heures de l'après-midi, en seconde, à la fonte des neiges.

⁽²⁾ C'est un départ de Québec, mais on pourrait en dire tout autant d'un départ de Montréal et de plus d'une autre ville.—*Note de la Rédaction.*

central. Autour et plus loin, au dehors, des vaches, des bois de repoussis, du bleu...

Une famille éparpillée sur trois ou quatre banquettes m'intéresse particulièrement. C'est un homme avec sa troupe domestique: une femme, une fille, deux gars d'une dizaine d'années. La fille mesure bien cinq pieds de haut, un peu moins de circonférence, et le front et les yeux marquent dix-huit ans. Tout cela mal étriqué au possible; tuques, culottes rapiécées, "bougrines" sales, robes plus que défraîchies. On n'est pas endimanché, pas possible!

L'homme installe sa famille, les gars ensemble. Ceux-ci s'empaquètent l'un dans l'autre; ils s'allongent sur leur banquette, jambes et bras, têtes et tuques mêlés... Les poignets de leurs chemises prolongent les manches trop courtes des "bougrines". Cet amas de chairs, modelées par les vêtements trop étroits qui s'y collent, est d'une plastique admirable... Seulement, je me prends à craindre que les culottes et les vestons n'éclatent sous la poussée charnue des bras, des poitrines et des cuisses qui se sont développées librement au large des champs, au grand air... L'homme assied sa fille un peu plus loin; lui et sa femme s'installent derrière moi.

Puis, comme le train s'ébranle, s'avance, court, de plus en plus rapide, chacun de regarder au dehors. Quelle jouissance! Battue la vieille jument!... Que ça va donc vite les "chars"!... Les "rangs", des paroisses entières passent, et puis d'autres encore...

Mais ce plaisir de voyager sur les chars jusqu'à Montréal coûte cher! L'homme pour la dixième fois calcule tout haut avec sa femme: \$3.30 pour les *grands* billets... la moitié pour les *petits* billets...

Le conducteur va venir. Le père se penche à l'oreille de la fillette aux cinq pieds de haut et de tour, au front de dix-huit ans: "S'il te demande ton âge, tu diras que tu as onze ans"...

— *Tickets! tickets!*...

L'homme tire cinq billets qu'il présente au conducteur.

— Deux *grands* et trois *petits*. Les deux *grands*, c'est pour moé et ma femme; les *p'tits*, c'est pour mes gars et pis ma *p'tite* fille.

— Où est-elle la petite fille?

— En avant, là-bas.

Le conducteur s'avance pour toiser les cinq pieds de haut de la p'tite fille. Les cinq pieds de tour paraissent tout particulièrement le frapper...

— Quel âge a-t-elle?

— Elle a eu onze ans le onze juillet de l'année dernière. Ça fait qu'elle aura douze ans le douze juillet de c'tannée icite...

Un extrait de baptême si précis et attesté du ton le plus ferme convainc sans doute le conducteur, qui poinçonne le billet. Au reste, je crois qu'il n'a reluqué ni le front ni les yeux...

La femme aux paquets n'a pas son billet. Peut-être s'est-elle trop attardée chez Z. Paquet...?

— Où allez-vous? demande le conducteur.

— A Montréal, sur la rue Saint-Hubert, "en haut de" chez M. Jacques...

— \$3.30!

* * *

Le train file, file, et les cinq paires d'yeux de l'intéressante famille ne se lassent point d'embrasser la campagne. Que de "terres"! que de "terres"! Que de granges et que d'étables! Que de vaches et que de piquets de clôture dans le Canada!... Non, il faut voyager pour avoir une idée de ça...

Je regarde moi aussi la campagne.

Au loin, à un demi mille, la lisière de la forêt, les champs et les clôtures, toute la campagne, devant le train, à droite, très lentement, fait un grand détour, puis accourt, avec une rapidité vertigineuse, s'engouffrer le long du train, à rebours. Toute la forêt dans le lointain est en marche. Je vois cela très clairement par les cîmes de sapins qui se croisent à l'horizon. Ceux de là-bas, au large, vont de l'avant; ceux, plus clairsemés, qui bordent la voie accourent à l'encontre du train.

Les volutes de fumée blanche que sans trêve la locomotive lance, s'enfuient vers la droite en "procession", comme ces légers brouillards que nous voyons en automne, à Québec, chassés par le *nordet*, s'entasser dans l'ouest en troupes inter-

minables... Ces paquets de laine légère vont se confondre au loin avec la toison des brebis.

C'est l'époque de la fonte des neiges et de la crue. Vers Port-neuf, les eaux d'une rivière au-dessus de laquelle passe le train, humiliées de voir sur elles le pont de fer dominateur, précipitent leurs cours avec rage pour passer vite—et se ruent sur les arches qu'elles savent bien ne pouvoir entamer, mais qu'elles veulent braver, taquiner, tourmenter, insulter.

Plus loin, le train traverse encore une rivière. Celle-ci est calme. Elle a accepté son pont avec résignation; ou bien, lasse de luttes inutiles contre le géant, elle dédaigne le colosse perché là-haut qui s'appuie sur elle.

Dans les prés, où l'herbe qui n'a encore que deux semaines étale toute sa verdure, des buttes plantureuses font reconnaître que ces champs étaient l'an dernier des pâturages.

Partout dans les déclivités du sol, la jeune eau, née des glaces de l'hiver, court et caracole de jeunesse curieuse et de liberté avide, à travers mille obstacles, sur toutes les pentes où elles se précipite avec frénésie. . . .

Le long de la voie, les petits filets d'eau se tapissent tout effrayés par le colosse qui passe avec tant de bruit et de vitesse... On dirait qu'ils se faufilent parmi les herbes pour s'y cacher, tout frissonnants. . .

* * *

Le train passe aux stations sans stopper. Est-ce une coquetterie du train ou illusion d'optique créée par les abords plus encombrés des stations?... Toujours me semble-t-il qu'il file alors plus rapide. . .

La digne épouse de notre homme s'extasie et sent son importance grandir de voir ainsi tant de stations dédaignées par son train. L'homme lui explique que ce train ne fait que cinq ou six arrêts jusqu'à Montréal... Pour un peu c'est lui qui commanderait les arrêts!

Batiscan! Batiscan! (*Arrêt du train*).

—Ousque c'est donc Batiscan? interroge la femme.

L'homme est un moment interloqué. Puis:—Batiscan, c'est icitte, tu vois ben.

* * *

J'apprends enfin que cette famille se rend aux Etats-Unis. Le couple en cause avec un voisin.

— Vous faites ben de retourner aux States. Icite on fait vivre les “terres” ben plus qu’elles nous font vivre. Et pis, ces p’tits gars là, ca peut travailler dans les *shops* ou ben dans les *factries*. Et pis, c’te grande fille-là, elle va avoir betôt vingt ans (douze ans, voisin...!). Elle peut avoir une bonne *job* dans les *factries*.

— Ben oui. J’aurais ben aimé “quindre” mes gars à l’école, mais ça m’aurait “r’quien” par icitte...

— Et pis, r’gardez donc, y a ben des hommes éduqués qui “quiennent” le pic et la pioche. Y “quiennent” pas *toutes* le *cryon*...

C’était une pierre lancée dans mon jardin. Le brave homme prenait ma plume-réservoir pour un crayon. Je ne jugeai pas à propos de relever sa méprise et de lui apprendre l’ingénieuse invention des plumes-réservoir... je les laissai continuer.

Ils parlèrent vaches, élections, salaires, de Titoine et Toinon, de Josette et José, de Manchester, de Montréal, etc., etc.

— Oui, moé itou, si je peux avoir de grands enfants, moé itou j’quitterai La Baie. Y a rien à faire par là.

— Oui Seigneur. On peut pu enrichir ses enfants par icite. Quand qu’on arrive à quarante ans on est ruiné.

— Moé j’ai rien que trente et un, j’sus déjà ruiné. Oui, si mes enfants peuvent une fois grandir...

Three Rivers! Three Rivers!

— Ça doit être Trois-Rivières, çà, opine l’homme. Son voisin, plus routier, le confirme dans son idée.

— Trois-Rivières, mouman, c’est-y plus loin que Québec?

— Poupa, on va-t-y arriver?

* * *

La neige soudain nous arrive en rafales, de l’ouest.

Le conducteur passe. Notre ami lui crie: “V’là l’hiver qui recommence, j’cré ben”. — Le conducteur, bon enfant— on l’a

vu — est d'avis que c'est plutôt l'automne; et il ajoute, au grand bonheur de l'homme tout fier d'être à ce point distingué: "C'est à croire qu'il y a quelque chose de détraqué là-haut"!

L'homme rit, la femme jubile.

Le train, file, file, le temps aussi. Le soleil, descendu à l'Occident, incline ses rayons et, sur les immenses laes de neige fondue, courent, parallèles à la marche du train, de longues traînées, comme des ombres lumineuses, tout frissonnantes au contact froid de l'eau.

Quelques courts "bancs de neige" clairsemés dans les champs se tapissent timidement sous les taillis ombreux, suprême refuge contre le soleil dévorant. C'est en vain! Le soleil fouillera de ses rayons brûlants taillis et fourrés, il trouvera les "bancs de neige" et n'en fera qu'une bouchée...

La conversation s'est éteinte chez mes voisins. Ils sont las. L'homme, le menton appuyé sur le dos de ma banquette, fredonne:

Tout n'est que vanité,
Mensonge et fragilité...

et la femme, entraînée, soutient, vers la fin, la mélodie peu sûre du chanteur.

* * *

Soudain, en pleine campagne, sur le fond bleu de l'horizon, à ras de sol, se profile comme un nuage gris, presque noir, long, laid; c'est la voûte céleste de Montréal, à n'en pas douter. Quelques minutes plus tard nous passons à côté de murs en pierres et de massives constructions. C'est le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul... Oui, évidemment, nous approchons de la grande ville...

Les gens se jettent ce mot: "Le pénitencier!", et se penchent aux fenêtres. L'homme, arraché à sa mélodie, fait comme eux puis il juge l'occasion propice d'inculquer à sa progéniture l'horreur du crime et la crainte de la justice.

— R'gardez ça, les enfants. C'est là oùsqu'on envoie les tueurs, en exil. Faites ben attention à vous autres...

Les deux jeunes garçons se précipitent à la portière... Trop tard! *L'exil* est passé.

A part moi, je pensai qu'ils se souciaient encore plus des bottes à *poupa* et des taloches à *mouman* que de *l'exil*... et puis, pour ce qu'ils songeaient à devenir des tueurs..!

— C'est-y là qu'est Rochette? interroge la femme.

L'homme lui jette un regard soupçonneux...

— Tu le sais ben, tu l'as lu sur la gazette... Pourquoi-ce que tu me demandes ça, hein?

— Pour rien...

* * *

Mile End! Mile End!

Sept heures. Le train stoppe.

Des affiches d'un cirque, grandes de plusieurs verges et d'une couleur qui vibre à la lueur des lampes électriques, s'étalent sur de hautes palissades. Il y a surtout des éléphants—démésurés, des tigres furieux qui ouvrent des gueules d'hippopotame et font des yeux à donner la chair de poule...

Comme il y a arrêt de quelques minutes, nos gens ont tout le temps de contempler cette merveille, de s'en emplir les yeux...

Pour moi, je descends au Mile End... Comme je me hâte pour attraper un autre train, je vois que *ma* famille descend pour voir de plus près les éléphants et les tigres....

Sur ce je me sauve.

Père Hugolin.

A Travers les Faits et les Œuvres

En Angleterre.—La question brûlante du budget.—Les mesures fiscales de M. Lloyd-George.—La bataille parlementaire.—Séances mouvementées.—Incidents comiques.—Le costume de M. Winston Churchill.—Les pronostics.—Que fera la chambre des lords?—Un discours de lord Rosebery.—Il attaque énergiquement le cabinet et sa politique.—M. Balfour parle à Birmingham.—Une habile manoeuvre.—La réforme du tarif.—Les élections semblent prochaines.—La question de la défense impériale.—En Espagne.—Aux Etats-Unis.—Le concile plénier.

A l'heure actuelle tout l'intérêt politique en Angleterre est concentré sur la question brûlante du budget. Le "Lloyd-George Budget" comme on l'appelle, est l'objet des commentaires les plus divers et les plus contradictoires. Il a des partisans ardents et des adversaires irréductibles. Il provoque à la fois l'enthousiasme et l'alarme. Il est attaqué et défendu avec passion. Jamais loi de finance, depuis peut-être un siècle, n'a soulevé pareille émotion dans la politique du Royaume-Uni. Nous avons déjà donné à nos lecteurs une idée aussi précise que nous l'avons pu des dispositions et de la portée de ce budget. Pour faire face à un déficit d'environ \$80,000,000 le chancelier de l'Echiquier a proposé de surtaxer les revenus non gagnés (*unearned income*), d'augmenter les droits sur les timbres, sur les successions, sur le transfert des débetures, des actions et valeurs de Bourse, sur les automobiles, sur les licences pour vente de boissons alcooliques, sur le pétrole, et sur l'accroissement de la valeur des propriétés, non acquise par le travail du propriétaire (*unearned increment*). Cette dernière taxe a soulevé surtout une violente opposition, parce qu'on a prétendu qu'elle porte un coup mortel à la propriété foncière et au régime de la tenure des terres qui a fait la force, la richesse et la stabilité de l'Angleterre.

Après trois mois de discussion, le projet primitif soumis par M. Lloyd-George a subi de nombreuses modifications sous le feu des débats et des amendements. L'opposition, petite en

nombre, mais redoutable par le talent et la ténacité, a combattu le bill clause par clause, disputé au ministère chaque pouce de terrain, multiplié les contre-propositions et les votes; et elle a plus d'une fois forcé le gouvernement à reculer. Comme le fait observer un journal, il est bien difficile maintenant de débrouiller l'exacte portée de ce budget avec son écheveau d'amendements, de changements, de palliatifs, de volte-faces, auxquels le cabinet a été forcé par la lutte héroïque de la gauche. Le *Morning Post* écrit à ce propos: "Il est probable que personne, en ce pays, à commencer par le chancelier de l'Echiquier, ne pourrait définir nettement les charges fiscales de la terre telles qu'elles doivent résulter des débats qui touchent à leur fin à la Chambre des Communes".

Cependant on peut affirmer, en somme, que le but poursuivi par le gouvernement, c'est de faire peser la plus grande partie des charges publiques sur la grande propriété. Au point de vue électoral, cette politique est habile. "Les masses, naturellement simplistes n'y voient que ceci, lisons-nous dans une correspondance de Londres: Ce sont les riches qui paieront! et le parti libéral y gagne chaque jour des adeptes. Les conséquences indirectes du lourd fardeau qu'on se dispose à placer "sur les plus larges épaules", selon l'expression du chancelier de l'Echiquier, échappent à l'ouvrier et même au petit bourgeois, malgré les efforts des orateurs de l'opposition pour les leur faire comprendre. Seuls les fermiers, les métayers, les tenanciers de toute sorte, heureux de père en fils, depuis des générations et des générations, sous l'administration paternelle de leurs "landlords", s'en rendent compte. Un duc du nord de l'Angleterre, ayant parlé, ces jour-ci, de vendre ses terres pour esquiver les nouveaux impôts, vit aussitôt se présenter au château une députation de paysans, qui le supplièrent de ne pas mettre son projet à exécution. Ce à quoi, du reste, touché qu'il fut par le témoignage de l'affection naïve de ces braves gens, il consentit de bonne grâce."

La bataille parlementaire qui s'est livrée autour du budget est une des plus mémorables que l'on ait vues depuis bien longtemps. Si l'opposition a lutté avec acharnement, le gouvernement n'a pas montré moins de combativité et d'énergie. On a

même prétendu plaisamment qu'il avait inauguré contre ses adversaires une nouvelle forme de torture, consistant dans la privation de sommeil. La Chambre des Communes a souvent siégé des nuits entières. Les séances ont plus d'une fois duré de trois heures de l'après-midi à neuf heures du matin. Dix-huit heures! Au Canada on a vu fréquemment mieux que cela. Mais pour le Parlement anglais, c'est énorme. Les journaux londonniens ont donné des descriptions amusantes de ces séances extraordinaires. Nous nous permettrons de leur en emprunter quelques traits. Ce qui frappait d'abord, paraît-il, c'était le grand nombre de sièges vides sur les banquettes ministérielles, parce que les fidèles du gouvernement, trois fois plus nombreux que les conservateurs, avaient pu établir une sorte de roulement, qui permettait à une bonne moitié d'entre eux d'aller goûter les douceurs du sommeil, ceux qui étaient "de service" suffisant à assurer la majorité au moment du vote. Mais on ne votait pas toujours. Aussi, profitant des places laissées libres, certains membres de la majorité, confortablement étendus, le chapeau haut-de-forme ramené sur les yeux, dormaient sans vergogne. D'autres, plus soucieux des apparences, restaient assis, les bras croisés, la mine attentive, les yeux clos comme pour mieux écouter, jusqu'à ce qu'un ronflement indiscret ou une bouche largement ouverte vint les trahir. Et tous rêvaient sans doute de plages jonchées de toilettes claires, éventées par les brises marines, où murmure sans trêve la monotone chanson des vagues.

Les membres de l'opposition, beaucoup moins nombreux ne pouvaient guère se permettre ce repos et ces songes consolateurs. Ils se voyaient contraints à l'assiduité et à l'attention constante. Sans doute quelques-uns donnaient parfois des signes de faiblesse. Mais les chefs étaient superbes d'endurance. M. Balfour, avec un peu de désordre seulement dans ses cheveux longs, M. Austin Chamberlain, dont l'apparence était rendue plus sévère par le monocle qui semble incrusté dans son orbite par l'atavisme, et dont la pâleur augmentait à mesure que les heures s'écoulaient... d'autres encore, luttaient sans défaillance.

Un des intermèdes les plus comiques de cette mémorable

séance a été fourni par M. Winston Churchill, d'après les courriéristes parlementaires. Au moment d'un vote, comme on avait été le chercher dans le cabinet ministériel où son ardeur naturelle se retrempait dans un profond somme, le président du Board of Trade apparut au seuil de la Chambre, l'oeil hagard, la chevelure ébouriffée, vêtu—ô respectabilité britannique!—d'un complet de flanelle et d'une chemise de nuit roses, et chaussé de pantoufles. Ce furent un éclat de rire général et une volée de quolibets. — "J'affirme qu'il est en pyjama! — Otez ça, Churchill! — Voyons, soyez indulgents; il s'est trompé de porte, il croyait entrer dans sa salle de bains!" M. Winston Churchill baissa la tête, rougit légèrement et sortit peu après, salué par les acclamations ironiques de tout le monde.

Après avoir souri de ces incidents comiques, on rentre dans le sérieux de la situation et l'on se demande ce qui va en résulter. Que fera la Chambre des lords? C'est le point d'interrogation que se posent tous ceux qui s'intéressent à la politique anglaise. Lord Lansdowne, le chef de l'opposition à la Chambre haute prononçait, il y a quelques semaines, les paroles suivantes: "Que la grande lutte à livrer par nous avant longtemps porte sur la question des finances, sur celle de la réforme douanière ou sur celle de la Chambre des lords, nous sommes prêts à faire face à nos adversaires et à accepter ensuite le verdict du peuple". Cela sentait la poudre. Mais la faveur avec laquelle une partie notable de l'opinion a paru accueillir le budget, a fait croire depuis que la majorité des lords hésiterait à engager la bataille sur ce terrain.

On conçoit que dans ces conjonctures, l'annonce d'un discours de lord Rosebery, sur la question qui tient en ce moment une si large place dans les préoccupations publiques, ait fait sensation. Plusieurs semaines d'avance les journaux en ont parlé comme d'un événement. On savait que l'ancien premier ministre, l'ancien lieutenant de Gladstone, l'ancien chef du parti libéral, était foncièrement hostile aux mesures fiscales du cabinet Asquith. Mais on se demandait comment il formulerait sa critique et l'on avait hâte de savoir jusqu'où il entendait pousser son opposition. Le discours prononcé par lord Rosebery à Glasgow, le 10 septembre, a été à la hauteur des expecta-

tives. Le noble lord a fait une charge à fond contre la politique financière du gouvernement. Depuis longtemps son attitude avait été celle d'un homme qui se tient à l'écart des partis. On se rappelait que, suivant sa fameuse phrase, il aimait à tracer son sillon solitaire (*his lonely furrow*), et qu'il avait cessé de figurer dans les conseils du parti libéral dont il avait naguère été le leader. Mais cette fois il a fait un pas de plus. Il a proclamé officiellement sa sécession, et il a déclaré la guerre au parti libéral tel qu'il est actuellement constitué et dirigé. Il ne reconnaît plus dans ce parti celui que dirigeait Gladstone. C'est le socialisme qui en a pris les rênes.

Trois mille cinq cents personnes se pressaient dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Glasgow pour entendre ce discours. Voici quels en ont été les principaux points. Le budget de M. Lloyd-George remet en question l'avenir de l'Angleterre. C'est une révolution; et de quelque manière qu'on la juge, qu'on la tienne pour bienfaisante et nécessaire si l'on veut, elle est faite sans mandat populaire. Le chancelier de l'Echiquier dit: "c'est un budget de guerre à la pauvreté". Oui, une guerre à la pauvreté dont le premier résultat sera une augmentation immédiate du nombre des sans-travail. Un autre trait caractéristique de cette mesure est le défaut de préparation quant aux taxes imposées, l'assaut violent livré à la propriété foncière, assaut qui, suivant l'aveu de ses auteurs mêmes, rapportera peu ou rien, et l'incertitude, l'inquiétude universelle qui en résultera. Les clauses de licence (*licensing clauses*) sont injustes pour l'Ecosse et équivalent presque à la confiscation. Ces taxes ne sont pas destinées à la défense nationale ou à aucune des nécessités premières du gouvernement; elles ont pour objet de mettre à la disposition du gouvernement central de vastes sommes afin qu'il les emploie suivant sa fantaisie ou son caprice. La taxe sur la terre, quoique petite, est comme la balle *dum-dum* qui entre dans le corps en y faisant une petite blessure, et qui, une fois à l'intérieur, éclate et tue sa victime. Les arguments sur lesquels on se base pour imposer cette taxe spéciale sur la terre, s'appliquent logiquement avec quatre fois, ou sûrement trois fois plus de force aux consolidés et conséquemment à toute autre forme de pro-

priété réalisée qui dépend de la stabilité du gouvernement. On peut être assuré que l'accroissement de valeur non gagné (*un-earned increment*) une fois acceptée, s'étendra bientôt à toutes les valeurs, et aucune forme de propriété ne sera à l'abri de cette taxe extraordinaire. Le premier ministre a dit que ce budget est la seule alternative de la réforme du tarif. S'il en est ainsi, plusieurs cesseront de faire de l'agitation en faveur du libre-échange. Ce budget est présenté comme une mesure libérale. Tout ce que l'orateur peut en dire, c'est que c'est là un nouveau libéralisme, et non le libéralisme qu'il a connu et pratiqué. M. Gladstone aurait promptement éconduit une députation qui serait venue lui proposer une pareille mesure. Si lord Rosebery avait la responsabilité du pouvoir, il abandonnerait la taxation improductive, il tâcherait de rétablir la confiance au capital et à ses initiatives, il s'efforcerait de vivre sur son revenu, et non sur son capital, enfin il mettrait le département de la dépense sur un pied d'affaires. Voilà un résumé du discours de Glasgow. Mais il ne donne qu'une faible idée de son argumentation et de sa force oratoire.

Au début, lord Rosebery a expliqué les motifs qui le forçaient à élever la voix en cette circonstance. "Quelque pénible qu'il me soit, à plusieurs points de vue, de parler comme je dois le faire aujourd'hui, avec le souvenir des situations que j'ai occupées, la confiance de mon Souverain et de mon pays ne me permet pas le silence en un pareil moment. . . Cette assemblée ne compromet personne. Nous n'avons pas de résolution à adopter, ce qui, je le crois, est une omission très louable. Nous ne nous compromettons pas les uns les autres, vous parce que vous appartenez aux deux partis politiques, et moi parce que je n'appartiens à aucun. . . J'ai cessé depuis longtemps d'être en union avec le parti libéral. Je suis depuis longtemps un homme politique indépendant." Après avoir déclaré que le budget soumis constitue une révolution, il a ajouté: "C'est une révolution dans le régime fiscal, car le premier principe de toute taxation rationnelle est de ne prélever dans une année que ce qui est nécessaire pour le service de cette année, et cela en faisant encourir au contribuable aussi peu d'inconvénients et de dérangement que possible". Son allusion à Gladstone a produit beau-

coup d'effet. "Si M. Gladstone, le plus grand financier que ce pays ait connu, était vivant aujourd'hui, a-t-il dit, il aurait bientôt mis à sa place une députation qui aurait tenté de lui faire accepter une pareille mesure. A ses yeux, et aux miens, à moi qui suis son humble disciple, libéralisme et liberté étaient synonymes. Ce budget essaye d'établir une inquisition inconnue auparavant à la Grande-Bretagne, et une tyrannie, j'ose le dire, inconnue à l'humanité! Une horde d'inquisiteurs fiscaux de toute espèce va être lancée sur la propriété foncière pour l'évaluer, pour fureter dans tous les contrats, et pour harasser de mille façons le propriétaire et l'occupant." Lord Rosebery a terminé son discours par une dénonciation véhémement de ce qu'il a appelé le danger profond, subtil et insidieux du socialisme. "Un ou deux ministres, a-t-il affirmé, sont des socialistes conscients. Pour ma part, je ne puis suivre le gouvernement dans le chemin où il s'est engagé. Je puis trouver que la réforme du tarif ou la protection sont des maux; mais le socialisme est la fin de toutes choses, la négation de la famille, de la propriété et des meilleures qualités de notre vie." Ce discours sensationnel a duré une heure et quarante minutes. Il a été commenté par toute la presse et discuté avec animation dans les cercles parlementaires. Aux yeux du plus grand nombre, l'attitude foncièrement hostile et le ton agressif d'un homme politique et d'un membre de la Chambre haute aussi considérable que lord Rosebery a semblé indiquer que la Chambre des lords rejettera sûrement le bill de finances.

L'heure est évidemment aux discours mémorables. Moins de quinze jours après celui de lord Rosebery à Glasgow, M. Balfour en prononçait un qui a eu un immense retentissement. En face du budget qualifié de socialiste par les adversaires du gouvernement, le chef de l'opposition a jeté à celui-ci le gant de la réforme fiscale. Il a formulé avec autorité, décision et netteté le programme du parti unioniste, et arboré le drapeau de la réforme du tarif comme l'étendard de ce parti dans la grande bataille qui va s'engager. Ce discours a été prononcé à Birmingham, le 23 septembre, devant une immense réunion de plus de huit mille personnes. C'était M. Austin Chamberlain, le fils de l'ancien secrétaire des colonies, qui présidait l'assemblée. Et

il donna lecture d'un message de son père, le vétéran politique retenu à son foyer, près de Birmingham, par la maladie qui l'a écarté de l'arène depuis plusieurs années. Ce message exprimait l'espoir que la Chambre des lords allait rejeter le budget, et forcer le gouvernement à dissoudre le parlement et à soumettre au peuple toute la controverse. Des acclamations formidables ont salué cette lettre. Le discours de M. Balfour a aussi été accueilli avec le plus grand enthousiasme. Il a déclaré que la question est posée entre une politique fiscale injuste et arbitraire et une réforme du tarif qui permettra à l'Angleterre de tenir tête à ses rivales dans la grande bataille économique. "Le budget, a-t-il dit, avec sa tendance dangereuse vers le communisme, a soulevé la plus importante question que nous ayons eu à résoudre depuis bien des années. La nation doit décider maintenant si nous devons entrer dans un mouvement progressif de réforme fiscale, ou faire le premier pas, qui ne sera pas le dernier sur une pente qui nous conduira à l'insondable confusion d'une législation socialiste. La condition du pays n'est pas et ne sera jamais ce qu'elle fut aux jours heureux de la suprématie britannique dans l'ordre industriel. Il est malheureusement trop certain que dans plusieurs des principales industries la Grande-Bretagne n'est plus la première, pas même la seconde parmi ses égales, et que parfois elle doit se réjouir d'avoir pu conserver la troisième place. Tandis que l'Amérique édifie le plus grand empire commercial que le monde ait connu, que l'Allemagne, avec un succès sans exemple et presque stupéfiant, a activé le développement de ses propres industries, et, grâce à l'opération partielle et inégale de la clause concernant la nation la plus favorisée, est devenue la reine industrielle de l'Europe centrale commercialement en armes contre la compétition britannique, c'est un spectacle qui étonne jusqu'au mépris que de voir le peuple de ce pays, se tenant les bras croisés derrière la formule démodée du libre-échange, et contemplant les autres empires occupés à forger des armes pour arracher les colonies de la Grande-Bretagne à sa sphère d'influence commerciale. Je ne crois pas que le conflit soit longtemps retardé. Les forces hostiles des réformistes du tarif et des socialistes se rallient pour le combat. Mais ce ne sera ni la Chambre des lords ni la

Chambre des communes qui en décidera l'issue. Ce sera la voix du peuple." M. Balfour a évidemment voulu frapper un grand coup sur l'opinion en lui démontrant que la réforme du tarif constitue une politique progressive, constructive, et pleine de promesses pour la Grande-Bretagne et l'empire. Il a affirmé qu'elle produirait tout le revenu nécessaire au maintien et à l'accroissement de la marine et aux réformes sociales, et il l'a fait contraster avec la législation socialiste qui ne produirait qu'une dépression universelle et une inextricable confusion. Sans entreprendre de donner en détail un plan de budget établi sur les principes de la réforme du tarif, il a fait voir que si le parti unioniste revenait au pouvoir il élargirait la base de la taxation indirecte et prélèverait les millions requis au moyen d'un plus haut tarif de revenu. Ce discours du chef de l'opposition a produit une impression profonde. La presse unioniste lui a fait écho avec enthousiasme. Il est certain que M. Balfour a donné une grande preuve d'habileté et de clairvoyance. Il a parlé au moment opportun. Il ne s'est pas dissimulé que le budget, malgré la lutte acharnée que lui fait le parti conservateur, offre un aspect bien séduisant à certains éléments de la masse électorale. Surcharger les classe considérées comme riches, en déclarant que c'est pour venir en aide aux classes pauvres, c'est tendre un appât très engageant à des milliers de suffrages. Sans doute on peut argumenter afin de faire comprendre au peuple que des mesures oppressives et ruineuses pour la propriété, excessives dans leur portée et arbitraires dans leur application, doivent nécessairement avoir une répercussion dangereuse dans toute l'économie sociale, affecter tous les intérêts et nuire finalement à toutes les classes. Cependant tout cela est bien compliqué, et les masses ne sont généralement frappées que par ce qu'elles comprennent facilement et promptement. Mais si, après avoir aussi clairement que possible, fait ressortir les inconvénients et les périls du budget, même au point de vue des classes laborieuses que l'on prétend secourir, l'opposition offre au peuple comme alternative une autre manière de créer un fort revenu, une politique qui, tout en faisant affluer les millions dans le trésor national, protégera le commerce et l'industrie britanniques contre la compétition

étrangère, activera la production, assurera aux ouvriers du travail et des salaires plus rémunérateurs, et fera circuler dans tout l'empire un courant de prospérité et de progrès, alors elle aura chance de ramener à sa cause la faveur et la sympathie de l'électorat. C'est exactement ce que M. Balfour a compris et c'est la manoeuvre qu'il a exécutée au moment psychologique. Le ministère criait : "Budget de guerre contre la pauvreté!". Le chef de l'opposition a répondu : "Réforme du tarif pour sauver de la ruine les industries britanniques, accroître la prospérité générale, apporter l'aisance aux travailleurs et fortifier l'empire". Quel que soit le mérite intrinsèque des deux thèses, il nous paraît que M. Balfour s'est montré à Birmingham tacticien consommé.

Doit-on attribuer à son discours quelque influence sur la tournure qu'a prise ultérieurement la question du budget à la Chambre des communes? Nous ne voudrions pas nous servir ici du *post hoc, ergo propter hoc*. Dans tous les cas, les dépêches annoncent qu'à la séance du 25 septembre le cabinet a failli se trouver en minorité à la Chambre des communes. L'opposition a proposé un amendement au sujet des droits sur les spiritueux, et cet amendement appuyé par les députés irlandais n'a été rejeté que par 18 voix. Le chancelier de l'Echiquier a proposé ensuite la clôture de la discussion et il ne l'a emporté que par 17 voix. Enfin quelques instants plus tard le gouvernement, sur une autre motion n'a eu que 13 voix de majorité. A ce résultat l'opposition s'est mise à crier : "démission! démission!" C'est là un fâcheux incident pour un ministère qui est sorti des dernières élections avec une majorité de cent cinquante voix.

Maintenant la loi des finances va être adoptée par la Chambre des communes et expédiée à la Chambre des lords d'ici à quelques jours. Et l'attitude que prendra la Chambre haute déterminera la date à laquelle auront lieu les prochaines élections générales. Si elle rejette le budget, il y aura tout probablement dissolution à courte échéance, et les élections auront lieu en décembre. Le ministère ira au peuple avec le cri de "budget pour les classes pauvres" et de "réforme de la Chambre des lords". Il est possible que les chefs conservateurs reculent de-

vant cette complication, et induisent la Chambre haute à laisser passer le budget, afin d'enlever au ministère un de ses arguments électoraux et de maintenir au premier plan la réforme du tarif. On assure que les deux leaders unionistes, lord Lansdowne et M. Balfour sont tous deux de cet avis. Mais quel que soit le sort du budget à la Chambre des lords, il semble probable que les élections auront lieu d'ici au printemps. Et de part et d'autre on se prépare activement à la lutte. La politique anglaise sera donc particulièrement intéressante durant les prochains mois.

Pendant que se livrait la bataille du budget, les délégués des colonies et de la Grande-Bretagne discutaient en conférence la question de la défense de l'empire. Il a été entendu que ses délibérations ne seraient pas rendues publiques avant que les parlements coloniaux n'aient été saisis des résolutions adoptées. Mais, pressé par les interrogations parlementaires et l'impatience du public, le premier ministre, M. Asquith, a cru devoir faire des déclarations, qui, a-t-il fait observer, n'engagent en aucune manière les Dominions transocéaniques. Nous croyons utile de donner ici l'analyse de ces déclarations.

La discussion a porté principalement sur les deux façons dont les colonies envisagent leur coopération au plan impérial de défense navale. Les délégués de la Nouvelle-Zélande se sont déclarés en faveur du système des subsides; ceux du Canada et de l'Australie se sont montrés partisans d'une flotte autonome attachée à leurs côtes. Les uns comme les autres considèrent comme nécessaire l'unification des armements et des doctrines. Les navires anglais actuellement détachés en Extrême-Orient serviront à la formation d'une unité nouvelle, la flotte du Pacifique, qui sera divisée en trois escadres: celle des Indes orientales, celle de l'Australie et celle des mers de Chine. Chacune comprendra un croiseur cuirassé du type *Indomitable*, trois croiseurs de 2e classe du type *Bristol*, six contre-torpilleurs du type *River* et six sous-marins de la classe C.

La généreuse proposition de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui ont chacune offert les fonds nécessaires à la construction d'un "Dreadnought" est acceptée. Mais l'amirauté consacra l'argent, non pas à deux cuirassés, mais à deux croi-

seurs du type *Indomitable*, qui seront affectés, l'un aux eaux chinoises, l'autre aux eaux australiennes.

D'autre part, l'amirauté a discuté séparément avec les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada les questions concernant ses relations directes avec les dites colonies. Il a été convenu :

1° Que le croiseur provenant des subsides australiens serait affecté à la flotte du Pacifique (division d'Australie) ;

2° Que la contribution financière de la Nouvelle-Zélande servira à la création et à l'entretien des croiseurs de l'escadre de la mer de Chine dont les moindres navires seraient attachés aux ports de la Nouvelle-Zélande ;

3° Que l'utilité d'un croiseur de cette espèce n'existant pas pour le Canada, dont la côte est double, le Dominion aurait avantage à se pourvoir uniquement de croiseurs du type *Bristol* et de contre-torpilleurs du type *River*.

De plus, le Canada s'est engagé à l'entretien des arsenaux d'Halifax et d'Esquimalt, l'Australie à celui de Sydney.

En ce qui concerne l'armée, les délégués ont pris comme base de leurs discussions un mémoire présenté par l'état-major général anglais. Chaque gouvernement colonial reste maître de ses contingents et en dispose comme il l'entend, mais les méthodes d'instruction, les commandements, les cadres, les armes, seront unifiés et assimilés à ceux ou à celles de l'armée métropolitaine.

A la suite des réunions présidées par sir W. Nicholson, en ses nouvelles fonctions de chef du grand état-major impérial, les délégués ont décidé que les colonies pourraient, non seulement mobiliser leurs troupes pour la défense de leur territoire propre, mais encore avec le consentement de leur Parlement les employer à la défense de l'empire en cas de péril grave.

Dans cette alternative, la formation qui sera donnée à ces dernières, leur permettra de se combiner facilement aux unités des autres colonies et de former avec elles un tout homogène, une armée impériale.

Tel est, d'après les correspondances de Londres, ce que le premier ministre d'Angleterre aurait déclaré au Parlement britannique. Il est difficile d'avoir une idée complète et précise du

résultat de la conférence avant d'étudier le texte des résolutions. Mais cependant il semble manifeste que la réunion de Londres a fait faire un grand pas aux colonies vers la participation active à la défense impériale. Le Parlement canadien qui se réunira en novembre, aura là un grave et important sujet de débat.

* * *

Voilà que la politique anglaise a pris tout l'espace réservé à cette chronique mensuelle. L'importance de la question qui se pose en ce moment devant le Parlement anglais sera notre justification auprès de nos lecteurs.

Nous sommes forcés de nous borner à signaler simplement quelques incidents des dernières semaines en France et ailleurs.

La politique modérée annoncée par M. Briand s'est affirmée par la continuation systématique des actes de spoliation et d'arbitraire commis contre l'Eglise. A signaler particulièrement la saisie exécutée contre les meubles de Mgr Ricard, archevêque d'Auch, à la suite du jugement rendu contre ce courageux prélat parce qu'il avait protesté contre les lois persécutrices; et aussi les perquisitions injustifiables faites au siège de l'association franciscaine, composée de laïques, et suspectée cependant de délit congréganiste.

Les catholiques français ont à déplorer la perte du P. du Lac, le célèbre jésuite, à qui la presse blocarde avait fait une renommée de ténébreuse influence, mais qui était tout simplement un apôtre, un éducateur merveilleux et un admirable fondateur d'oeuvres sociales éminemment bienfaisantes. La presse catholique lui a rendu un juste tribut d'hommages.

En Espagne le gouvernement a réprimé les insurrections qui avaient éclaté au moment où la campagne du Maroc prenait une tournure inquiétante. Et en même temps il a poussé là-bas avec énergie les opérations contre les Maures. Les troupes espagnoles ont récemment écrasé les tribus dans une série de combats heureux.

Nous ne pouvons que mentionner la controverse de Cooke et de Peary qui se disputent la découverte du pôle nord, la célébration du troisième centenaire de la découverte de Champlain,

et les fêtes en l'honneur de l'explorateur Hudson et de l'inventeur Fulton.

Le premier concile plénier du Canada s'est ouvert le 19 septembre à Québec. C'est pour notre pays un grand événement religieux, dont une voix plus autorisée que la nôtre a parlé dans le dernier numéro de la REVUE CANADIENNE.

Thomas Chapais

Saint-Denis, 29 septembre 1909.

Notes Bibliographiques

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE, par M. Pierre de la Gorce. Un volume in-8°. Prix: 7 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris—6e.

Pour marquer l'intérêt de cet ouvrage, pour en démêler la saisissante actualité, il suffira d'énumérer les titres des chapitres. Dans le livre premier, l'auteur décrit *l'Eglise privilégiée* de l'ancien régime, en analyse les grands et les corruptions. Le deuxième livre est consacré à *l'abolition des privilèges*. Dans le troisième livre, on voit s'accomplir *la sécularisation des biens ecclésiastiques* et *la destruction graduelle des ordres religieux*. *La constitution civile du clergé* fait l'objet du quatrième livre. Puis vient l'étude des négociations avec la Cour de Rome et de la question du serment. Dans la dernière partie du volume, M. de la Gorce raconte les essais infructueux de liberté des cultes, marque le fonctionnement du clergé assermenté, précise surtout l'action très curieuse des clubs. On retrouvera dans ce nouvel ouvrage, la science de composition, l'esprit d'équité et la sûreté de méthode qui ont valu naguère à *l'Histoire du Second Empire* le plus légitime succès.

* * *

UNE ANNEE DE POLITIQUE EXTERIEURE, avec préface de M. Paul Deschanel, membre de l'Académie française, député, par René Moulin et Serge De Chessin. Un vol. in-16. Prix: 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris — 6e.

Vus au jour le jour, à travers de brèves dépêches, les événements extérieurs les plus importants ne laissent trop souvent dans l'esprit du public que des impressions confuses et imprécises. L'année n'est souvent pas terminée que déjà sont oubliés les faits marquants du début. MM. René Moulin et Serge de Chessin ont tenté de rappeler, en un volume substantiel, les faits dont nous venons d'être les témoins au cours d'une année particulièrement fertile en événements diplomatiques.

M. René Moulin, auquel ses voyages antérieurs au Maroc et dans le Sud-Oranais ont donné une compétence particulière, a analysé la question marocaine aussi bien dans ses manifestations locales que dans ses répercussions internationales.

La crise orientale qui, au printemps dernier, a provoqué de si vives alarmes, a été exposée par M. Serge de Chessin qui publie en Russie de remarquables articles dans le *Journal de Saint-Petersbourg*.

Une remarquable préface de M. Paul Deschanel ouvre ce livre qui mérite de rester comme les annales diplomatiques de l'année 1908.